



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2023



La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.



Sida

L'UIP remercie l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) pour son soutien à la production du présent rapport.

L'UIP remercie également la professeure Mona Lena Krook et Mme Brittany Anlar pour leur contribution à la rédaction de ce rapport.

© Union interparlementaire, 2023

Couverture : Groupe de militants protestant contre les changements climatiques en période de COVID-19, novembre 2021.

© iStockphoto/Alessandro Biascioli

Traduction : Françoise Wirth

Mise en pages : René Berzia

Imprimé par Courand et Associés

978-92-9142-894-6

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5

CH-1218 Le Grand-Saconnex/Genève

Téléphone : +4122 919 41 50

Fax: +4122 919 41 60

Courriel : postbox@ipu.org

Site Web : www.ipu.org/fr

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux

Table des matières

Avant-propos	6
Principales conclusions	7
Introduction	9
Promouvoir le changement	9
Les obstacles à la participation des jeunes	11
L'importance de la participation des jeunes	12
À propos de ce rapport	14
Méthodologie	14
Les jeunes parlementaires dans le monde	15
Tendances mondiales	15
Tendances régionales	19
Résultats des élections postérieures au rapport UIP 2021	20
Tendances en matière d'âge et de genre	27
Objectifs de représentation	32
Objectifs de l'UIP en matière de représentation des jeunes	32
Objectifs de parité entre les sexes	33
Scores de représentation des jeunes	34

Faire progresser la participation des jeunes	38
La campagne de l'UIP <i>Oui à plus de jeunes au parlement !</i>	38
Engagement 1 : Accélérer les progrès par la mise en place de quotas de jeunes	39
Engagement 2 : Mettre un terme à la discrimination par l'âge dans la loi en alignant l'âge d'éligibilité sur l'âge du vote	44
Engagement 3 : Transformer les parlements pour une meilleure participation des jeunes	48
Engagement 4 : Avoir de jeunes parlementaires influents	55
Engagement 5 : Assurer le mentorat d'une nouvelle génération de dirigeants	57
Engagement 6 : Promouvoir le changement	60
Conclusion	60
Annexes	62
Annexe 1 : Parlementaires âgés de 30 ans ou moins (en %)	62
Annexe 2 : Parlementaires âgés de 40 ans ou moins (en %)	66
Annexe 3 : Parlementaires âgés de 45 ans ou moins (en %)	69
Annexe 4 : Résultats des élections législatives et des renouvellements de parlements	72
Annexe 5 : Scores de représentation des jeunes parlementaires âgés de 30 ans ou moins	75
Annexe 6 : Scores de représentation des jeunes parlementaires âgés de 40 ans ou moins	78
Annexe 7 : Scores de représentation des jeunes parlementaires âgés de 45 ans ou moins	81
Annexe 8 : Liste des parlements inclus dans les données	84
Annexe 9 : Liste des intervenants et des personnes interviewées	89

Avant-propos

Alors que notre planète se trouve confrontée à des défis sans précédent, il est clair que les répercussions des décisions qui sont prises aujourd'hui contribueront à façonner le monde de demain. Les changements climatiques, les nouvelles technologies et les bouleversements géopolitiques ne sont pas de simples mots en vogue, mais des réalités qui vont redéfinir l'avenir.

C'est aux jeunes et aux prochaines générations qu'il incombera de gérer les conséquences des choix qui sont faits aujourd'hui. Les jeunes ne peuvent donc pas rester de simples spectateurs. Leur participation active à la prise de décision est essentielle. Pour surmonter les problèmes complexes qui nous attendent, il faut impérativement tirer parti de leur vécu, de leurs visions innovantes et de leur formidable énergie.

Consciente de cette nécessité, l'UIP œuvre sans relâche pour une progression de la participation des jeunes dans les parlements. Cette action en faveur des jeunes a commencé en 2010 avec l'adoption de la résolution intitulée *Participation des jeunes au processus démocratique*. Au fil des années, l'application de cette résolution a été jalonnée d'étapes clés, parmi lesquelles je citerai la création du Forum des jeunes parlementaires, l'organisation annuelle d'une Conférence mondiale des jeunes parlementaires et la conduite permanente d'actions visant à autonomiser les jeunes parlementaires à l'échelle nationale et régionale.

Le rapport sur *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, effectué tous les deux ans, est un autre fleuron de l'action de l'UIP en faveur des jeunes. Depuis la première édition de ce rapport, en 2014, les données et les informations qu'il contient font référence en matière de participation des jeunes dans les parlements. Ce rapport constitue une source officielle pour le suivi des avancées des objectifs de développement durable (ODD). Il est utilisé par les parlements, les universités et diverses parties prenantes dans le monde.

Le rapport 2023 est le premier à paraître après une autre étape phare de l'action de l'UIP : le lancement, en 2021, de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*. Cette campagne appelle les parlementaires, les dirigeants politiques et les acteurs de la société civile de tous âges à prendre des mesures pour faire évoluer la situation par la mise en œuvre d'engagements clés. Je me réjouis des changements que la campagne a déjà commencé à entraîner, avec la création de nouveaux forums de jeunes parlementaires et l'abaissement de l'âge d'éligibilité à des mandats publics, pour n'en citer que quelques-uns. Je salue les nombreux parlementaires, de plus de 130 pays, qui ont déjà rejoint la campagne. Les signataires sont plus de 600, dont une soixantaine de présidents de parlement et trois chefs d'État.

Néanmoins, comme le montrent les données de ce rapport, il ne s'agit pas de nous reposer sur nos lauriers. Il reste encore beaucoup à faire pour que les jeunes soient plus nombreux dans les parlements et y aient davantage d'influence.

Dans la droite ligne de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, nous nous proposons, avec la publication du rapport 2023, d'aller au-delà d'un simple document informatif. Notre but est aussi d'inciter à agir pour réaliser les engagements clés de la campagne. À la section « Faire progresser la participation des jeunes », vous trouverez, par exemple, un récapitulatif des points clés de la campagne, comme la mise en place de quotas de jeunes, l'autonomisation des jeunes parlementaires ou le mentorat des jeunes candidats. J'espère que ces précieuses ressources aideront les artisans du changement, d'aujourd'hui et de demain, à mobiliser les mesures transformatrices auxquelles nous aspirons et à ouvrir une ère nouvelle de la participation des jeunes dans les parlements.

En écho aux jeunes parlementaires, le discours sur la participation des jeunes a changé : il est temps de passer de la parole aux actes. Souhaitons que cette nouvelle édition du rapport soit à la fois une inspiration et un plan d'action pour des parlements plus inclusifs et plus jeunes !



Martin Chungong
Secrétaire général

Principales conclusions

Le présent rapport constitue la cinquième édition de l'étude de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. La première partie dresse un panorama de la présence de jeunes parlementaires dans le monde, sur la base des dernières données disponibles sur les pourcentages de parlementaires âgés de 30 ans ou moins, 40 ans ou moins et 45 ans ou moins, en tenant compte des avancées et des reculs enregistrés lors des élections qui se sont déroulées depuis le précédent rapport de l'UIP publié en 2021¹. Les données proviennent de 204 chambres parlementaires² de 155 pays, en date du 15 juin 2023. La deuxième partie du rapport se penche sur les bonnes pratiques mises en œuvre pour promouvoir la participation des jeunes dans les parlements nationaux, en mettant l'accent sur les six engagements de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*. Le rapport s'appuie sur des informations quantitatives et qualitatives émanant des parlements, de témoignages directs de jeunes parlementaires et de recherches universitaires.

Chiffres clés

- La participation des jeunes dans les parlements nationaux a progressé dans les trois catégories d'âge considérées (30 ans ou moins, 40 ans ou moins et 45 ans ou moins)³.
- À l'échelle mondiale, seulement 2,8 % des parlementaires ont 30 ans ou moins, ce qui représente toutefois une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2021.
- À l'échelle mondiale, 18,8 % des parlementaires ont 40 ans ou moins, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2021.
- La proportion des parlementaires ayant 45 ans ou moins atteint 32,1 % des parlementaires, soit une augmentation de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2021.
- Comme en 2021, à l'échelle mondiale, environ 25 % des chambres basses et uniques⁴ ne comptent aucun parlementaire âgé de 30 ans ou moins. Un peu plus de 1 % d'entre elles n'ont pas de parlementaires âgés de 40 ans ou moins.
- Environ 74 % des chambres hautes n'ont aucun parlementaire de 30 ans ou moins, ce qui marque une légère hausse par rapport aux 73 % de 2021. La proportion des chambres hautes n'ayant aucun parlementaire de 40 ans ou moins a augmenté de manière spectaculaire, passant à 24,6 %, soit près de 10 points de plus qu'en 2021.
- Des parlementaires de 45 ans ou moins ont été élus ou nommés dans toutes les chambres parlementaires pour lesquelles des données sont disponibles. En 2021, la chambre haute de la République du Congo n'avait aucun parlementaire de moins de 45 ans⁵.
- Comme en 2021, l'Europe et les Amériques, dans cet ordre, affichent dans les chambres uniques et basses, des proportions de jeunes parlementaires supérieures à toutes les autres régions pour les trois catégories d'âge considérées (30 ans ou moins, 40 ans ou moins, 45 ans ou moins).

Tendances par sexe et par rapport à la proportion de jeunes dans la population

- Les hommes parlementaires restent plus nombreux que les femmes parlementaires dans tous les groupes d'âge.
- Le déficit de femmes est plus important dans les cohortes plus âgées et s'amenuise dans les plus jeunes. Pour la tranche 21-30 ans, la proportion est d'environ 60 hommes pour 40 femmes.
- Aucun parlement n'atteint l'objectif fixé par le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP de 15 % de parlementaires âgés de 30 ans ou moins. En revanche, 9,3 % des chambres ont atteint l'objectif de 35 % de parlementaires âgés de 40 ans ou moins et 21,6 % celui de 45 % de parlementaires de 45 ans ou moins.
- Environ un quart des chambres ont atteint les objectifs de parité entre les sexes pour les parlementaires de 30 ans ou moins (28,4 %) et de 40 ans ou moins (23,5 %) ; en revanche 15 % seulement ont atteint l'objectif de parité pour les parlementaires de 45 ans ou moins.

1 L'édition 2021 présentait des données arrêtées au 14 septembre 2020.

2 Le terme « chambre » fait référence à une assemblée au sein d'un parlement.

3 Pour tenir compte des variations nationales quant à la signification du terme « jeune », ainsi que de la variation de l'âge d'éligibilité, les rapports de l'UIP sur la *représentation des jeunes* analysent les tendances qui s'observent dans trois groupes d'âge : le groupe des 30 ans ou moins, celui des 40 ans ou moins et celui des 45 ans ou moins.

4 Les termes « chambre unique », « parlement unicaméral » et « parlement monocaméral » sont interchangeables.

5 Les données relatives à la chambre haute de la République du Congo n'étaient pas disponibles pour ce rapport. Il convient toutefois de noter que l'âge d'éligibilité à cette chambre est de 45 ans.

- S'agissant du score de représentation des jeunes, qui s'obtient par comparaison de la proportion de jeunes parlementaires de chaque groupe d'âge avec la proportion des mêmes groupes d'âge dans la population totale en âge de voter (un score de 100 indiquant une coïncidence parfaite), aucune chambre unique ou basse n'atteint la coïncidence de proportionnalité pour les parlementaires âgés de 30 ans ou moins. Néanmoins, cinq chambres atteignent ou dépassent l'objectif de proportionnalité pour les parlementaires âgés de 40 ans ou moins (Ukraine, Arménie, Pays-Bas, Andorre et Lettonie) et 20 chambres pour le groupe des parlementaires âgés de 45 ans ou moins.
- Dans les chambres hautes, les scores de représentation des jeunes accusent un repli spectaculaire. Aucune chambre n'atteint l'objectif de proportionnalité pour le groupe des 30 ans ou moins. Une seule chambre atteint cette proportionnalité pour le groupe des 40 ans ou moins (Belgique) et deux seulement pour le groupe des 45 ans ou moins (Belgique et Bhoutan).

Pays affichant les meilleurs résultats

Parlementaires âgés de 30 ans ou moins

- Pour les chambres uniques et basses, la Norvège (13,6 %), l'Arménie (13,1 %) et Saint-Marin (11,7 %) sont les pays qui affichent la meilleure représentation des 30 ans et moins.
- Saint-Marin est le pays le plus proche de l'objectif de proportionnalité par rapport à la population de 18-30 ans en âge de voter (score de 76,4), suivi par la Norvège (64,6), l'Arménie (55,4) et l'Allemagne (50,6).
- Pour les chambres hautes, le Bhoutan (12,5 %) et la Belgique (10,0 %) affichent les plus hauts pourcentages de parlementaires ayant 30 ans ou moins. La Belgique devance toutefois le Bhoutan en matière de proportionnalité par rapport à la part de jeunes dans la population.

Parlementaires âgés de 40 ans ou moins

- Pour les chambres uniques et basses, les pays qui affichent les plus forts pourcentages de parlementaires âgés de 40 ans ou moins sont les suivants : Arménie (52,3 %), Éthiopie (51,2 %) et Ukraine (46,3 %).
- Avec un score de 120,2, l'Ukraine devance tous les autres pays en termes de proportionnalité par rapport à la part des 18-40 ans dans la population (un score de 100 indiquant la coïncidence de proportionnalité) ; elle est talonnée par l'Arménie (115,0) et les Pays-Bas (109,9).
- Pour les chambres hautes, le Bhoutan (54,2 %) et la Belgique (41,7 %) affichent les plus hauts pourcentages de parlementaires âgés de 40 ans ou moins, bien que seule la Belgique atteigne une proportionnalité supérieure à la part des jeunes dans la population.

Parlementaires âgés de 45 ans ou moins

- L'Éthiopie (71,1 %), l'Arménie (70,1 %) et la Colombie (63,5 %) sont les pays qui affichent la meilleure représentation des 45 ans et moins dans les chambres uniques et basses.
- En termes de proportionnalité par rapport à la part des 18-45 ans dans la population, les Pays-Bas (144,1), l'Ukraine (133,6) et la Roumanie (133,0) se distinguent.
- Le Bhoutan (70,8 %) et la Belgique (48,3 %) sont encore en tête de liste pour les chambres hautes, ces deux pays affichant une coïncidence de proportionnalité quasi totale avec la population des 18-45 ans.

Les engagements de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

- Dans le cadre de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, les jeunes parlementaires ont formulé six engagements visant à promouvoir la participation des jeunes au parlement : promouvoir des quotas de jeunes ; aligner l'âge d'éligibilité sur l'âge du vote ; soutenir les canaux d'expression des jeunes au parlement ; autonomiser les jeunes parlementaires ; assurer le mentorat des jeunes candidats potentiels ; promouvoir la participation des jeunes.
- Plusieurs pays (Kazakhstan et Algérie notamment) ont récemment mis en place des quotas de jeunes, tandis qu'en Tunisie la nouvelle loi électorale a supprimé ceux qui avaient été instaurés en 2014.
- Au Mexique et au Gabon, l'âge du vote et l'âge d'éligibilité au parlement ont été harmonisés à 18 ans. Les parlements jordanien et lituanien ont abaissé de plusieurs années l'âge requis pour se porter candidat.
- Les parlements sri lankais, thaïlandais et zambien ont créé des forums de jeunes parlementaires, tandis que le parlement néo-zélandais a mis en place un groupe de référence pour faciliter l'intégration du point de vue des jeunes dans ses travaux.
- Une formation au leadership a été proposée aux jeunes parlementaires en Eswatini, au Nigéria, au Pakistan et au Maroc.
- Au Bhoutan et en Lettonie, des programmes de stage et d'observation ont été mis en place pour stimuler les jeunes talents politiques.
- La campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a été lancée dans une trentaine de parlements, y compris dans une version espagnole (*Yó digo sí a la juventud en el parlamento*) au Paraguay et en Uruguay.

Introduction

Alors que les jeunes représentent une large part de la population mondiale, ils ne constituent qu'une petite proportion des parlementaires de la planète. Cette disparité est particulièrement marquée dans les plus jeunes cohortes : alors que la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans et que la tranche d'âge des 20-29 ans en constitue 18 %, le présent rapport montre que seulement 2,8 % des parlementaires ont 30 ans ou moins. L'exclusion des jeunes de ces espaces publics est non seulement injuste, elle a aussi d'importantes conséquences politiques. En vertu de leur âge, les jeunes générations sont celles qui devront composer le plus longtemps avec les conséquences des lois qui sont votées aujourd'hui. Si les avis des jeunes ne sont pas écoutés, ces lois ont peu de chances de refléter leurs points de vue et leurs priorités politiques, et moins d'attention sera probablement portée à des questions comme l'éducation, le chômage et les changements climatiques.

L'UIP s'emploie activement à réduire cette disparité depuis plus de dix ans. En 2010, ses Parlements membres ont adopté une résolution sur la *Participation des jeunes au processus démocratique* appelant à redoubler d'efforts pour accroître la participation des jeunes dans les parlements et les autres organes représentatifs⁶. Le but de cette résolution n'est pas seulement d'obtenir que les jeunes soient consultés en politique, mais de faire en sorte que leur implication soit accrue à la fois en termes de *représentation* politique (en incluant plus de jeunes dans le processus de prise de décision en tant que parlementaires) et en termes de *participation* à une sphère politique plus large (par une contribution véritable et active aux procédures et aux travaux parlementaires)⁷. Dans cette optique, l'UIP a créé le Forum des jeunes parlementaires, avec à sa tête un conseil composé de 12 membres (une femme et un homme pour chacun des six groupes géopolitiques)⁸. Le Forum s'emploie à autonomiser les jeunes dirigeants et à trouver des moyens d'inciter un plus grand nombre de jeunes à s'investir dans le processus démocratique institutionnel. À cette fin, il a organisé neuf Conférences mondiales des jeunes parlementaires depuis 2014, dont la dernière en date s'est déroulée au Viet Nam en septembre 2023.

Depuis 2014, l'UIP recueille des informations sur la participation des jeunes dans les parlements, en mettant l'accent sur la publication de statistiques et le partage des bonnes pratiques, dans le but d'accroître la participation des jeunes. La présente

édition du rapport donne des informations actualisées sur les jeunes parlementaires de trois groupes d'âge : le groupe des 30 ans ou moins, celui des 40 ans ou moins et celui des 45 ans ou moins. Malgré la somme des efforts déployés, il apparaît qu'à l'échelle mondiale la proportion des jeunes dans les parlements n'a enregistré qu'une lente augmentation depuis que l'UIP a commencé à en effectuer le suivi.

Par comparaison avec le rapport publié par l'UIP en 2021, la proportion des parlementaires âgés de 30 ans ou moins n'a progressé que de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 2,8 %. Le groupe des parlementaires âgés de 40 ans ou moins a progressé de 1,3 point pour atteindre 18,8 % et celui des 45 ans ou moins a augmenté de 1,9 point pour atteindre 32,1 %.

Promouvoir le changement

En 2017, préoccupé par la faiblesse des chiffres et la lenteur du changement, le Forum des jeunes parlementaires a chargé le Secrétariat de l'UIP et les jeunes parlementaires de fixer un objectif international de représentation des jeunes dans les parlements. L'idée était i) de fixer un point de référence pouvant servir à l'auto-évaluation des parlements, et ii) d'unifier les efforts de la communauté internationale vers la réalisation d'un but commun. Le présent rapport évalue les progrès réalisés par rapport à trois types d'objectifs : des objectifs chiffrés définis pour chacun des trois groupes d'âge considérés, des objectifs de parité entre les sexes au sein de chaque cohorte d'âge et des objectifs de proportionnalité avec la part de jeunes dans la population. L'étude conclut que, malgré des avancées notables, d'importants progrès restent nécessaires pour assurer une participation pleine et constructive des jeunes aux travaux parlementaires à l'échelle mondiale.

En 2021, l'UIP a lancé la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de stimuler cette action en insistant sur la nécessité de prise de mesures concrètes⁹. Dans ce cadre, les jeunes parlementaires ont proposé six engagements visant à faire évoluer la participation des jeunes : i) instituer des quotas de jeunes ; ii) aligner l'âge d'éligibilité sur celui du vote ; iii) soutenir les canaux d'expression des jeunes ; iv) autonomiser les jeunes parlementaires ; v) assurer le mentorat des jeunes candidats ; vi) promouvoir la campagne *Je dis oui* dans les

⁶ archive.ipu.org/conf-f/122/res-3.htm

⁷ Dans ce rapport, le terme « représentation des jeunes » est utilisé pour désigner les jeunes femmes et hommes ayant un mandat parlementaire. Le terme « participation des jeunes » fait plus largement référence à l'implication de jeunes (parlementaires ou non) dans les processus parlementaires, y compris entre les périodes d'élection ou de renouvellement des mandats.

⁸ www.ipu.org/fr/propos-de-luiip/structure-et-gouvernance/conseil-directeur/forum-des-jeunes-parlementaires

⁹ www.ipu.org/fr/je-dis-oui

parlements. Le rapport fait état d'avancées significatives dans l'ensemble de ces domaines au cours des deux premières années de la campagne : des mesures ont été prises dans les parlements pour créer des espaces permettant aux jeunes de s'impliquer dans l'action des parlements et d'y faire leur entrée.

Le parlement algérien a, par exemple, voté une nouvelle loi électorale qui spécifie que la moitié des candidats d'une liste doivent être âgés de moins de 40 ans. Au Mexique, les parlementaires ont abaissé l'âge d'éligibilité à la chambre basse du parlement de 21 à 18 ans pour l'aligner sur l'âge du vote. Les parlements de différents pays, notamment du Sri Lanka, de Thaïlande et de Zambie, ont créé des forums de jeunes parlementaires, tandis que le parlement néo-zélandais a mis en place un groupe de référence pour faciliter l'intégration du point de vue des jeunes dans ses travaux. Au Pakistan, le parlement a proposé des programmes de renforcement des capacités aux jeunes parlementaires et aux néo-élus. Au Bhoutan et en Lettonie, les parlements ont organisé des programmes de stage

et d'observation pour stimuler les jeunes talents politiques. Au Paraguay et en Uruguay, les parlementaires ont lancé une version en espagnol de la campagne sous le titre *Yo digo sí a la juventud en el parlamento*. En outre, au Paraguay, le lancement de la campagne a été suivi par l'adoption d'une nouvelle loi abaissant l'âge d'éligibilité aux mandats municipaux.

La mobilisation croissante autour de la campagne *Je dis oui* est révélatrice du vif intérêt suscité parmi les jeunes et dans les parlements par les efforts d'amélioration de la participation des jeunes. Néanmoins, la faiblesse des avancées enregistrées au niveau des groupes d'âge déterminés par les trois seuils montre que les progrès ne sont pas inéluctables et que, de fait, une inversion de la tendance est toujours possible. Pour stimuler le mouvement, les parlements et les partis politiques doivent se montrer plus volontaristes, de façon à avoir davantage de jeunes parlementaires dans leurs rangs, à les mettre en position de pouvoir et à mieux relayer les points de vue politiques des jeunes générations.

Le Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et la Présidente du Bureau du Forum des femmes parlementaires de l'UIP, lors d'une réunion du Comité exécutif à Lisbonne (Portugal), en juin 2023.

© UIP/Comité exécutif



Les obstacles à la participation des jeunes

Les entretiens menés avec de jeunes parlementaires, les débats organisés lors des réunions de l'UIP ainsi que la recherche universitaire mettent en lumière un certain nombre de freins à la participation des jeunes. Comme le montre la partie du rapport consacrée à l'amélioration de leur participation, dans de nombreux pays, les jeunes se trouvent confrontés à des obstacles juridiques quand ils cherchent à accéder à des mandats électifs. En effet, pour 69,7 % des chambres parlementaires, l'âge minimum pour se porter candidat est plus élevé que l'âge du vote. L'idée que la politique officielle est une affaire dont la gestion doit être confiée à des membres plus âgés de la société est un a priori qui peut être difficile à remettre en cause. Les responsables politiques d'un certain âge estiment souvent que les jeunes n'ont ni la maturité ni les compétences nécessaires pour occuper un mandat politique¹⁰. Les jeunes sont globalement accusés d'apathie politique et de manque d'intérêt pour la politique institutionnelle. Certains estiment que l'âge, parce qu'il change constamment, est un élément différent des autres facteurs démographiques ; de ce fait, ils estiment qu'il ne faut pas lui accorder une trop grande importance du point de vue de l'identité politique¹¹.

Pourtant, en réalité, les dirigeants plus âgés ne sont pas plus efficaces dans l'exécution de leurs mandats que les responsables politiques plus jeunes¹². Parce qu'ils ont généralement des horizons temporels plus courts, ils ont souvent tendance à ne pas accorder toute l'attention nécessaire aux opinions et aux priorités politiques des citoyens plus jeunes¹³. En outre, les responsables politiques plus âgés ont certes « été jeunes à une époque, mais dans des conditions qui, le plus souvent, étaient très différentes de celles que connaissent les jeunes d'aujourd'hui »¹⁴. À cause de ce type de raisonnements, les jeunes ont perdu toute illusion quant à la politique institutionnelle – même s'ils restent souvent attachés à un engagement prenant des formes plus informelles de participation politique, par le biais d'associations par exemple. Par ailleurs, s'agissant de l'idée que l'âge n'est pas une caractéristique de l'identité politique, il convient de noter que certains jeunes ont un fort sentiment de « destin générationnel » et sont convaincus que leur appartenance à une cohorte générationnelle distincte est un élément constitutif de leur identité qui a une grande importance dans leur vie quotidienne¹⁵.

Une étude plus approfondie des processus de nomination des candidats fait aussi apparaître des obstacles plus concrets. Les jeunes sont nombreux à faire des études supérieures ou à suivre des formations, ce qui les oblige souvent à quitter

le domicile de leurs parents à la recherche de nouvelles perspectives. Si ces expériences nouvelles peuvent les confronter à d'importants problèmes politiques, la volonté de mener à bien des études universitaires ou de faire carrière laisse souvent peu de temps pour s'engager dans des actions politiques. À ce stade de leur existence, les jeunes peuvent aussi aspirer à plus de stabilité et de sécurité que n'en assure une carrière politique. Le désir de fonder une famille peut aussi faire peser des pressions supplémentaires en termes de temps et de situation financière.

Du fait de ces divers facteurs, les jeunes hommes ou femmes politiques qui débute ne sont pas toujours suffisamment connus ou n'ont pas forcément accès aux réseaux nécessaires pour être considérés comme des candidats ayant de bonnes chances d'être élus. Il est aussi possible qu'ils ou elles ne disposent pas, en début de carrière professionnelle, des ressources financières indispensables pour mener une campagne, sans oublier que le taux de chômage des jeunes est souvent élevé. Enfin, si tous ces obstacles sont surmontés, les jeunes candidats et candidates se retrouvent souvent relégués à des positions en bas de liste ou dans des circonscriptions électorales perdues d'avance, ce qui est considéré comme un « apprentissage » censé leur donner de l'expérience pour les campagnes suivantes¹⁶.

Les partis politiques peuvent, néanmoins, les aider à surmonter ces obstacles en recrutant activement de jeunes candidats et candidates et en soutenant leur campagne. Une vaste enquête menée dans toute l'Europe a montré qu'une forte minorité des jeunes membres des partis souhaitaient faire de la politique depuis longtemps¹⁷. Selon une étude réalisée aux États-Unis auprès d'étudiants de cycles supérieurs de l'université, environ 15 % d'entre eux avaient envisagé de se présenter à une élection. Ils sont bien plus nombreux (69 %) à ne pas exclure cette possibilité à condition que les conditions soient favorables¹⁸. Les entretiens menés pour le présent rapport corroborent ces constatations. Souvent, les jeunes parlementaires n'avaient pas, au départ, le projet de présenter leur candidature à des élections législatives. Cette ambition s'est développée au fur et à mesure que les circonstances ont changé et que de nouvelles perspectives se sont présentées. De jeunes élus norvégiens ont, par exemple, déclaré que leur mandat leur avait donné le goût du travail politique et qu'ils prévoyaient de représenter leur candidature¹⁹.

10 Bidadanure, Juliana Uhuru, 2021, *Justice Across Ages: Treating Young and Old as Equals*, New York, Oxford University Press.

11 Sundström, Aksel et Daniel Stockemer, 2021, "Conceptualizing, Measuring, and Explaining Youths' Relative Absence in Legislatures", *PS: Political Science & Politics* 54(2), 195-201.

12 Magni-Berton, Raul et Sophie Panel, 2021, "Gerontocracy in a Comparative Perspective: Explaining Why Political Leaders Are (Almost Always) Older Than Their Constituents", *Sociology Compass* 15(1), e12841.

13 Bidadanure 2021 affirme que cette dynamique est responsable d'un « déficit démocratique intergénérationnel ».

14 Berry, Craig, 2014, "Young People and the Ageing Electorate: Breaking the Unwritten Rule of Representative Democracy", *Parliamentary Affairs* 67(3): 708-725, 721.

15 Munger, Kevin, 2022, *Generation Gap: Why the Baby Boomers Still Dominate American Politics and Culture*, New York, Columbia University Press.

16 Sundström, Aksel et Daniel Stockemer, 2021, "Conceptualizing, Measuring, and Explaining Youths' Relative Absence in Legislatures", *PS: Political Science & Politics* 54(2), 195-201.

17 Bruter, Michael et Sarah Harrison, 2009, *The Future of Our Democracies: Young Party Members in Europe*, New York, Palgrave.

18 Shames, Shauna L. 2017, *Out of the Running: Why Millennials Reject Political Careers and Why It Matters*, New York, Oxford University Press.

19 Winsvold, Marte, Guro Ødegård et Johannes Bergh, 2017, "Young Councillors – Influential Politicians or Youth Alibi?", *Representation* 53 (3-4), 297-311.

L'importance de la participation des jeunes

L'amélioration de la participation des jeunes dans les parlements répond, d'abord et surtout, à une exigence d'équité. Les jeunes constituent une part substantielle de la population mondiale. Dans certains pays ils représentent même une grande majorité des citoyens²⁰. Il faudrait donc qu'ils aient la possibilité d'assumer la fonction de représentants politiques et plus généralement de s'impliquer dans les travaux du parlement en tant que citoyens. La légitimité intrinsèque des organes politiques est remise en cause si les jeunes n'ont pas la possibilité de se porter candidats ou d'élire une personne de leur propre groupe d'âge. Pourtant, en raison d'une discrimination politique fondée sur l'âge²¹, les jeunes se trouvent injustement exclus des lieux de pouvoir où se prennent d'importantes décisions les concernant.

La prise de mesures visant à faire entrer davantage de jeunes au parlement est donc un moyen de renforcer la légitimité des institutions. Sur la base des données d'enquête de l'Afrobaromètre et du Baromètre arabe, il apparaît que, dans les pays qui ont adopté un système de quotas pour garantir l'élection de jeunes au parlement, les jeunes ont davantage

tendance à faire confiance au gouvernement et à penser que le gouvernement se préoccupe d'eux²². Quand l'accès des jeunes est facilité, on constate aussi un regain d'intérêt pour la politique et d'engagement des jeunes générations. Les jeunes électeurs s'identifient plus facilement à de jeunes candidats²³ et leur taux d'abstention a tendance à baisser dans ces conditions²⁴.

Certains domaines d'action politique sont aussi particulièrement importants pour les jeunes qui ont parfois le sentiment que des questions vitales pour leur propre existence sont ignorées – ou insuffisamment traitées – par les responsables politiques plus âgés. Il arrive que les jeunes se sentent particulièrement concernés par certains aspects de la politique, par exemple, en matière d'éducation, de logement, d'emploi ou de nouvelles technologies. En outre, ce sont les jeunes qui devront faire face aux conséquences des décisions qui sont prises aujourd'hui sur des sujets comme les changements climatiques, la viabilité et les conflits. Les jeunes adoptent des positions plus progressives que les générations antérieures sur les questions d'égalité (justice raciale et droits LGBTQ+, par exemple)²⁵.

Action de coordination sur le climat menée dans le cadre de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de Charm el-Cheikh (Égypte), en juin 2022.
© UIP/8^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires



20 Joshi, Devin K., 2015, "The Inclusion of Excluded Majorities in South Asian Parliaments: Women, Youth, and the Working Class", *Journal of Asian and African Studies* 50(2), 223-238 (l'auteur de cet article utilise un âge seuil de 40 ans).

21 Seery, John Evan, 2011, *Too Young to Run? A Proposal for an Age Amendment to the US Constitution*. University Park, Pennsylvania State University Press, 11.

22 Garcia de Paredes, Marta et Thierry Desrués, 2021, "Unravelling the Adoption of Youth Quotas in African Hybrid Regimes: Evidence from Morocco", *Journal of Modern African Studies* 59(1), 41-58.

23 Sevi, Semra, 2021, "Do Young Voters Vote for Young Leaders?", *Electoral Studies* 69, 102200.

24 Pomante, Michael J. et Scot Schraufnagel, 2015, "Candidate Age and Youth Voter Turnout", *American Politics Research* 43(3), 479-503.

25 McDonald, Jared et Melissa Deckman, 2023, "New Voters, New Attitudes: How Gen Z Americans Rate Candidates with Respect to Generation, Gender, and Race", *Politics, Groups, and Identities* 11(2), 345-365.

Lutte contre les changements climatiques : le rôle des jeunes parlementaires

Dans le monde entier, les jeunes sont à la pointe de la lutte contre les changements climatiques. Les jeunes manifestent, font entendre leur voix pour sensibiliser l'ensemble de la population au problème, et forcer les gouvernements à agir. En raison de leur âge, ce sont les jeunes qui seront les plus concernés par les conséquences des changements climatiques, notamment les déplacements de population, les catastrophes naturelles et le déclin de la biodiversité.

Comme leurs pairs de la société civile, les jeunes parlementaires ont eu un rôle déterminant dans les efforts de sensibilisation à l'urgence climatique. En Zambie, par exemple, l'intergroupe parlementaire des jeunes a fait de cette question un problème prioritaire. En Indonésie, un réseau parlementaire interpartis sur le développement durable, le groupe « économie verte », travaille en étroite collaboration avec des groupes de militants pour effectuer des mesures de la qualité de l'air et renforcer la réglementation des émissions. Le réseau compte aussi des parlementaires plus âgés, mais il est surtout composé de jeunes parlementaires. En 2022, la huitième Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires²⁶ a mis l'accent sur l'action climatique. Le document final²⁷ a servi d'appel à l'action des jeunes parlementaires pour lutter contre les changements climatiques. Les résultats de cette conférence, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) sont venus nourrir les débats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2022 (COP27) qui s'est déroulée au même endroit, un peu plus tard la même année.

Les jeunes parlementaires ont aussi joué un rôle déterminant pour donner aux jeunes les moyens de participer aux discussions sur le climat. Aux Tonga, le jeune président de l'Assemblée législative a soutenu la nomination de jeunes participants aux négociations climatiques. Le Programme international des jeunes délégués pour le climat est dirigé par un jeune parlementaire et ministre des Émirats arabes unis. Il s'agit d'un groupe de 100 délégués qui prendront part, fin 2023, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) de Dubaï, et qui ont été sélectionnés en donnant la priorité aux jeunes des pays les moins avancés, des petits états insulaires en développement, des peuples autochtones et d'autres groupes minoritaires.

Le Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a lui aussi eu un rôle déterminant dans l'inclusion des jeunes dans les négociations sur le climat. En mai 2023, une séance d'information en ligne a été organisée à l'intention des jeunes parlementaires sur les moyens dont ils disposent pour soutenir les négociateurs au niveau national, international et régional. À cette occasion, une feuille de route a été élaborée pour stimuler la participation et l'influence des jeunes à la COP28 et plus généralement dans le domaine de l'action climatique. Citons parmi les recommandations : contrôler la mise en œuvre de l'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national dans les différents pays (en organisant, par exemple, une session de questions avec des ministres, en prévoyant des auditions et des débats, en soumettant des questions écrites et en exerçant un contrôle budgétaire) ; participer aux réunions internationales sur les changements climatiques ; apporter l'avis des jeunes sur l'urgence climatique.

Parallèlement, l'UIP a lancé, en mars 2023, une nouvelle campagne intitulée *Parlements pour la planète*, dans le but d'inciter les parlements à prendre des mesures face à l'urgence climatique. Dans ce cadre, les parlementaires sont encouragés à montrer l'exemple, à agir contre les changements climatiques en réduisant leur propre empreinte carbone et en prenant des mesures concrètes de mise en œuvre de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement général à 1,5 °C.

Un volet de la campagne soutient les efforts des parlements pour être plus respectueux de l'environnement et réduire leurs émissions de carbone, sur la base d'un guide proposant *10 actions pour des parlements plus écologiques*²⁸. Un second volet appuie les efforts des parlements pour renforcer la législation et contrôler l'action du gouvernement en matière de changements climatiques. En parallèle, l'UIP servira de plateforme de partage des bonnes pratiques parlementaires dans ce domaine.

²⁶ www.ipu.org/fr/event/huitieme-conference-mondiale-des-jeunes-parlementaires

²⁷ www.ipu.org/fr/file/14624/download

²⁸ www.ipu.org/fr/ressources/publications/reference/2023-03/10-actions-pour-des-parlements-plus-ecologiques

À propos de ce rapport

L'UIP s'emploie à collecter des données et des informations sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux depuis 2014. Le premier rapport de cette série a été publié en 2014 et des rapports actualisés ont paru en 2016, 2018 et 2021. L'édition 2023 est divisée en trois parties. La première partie dresse le panorama de la présence des jeunes parlementaires dans le monde, sur la base des dernières données disponibles sur les pourcentages de parlementaires dont l'âge est supérieur ou égal à 30 ans, 40 ans et 45 ans, en tenant compte des avancées et des reculs enregistrés lors des élections qui se sont déroulées entre le 14 septembre 2020 (dernier point de référence pour le rapport de 2021) et le 15 juin 2023. Elle comprend aussi une analyse des tendances par sexe.

Dans la deuxième partie, les données sont étudiées en fonction de différents critères. En 2018, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a défini trois objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2035, qui sont en lien direct avec la répartition de la population mondiale par groupes d'âge : 15 % de parlementaires âgés de 30 ans ou moins (soit une proportion correspondant à environ 18 % de la population mondiale ayant entre 20 et 29 ans) ; 35 % de parlementaires âgés de 40 ans ou moins (à rapprocher des 38 % de la population mondiale ayant entre 20 et 39 ans) ; 45 % de parlementaires âgés de 45 ans ou moins (à rapprocher des 48 % de la population mondiale ayant entre 20 et 44 ans). Le Forum a également appelé à observer la parité entre les sexes dans la représentation des jeunes, en comparant la part relative des femmes et des hommes dans chaque groupe d'âge. La dernière mesure, qui tient compte des variations au niveau national, se fonde sur l'indicateur de développement durable des Nations Unies 16.7.1a²⁹ pour évaluer la proportionnalité entre la part des jeunes parlementaires et la part des jeunes dans la population en âge de voter (score de représentation des jeunes).

La troisième et dernière partie du rapport, qui porte sur les six engagements de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, se penche sur les initiatives et les bonnes pratiques mises en œuvre dans le monde pour encourager et développer la participation des jeunes dans les parlements nationaux. Les six engagements concernent les points suivants : i) instituer des quotas de jeunes ; ii) aligner l'âge d'éligibilité sur celui du vote ; iii) soutenir les canaux d'expression des jeunes ; iv) autonomiser les jeunes parlementaires ; v) assurer le mentorat des jeunes candidats potentiels ; vi) promouvoir la campagne *Je dis oui* dans les parlements.

Méthodologie

En 2014, l'UIP a adressé un premier questionnaire aux Parlements membres pour recueillir des données. Les questions portaient notamment sur la répartition des hommes et femmes parlementaires selon dix tranches d'âge : 18-20, 21-30, 31-40, 41-45, 46-50, 51-60, 61-70, 71-80, 81-90, 91 et plus. Des

informations étaient également demandées sur les dispositions légales et les mesures prises pour promouvoir la participation des jeunes dans les parlements. De nouvelles enquêtes ont été menées en 2015, 2017 et 2021, complétées par une collecte de données en ligne à partir des sites web des parlements. Pour l'édition 2023, les données concernent 204 chambres parlementaires de 155 pays (la liste complète des parlements est donnée à l'annexe 8). Des données sont désormais disponibles pour les différentes élections d'un nombre croissant de pays, ce qui permet de suivre l'évolution dans le temps.

Le rapport 2023 fait aussi appel à trois sources de données qualitatives. La première est liée au recueil par l'UIP de données sur l'évolution récente de la participation des jeunes dans les différents pays à l'occasion de chaque session du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et également, de manière plus continue, auprès des bureaux d'information parlementaire. L'accent est mis sur les mesures prises pour stimuler la participation des jeunes au parlement, ainsi que sur les problèmes rencontrés par les jeunes pour entrer au parlement et contribuer à ses travaux. Cette année, le recueil des données comprenait également un questionnaire sur les activités liées à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, auquel 57 chambres ont répondu.

La réunion de jeunes parlementaires organisée par l'UIP en mai 2023 pour marquer le deuxième anniversaire de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a été une deuxième source de données qualitatives. Sous le titre Appel aux acteurs du changement, cet événement en ligne a réuni 69 participants de 27 pays différents, dont 38,6 % de femmes et 29,6 % de jeunes de moins de 30 ans. Il s'agissait de faire le point sur l'avancée de l'exécution des mesures transformatrices, d'échanger autour des réussites et d'en tirer une inspiration mutuelle. En plus de cette réunion en ligne, l'UIP a effectué en 2023 un suivi des avancées auprès des personnes ayant adhéré à la campagne. L'évolution dans les parlements a aussi été contrôlée en continu, en ligne ainsi qu'à l'occasion de séances spéciales organisées avec des parlementaires de tous pays, en marge de chacune des réunions du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Enfin, troisième source de données qualitatives, des entretiens ont été menés via WhatsApp et Zoom avec 11 jeunes parlementaires de différentes parties du monde entre mai et juillet 2023 (la liste des personnes interviewées est donnée à l'annexe 9). Les questions posées dans le cadre de ces entretiens semi-structurés portaient sur quatre domaines principaux : le rôle de l'âge dans leur parcours politique ; les raisons pour lesquelles il est important d'élire un plus grand nombre de jeunes au parlement ; les mesures prises ou à prendre pour promouvoir la participation des jeunes au parlement ; les efforts de lutte contre les changements climatiques dans leurs parlements respectifs et le rôle des jeunes en la matière.

²⁹ Répartition des postes dans les organes législatifs par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population.

Les jeunes parlementaires dans le monde

Dans un souci d'inclusion de tous les parlements, l'UIP et le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP considèrent que les jeunes parlementaires sont des parlementaires d'un âge inférieur ou égal à 45 ans. Ce seuil a été choisi pour tenir compte du fait que pour certaines chambres – en particulier les chambres hautes – l'âge requis pour être éligible est relativement élevé³⁰. Cette définition est plus large que celle retenue par de nombreuses organisations internationales, des pays ayant répondu au questionnaire de l'UIP ou les jeunes parlementaires eux-mêmes qui ont plutôt tendance à considérer la fourchette des 25-40 ans. Afin de tenir compte de la variation de la signification du terme « jeune » selon les pays, ainsi que de la variation de l'âge d'éligibilité à un mandat parlementaire, les rapports de l'UIP sur la représentation des jeunes analysent les tendances de trois catégories d'âge : les 30 ans ou moins, 40 ans ou moins et 45 ans ou moins.

La présente section s'intéresse aux modèles de répartition des parlementaires dans ces trois groupes d'âge, aux échelles mondiale et régionale, et analyse les avancées et les reculs enregistrés lors des élections tenues depuis le rapport de 2021 (celui-ci s'appuyait sur des données arrêtées au 14 septembre 2020). Cette partie traite également du lien entre âge et sexe. Les données, arrêtées au 15 juin 2023, proviennent de 204 chambres parlementaires de 155 pays.

Tendances mondiales

Le tableau 1 donne la part totale des jeunes parlementaires dans l'ensemble des chambres et selon le type de chambre (chambres uniques ou basses et chambres hautes). La comparaison avec le rapport de 2021 montre qu'à l'échelle mondiale la part des jeunes parlementaires a légèrement augmenté pour les trois groupes d'âge.

À l'échelle mondiale, seulement 2,8 % des parlementaires ont 30 ans ou moins, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 2,6 % enregistrés en 2021 (+0,2 point). De même, la proportion des 40 ans ou moins atteint 18,8 % des parlementaires, contre 17,5 % précédemment (+1,3 point) tandis que la proportion des 45 ans ou moins atteint 32,1 %, en hausse de 1,9 point par rapport à 30,2 % précédemment.

Les chiffres cumulés masquent cependant d'importantes disparités entre les chambres uniques/basses et les chambres hautes. Comme le montre le tableau 1, la proportion des jeunes parlementaires dans les chambres uniques et basses est de trois à six fois supérieure à celle observée dans les chambres hautes, selon les groupes d'âge : 3,2 % contre 0,5 % pour le groupe des 30 ans ou moins ; 21,3 % contre 6,3 % pour le groupe des 40 ans ou moins ; 35,8 % contre 13,3 % pour le groupe des 45 ans ou moins. On constate la même disparité dans le tableau 2 qui récapitule la proportion des chambres de chaque type ne comptant aucun jeune parlementaire. Tandis qu'environ un quart des chambres uniques et basses ne comptent aucun parlementaire de 30 ans ou moins, c'est le cas de plus de 73 % des chambres hautes. De même, environ 1,4 % des chambres uniques et basses ne comptent aucun parlementaire de 40 ans ou moins, alors que c'est le cas d'environ 25 % des chambres hautes. Point positif, toutes les chambres incluses dans ce rapport comptent des parlementaires âgés de 45 ans ou moins.

Tableau 1

Pourcentage de parlementaires âgés de 30, 40, 45 ans ou moins, par type de chambre

Critères	% total	% chambres uniques/basses	% chambres hautes
30 ans ou moins	2,8	3,2	0,5
40 ans ou moins	18,8	21,3	6,3
45 ans ou moins	32,1	35,8	13,3

³⁰ archive.ipu.org/strct-f/young-new.htm

Tableau 2

Pourcentage de chambres ne comportant aucun parlementaire de 30, 40, 45 ans ou moins

Critères	% total	% chambres uniques/ basses	% chambres hautes
Aucun parlementaire de 30 ans ou moins	38,7	25,2	73,7
Aucun parlementaire de 40 ans ou moins	7,8	1,4	24,6
Aucun parlementaire de 45 ans ou moins	0,0	0,0	0,0

Les 20 pays affichant les meilleurs pourcentages dans les trois catégories d'âge pour les chambres uniques et basses sont présentés dans le tableau 3 (pour le classement complet des pays, voir les annexes 1 à 3). Les pays du tableau 3 sont très divers, toutes les régions du monde y sont représentées.

L'**Arménie**, qui se distingue par des résultats élevés dans les trois catégories d'âge, se classe première pour le groupe des 40 ans ou moins et deuxième pour les 30 ans ou moins et les 45 ans ou moins. Ces résultats remarquables peuvent être attribués à l'action des jeunes qui ont organisé des manifestations politiques ces dernières années ainsi qu'aux importants efforts déployés par des donateurs internationaux pour assurer une formation des jeunes à la participation politique.

L'**Ukraine** obtient elle aussi de bons résultats dans les trois groupes d'âge, avec 7,1 % de parlementaires ayant 30 ans ou moins, 46,3 % ayant 40 ans ou moins et 63,4 % ayant 45 ans ou moins. Ces résultats sont à rapprocher de l'importante participation des jeunes aux manifestations politiques organisées ces dix dernières années, et aussi des efforts déployés avant la guerre par les partis pro-européens pour recruter de jeunes actifs comme candidats.

La **Norvège** arrive en tête de liste pour les parlementaires de 30 ans ou moins (13,6 %), une catégorie où s'illustrent également d'autres pays nordiques, notamment l'**Islande**

(7,9 %), le **Danemark** (7,8 %) et la **Suède** (6,6 %). Ce groupe de pays est aussi réputé pour sa forte représentation des femmes, ce qui laisse transparaître une éthique favorable à l'inclusion politique.

Après l'**Arménie**, l'**Éthiopie** est le seul pays où plus de 50 % des parlementaires ont 40 ans ou moins (51,2 %) et plus de 70 % des parlementaires ont 45 ans ou moins (71,1 %). Les jeunes Éthiopiens ont joué un rôle central dans les manifestations qui ont mené en 2018 à l'élection du plus jeune chef de gouvernement d'Afrique. En Amérique latine, à la suite des troubles de ces dernières années qui ont contribué à une politisation des jeunes, l'**État plurinational de Bolivie** et la **Colombie** enregistrent également un fort pourcentage de parlementaires de 40 ans ou moins (42,3 et 41,6 %, respectivement) et de 45 ans ou moins (60,0 et 63,5 %).

Enfin, quelques petits pays comme **Saint-Marin**, **Malte**, **Andorre** et **Saint-Kitts-et-Nevis** ont également un bon classement mondial pour les trois groupes d'âge. Compte tenu du petit nombre de sièges que comptent leurs parlements, l'élection de quelques jeunes parlementaires en plus peut avoir une forte influence sur le pourcentage global. Il convient toutefois de noter que nombre de ces pays sont dans la liste des 20 meilleurs résultats depuis plusieurs rapports de l'UIP, preuve que leurs gains de participation sont solides et se maintiennent d'une élection à l'autre.

Tableau 3

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de 30, 40 et 45 ans ou moins (chambres uniques et basses)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Rang	Pays	%	Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Norvège	13,6	1	Arménie	52,3	1	Éthiopie	71,1
2	Arménie	13,1	2	Éthiopie	51,2	2	Arménie	70,1
3	Saint-Marin	11,7	3	Ukraine	46,3	3	Colombie	63,5
4	Malte	10,0	4	Bolivie (État plurinational de)	42,3	4	Ukraine	63,4
5	Suriname	9,8	5	Colombie	41,6	5	Turkménistan	63,2
6	Allemagne	8,8	6	Gambie	41,4	6	Pays-Bas	62,0
7	Islande	7,9	7	Pays-Bas	39,3	7	Gambie	60,3
–	République de Moldova	7,9	8	Malte	38,6	8	Bolivie (État plurinational de)	60,0
–	Cuba	7,9	9	Saint-Kitts-et-Nevis	38,5	9	Maldives	59,8
10	Danemark	7,8	10	République de Moldova	37,6	10	Roumanie	59,6
11	Autriche	7,7	11	Suriname	37,3	11	Sierra Leone	54,0
12	Ukraine	7,1	12	Monténégro	37,0	–	Équateur	54,0
13	Costa Rica	7,0	13	Nauru	36,8	–	Belgique	54,0
14	Guatemala	6,9	14	Burkina Faso	36,6	14	Macédoine du Nord	53,3
15	Colombie	6,7	15	Andorre	35,7	15	Monténégro	53,1
16	Suède	6,6	16	Cuba	35,5	16	Slovaquie	52,0
17	Philippines	6,4	17	Turkménistan	35,2	17	Malawi	51,9
18	Bolivie (État plurinational de)	6,2	18	Roumanie	34,7	18	Bulgarie	51,5
19	Lettonie	6,0	19	Danemark	34,6	19	Malte	51,4
20	Chili	5,8	20	Norvège	34,3	20	Suriname	51,0

Le tableau 4 reprend les mêmes informations pour les chambres hautes. Le **Bhoutan** et la **Belgique** affichent le plus haut pourcentage de parlementaires dans les trois groupes d'âge, une majorité des parlementaires de la chambre haute du Bhoutan appartenant au groupe des 40 ans ou moins (54,2 %) et à celui des 45 ans ou moins (70,8 %). Dans les Caraïbes,

Antigua-et-Barbuda et **Trinité-et-Tobago** se distinguent également par une représentation des jeunes parlementaires relativement élevée à la chambre haute dans les trois catégories d'âge. En revanche, 45 des 63 chambres hautes ayant transmis des données n'ont aucun parlementaire dans le groupe d'âge des plus jeunes.

Tableau 4

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de 30, 40 et 45 ans ou moins (chambres hautes)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Rang	Pays	%	Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Bhoutan	12,5	1	Bhoutan	54,2	1	Bhoutan	70,8
2	Belgique	10,0	2	Belgique	41,7	2	Belgique	48,3
3	Antigua-et-Barbuda	5,9	3	Bolivie (État plurinational de)	30,6	3	Bolivie (État plurinational de)	47,2
4	Somalie	3,7	4	Antigua-et-Barbuda	29,4	4	Colombie	44,0
5	Australie	2,9	5	Burundi	28,2	5	Burundi	41,0
6	Slovénie	2,5	6	Colombie	27,0	6	Antigua-et-Barbuda	35,3
7	Namibie	2,4	7	Somalie	20,4	7	Roumanie	34,6
8	Mexique	2,0	8	Trinité-et-Tobago	19,4	8	Kenya	30,3
–	Malaisie	2,0	–	Tadjikistan	19,4	9	Somalie	29,6
10	Afrique du Sud	1,9	10	Irlande	18,6	10	Mexique	29,4
–	Espagne	1,9	11	Kenya	18,2	11	Trinité-et-Tobago	29,0
12	Irlande	1,7	12	Afrique du Sud	15,1	12	Irlande	27,1
13	Pays-Bas	1,3	13	Slovénie	15,0	13	Algérie	26,5
14	Royaume-Uni	1,2	14	Mexique	14,7	14	Namibie	23,8
15	Ouzbékistan	1,1	15	Australie	14,5	15	Afrique du Sud	22,6
16	Colombie	1,0	16	Bosnie-Herzégovine	14,3	–	Tadjikistan	22,6
17	République démocratique du Congo	0,9	17	Roumanie	14,0	17	Espagne	22,4
			18	Suisse	13,0	18	Australie	21,7
			19	Espagne	11,4	19	Pakistan	21,2
			20	Algérie	11,2	20	Slovénie	20,0
						–	Eswatini	20,0

Tendances régionales

Le tableau 5 montre les principales différences observées à l'échelle régionale dans les pourcentages de jeunes parlementaires des chambres uniques ou basses. Dans les trois groupes d'âge, l'**Europe** devance toutes les autres régions. La proportion des parlementaires de 30 ans ou moins (4,6 %) y est près de 50 % supérieure au chiffre global (3,2 %) et celle des parlementaires des deux autres catégories (40 et 45 ans ou moins) dépasse de quatre à cinq points les moyennes générales (25,5 % contre 21,3 % et 40,8 % contre 35,8 %).

Les **Amériques** sont aussi en bonne place, faisant jeu égal avec l'Europe ou la talonnant, avec un retard de moins de deux points de pourcentage suivant les groupes d'âge. Les chambres uniques et basses d'**Afrique** font légèrement mieux que la moyenne pour le groupe des 45 ans ou moins, mais sont un peu en retrait dans les groupes plus jeunes. En revanche, l'**Asie** et l'**Océanie** accusent un retard important dans les trois groupes d'âge.

Tableau 5

Classement des régions en fonction du pourcentage de parlementaires de 30, 40 et 45 ans ou moins (chambres uniques et basses)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Régions	%	Pays	Régions	%	Pays	Régions	%	Pays
Europe	4,6	47	Europe	25,5	47	Europe	40,8	47
Amériques	4,0	23	Amériques	25,5	23	Amériques	39,5	23
Afrique	2,3	43	Afrique	20,7	43	Afrique	36,3	43
Asie	1,8	24	Océanie	15,1	10	Asie	25,1	24
Océanie	1,6	10	Asie	12,7	24	Océanie	24,6	10
Total	3,2	147	Total	21,3	147	Total	35,8	147

Pour les chambres hautes, l'**Océanie** est la région la mieux classée en fonction du pourcentage des parlementaires âgés de 30 ans ou moins et de 40 ans ou moins. En y regardant de plus près, on constate que, derrière la moyenne, deux pays (Australie et Palaos) affichent des proportions très différentes : 14,5 % contre 8,3 % pour le groupe des 30 ans ou moins et

21,7 % contre 8,3 % pour le groupe des 40 ans ou moins. Outre l'Océanie, Les **Amériques** enregistrent de bons résultats pour la participation des jeunes dans les chambres hautes avec des chiffres supérieurs ou égaux à la moyenne pour chaque groupe d'âge.

Tableau 6

Classement des régions en fonction du pourcentage de parlementaires de 30, 40 et 45 ans ou moins (chambres hautes)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Régions	%	Pays	Régions	%	Pays	Régions	%	Pays
Océanie	2,5	16	Océanie	13,6	2	Amériques	20,0	13
Europe	0,6	14	Amériques	10,3	13	Océanie	19,8	2
Afrique	0,5	12	Afrique	8,0	14	Afrique	17,2	14
Amériques	0,5	13	Europe	5,2	16	Europe	11,4	16
Asie	0,3	2	Asie	3,9	12	Asie	9,3	12
Total	0,5	57	Total	6,3	57	Total	13,3	57



Comptabilisation des suffrages dans un bureau de vote de Bangkok (Thaïlande) en mai 2023.
© Lauren Decicca/GETTY IMAGES ASIAPAC/GETTY IMAGES VIA AFP

Résultats des élections postérieures au rapport UIP 2021

Le rapport tient compte des changements intervenus dans la représentation des jeunes à la suite des élections récentes. Entre le 14 septembre 2020 et le 15 juin 2023, des élections ont eu lieu dans 78 chambres uniques ou basses et 24 chambres hautes (pour la liste complète des pays et les variations en points de pourcentage, voir l'annexe 4). S'agissant des chambres uniques et basses (figures 1 à 3), trois pays se distinguent par leur progression de la participation des jeunes dans les trois groupes d'âge : l'**Allemagne**, la **République-Unie de Tanzanie** et l'**État plurinational de Bolivie**.

En **Allemagne**, la progression des jeunes est liée aux résultats historiques obtenus par les partis centristes et de gauche, davantage soutenus par de jeunes électeurs qui ont été particulièrement nombreux à aller voter en 2021. Le parti des Verts, dont la campagne portait sur des mesures plus ambitieuses pour combattre les changements climatiques, a été plébiscité par les jeunes électeurs³¹. Par ailleurs, les partis allemands sont nombreux à avoir mis en place depuis déjà longtemps des quotas de « nouveaux venus à la politique » qui favorisent la sélection de candidats plus jeunes³².

En **République-Unie de Tanzanie**, la loi sur les partis politiques, modifiée en 2019, dispose désormais que les partis doivent veiller à l'inclusion des deux sexes, de différentes tranches d'âge et divers groupes sociaux dans la nomination des candidats aux élections. Dans l'**État plurinational de Bolivie**, la dynamique est venue de la société civile qui a organisé une campagne intitulée « #Protagonistas : parité-pouvoir-jeunesse »

pour promouvoir l'inclusion des jeunes de 30 ans et moins dans les sphères de prise de décision politique³³.

Bien que le calendrier de réception des données n'ait pas permis d'en tenir totalement compte, il convient cependant de souligner que le nombre de jeunes élus à la Chambre des représentants **thaïlandaise** a également augmenté de manière significative à la suite des élections générales du 14 mai 2023. Le pourcentage des parlementaires âgés de 45 ans ou moins y a progressé de 15,6 points, celui des 40 ans ou moins a augmenté de 12,6 points et celui des 30 ans ou moins de 4,0 points.

En revanche, la **Serbie** et l'**Italie** ont enregistré les plus forts replis. La **Serbie** a perdu le plus grand nombre de points de pourcentage pour le groupe d'âge des 30 ans ou moins (-7,2 points) et a enregistré une baisse équivalente (-11,6 points) sur les deux autres groupes d'âge (40 et 45 ans ou moins). Quant à l'**Italie**, elle affiche un repli légèrement inférieur pour le groupe des 30 ans ou moins (-5,6 points), mais une baisse nettement plus importante pour les deux autres groupes, avec une perte de 26,5 points dans la catégorie des parlementaires de 40 ans ou moins et de 24,5 points dans celle des 45 ans ou moins. Des élections anticipées ont eu lieu dans ces deux pays en 2022, ce qui a laissé moins de temps pour préparer des jeunes à la candidature. En outre, en Italie, une décision référendaire de 2020 a réduit le nombre des sièges à la chambre basse de 630 à 400, ce qui a probablement aussi eu des répercussions en raison d'une concurrence accrue pour l'obtention d'un siège.

31 www.cleanenergywire.org/news/green-party-fdp-most-popular-parties-among-young-voters-german-election

32 Reiser, Marion, 2014, "The Universe of Group Representation in Germany: Analysing Formal and Informal Party Rules and Quotas in the Process of Candidate Selection", *International Political Science Review* 35(1), 55-66.

33 www.coordinadoradelamujer.org.bo/protagonistas/index.php

Figure 1

Renouvellement des chambres uniques et basses, évolution de la représentation des 30 ans ou moins entre septembre 2020 et juin 2023 (en points de pourcentage)

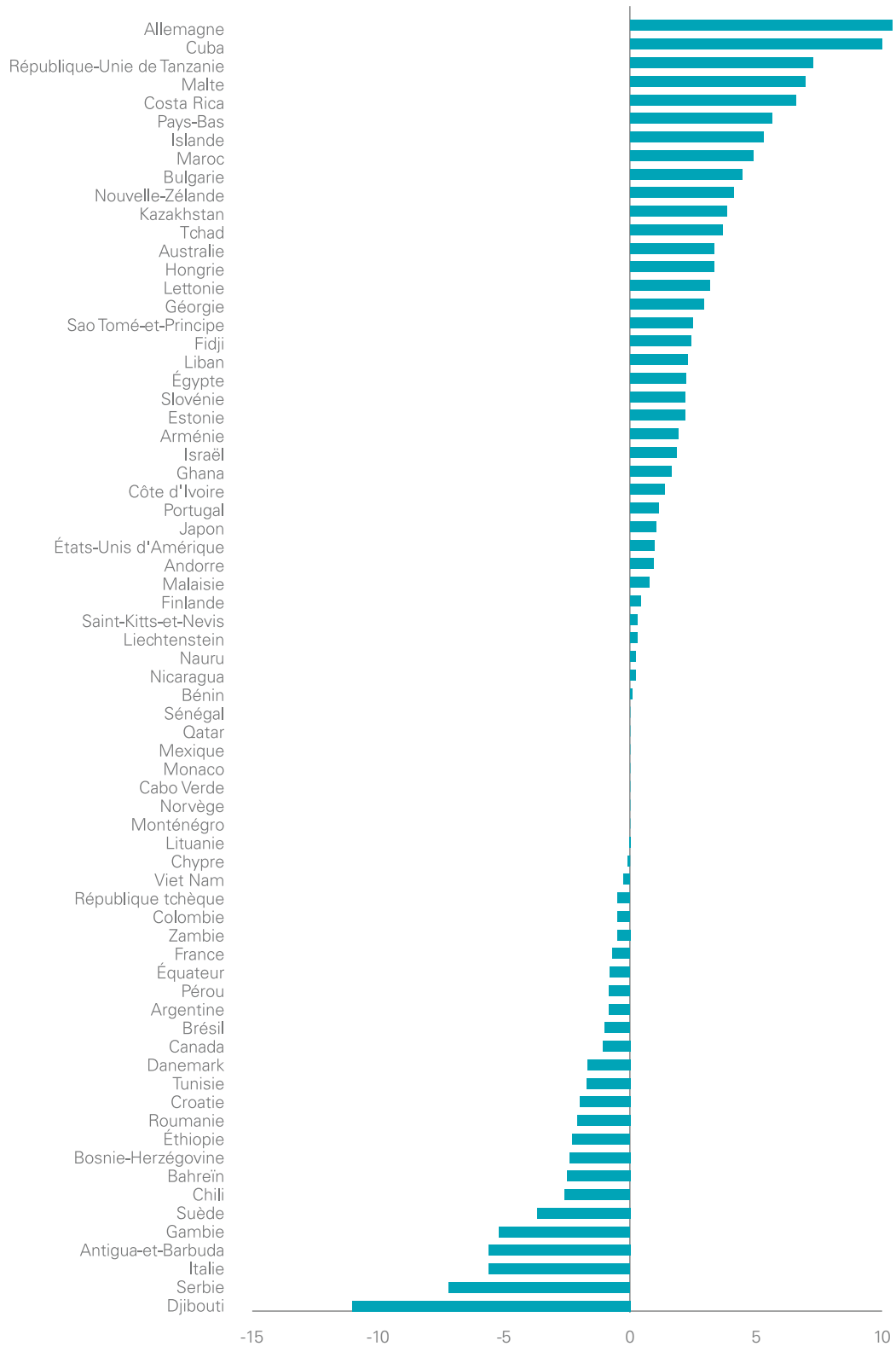


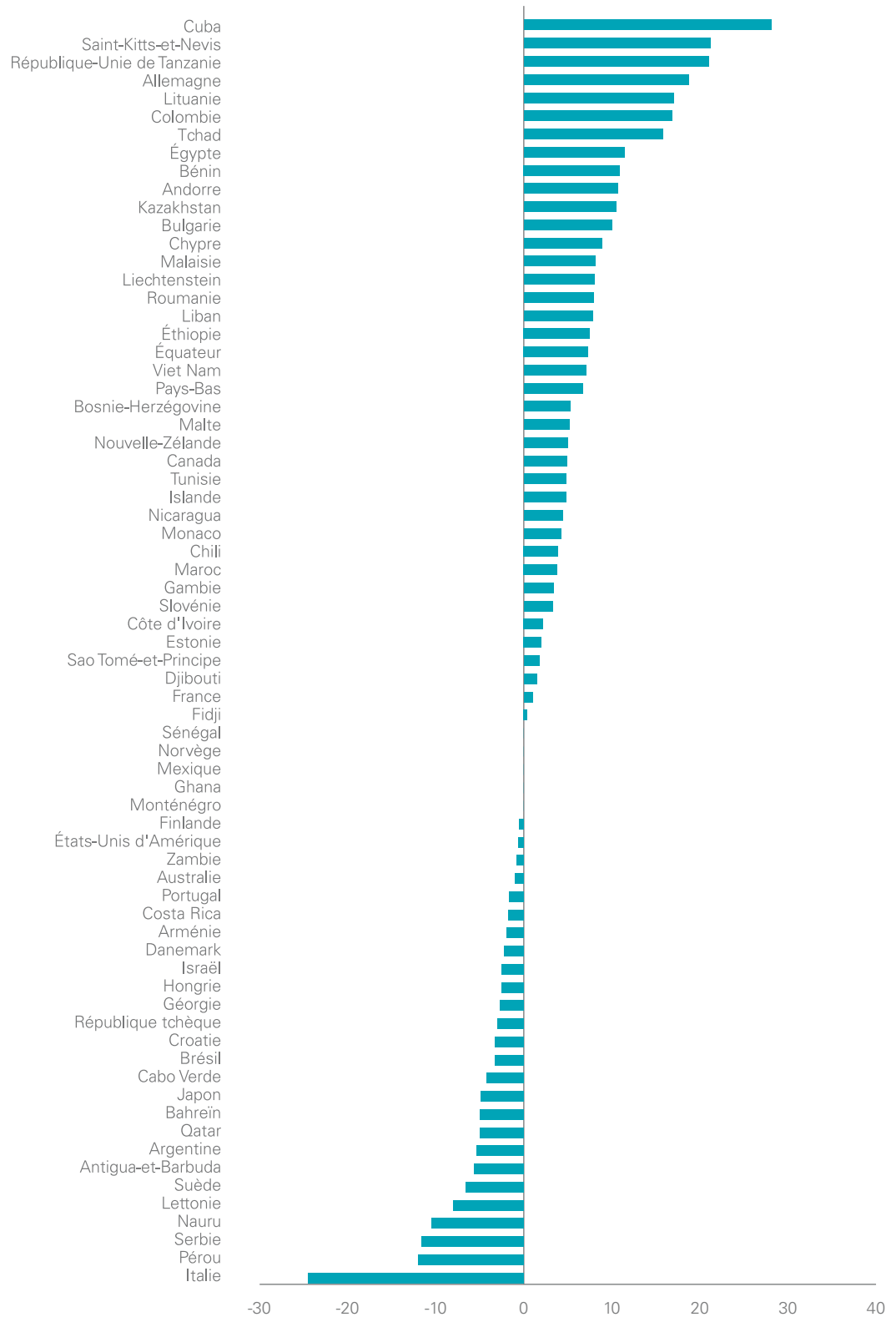
Figure 2

Renouvellement des chambres uniques et basses, évolution de la représentation des 40 ans ou moins entre septembre 2020 et juin 2023 (en points de pourcentage)



Figure 3

Renouvellement des chambres uniques et basses, évolution de la représentation des 45 ans ou moins entre septembre 2020 et juin 2023 (en points de pourcentage)



Les figures 4 à 6 illustrent les avancées et les reculs de la représentation des jeunes à la suite des récentes élections dans les chambres hautes. L'évolution de la proportion des parlementaires âgés de 30 ans ou moins est minime, avec une variation de 1 à 2 points de pourcentage en plus ou en moins. Des gains très supérieurs s'observent dans les groupes des 40 et 45 ans ou moins. L'**Algérie**, l'**État plurinational de Bolivie** et la **Slovénie** occupent la tête de classement, avec des augmentations à deux chiffres dans ces deux catégories. Le cas bolivien a déjà été commenté plus haut, à propos des chambres

uniques ou basses. En **Algérie**, les élections de 2021 ont suivi les manifestations de 2019/2020, auxquelles les jeunes ont largement pris part et qui ont mené à l'adoption d'un quota de jeunes à la chambre basse (ce point est développé plus loin). En **Slovénie**, la chambre haute est élue au suffrage indirect par les représentants d'organisations de groupes d'intérêts (groupes locaux, employeurs, employés, agriculteurs, artisans, etc.). Il s'agit d'un système attentif à la représentation de la diversité, ce qui favorise probablement la participation de groupes transversaux comme les jeunes.

Figure 4

Renouvellement des chambres hautes, évolution de la représentation des 30 ans ou moins entre septembre 2020 et juin 2023 (en points de pourcentage)

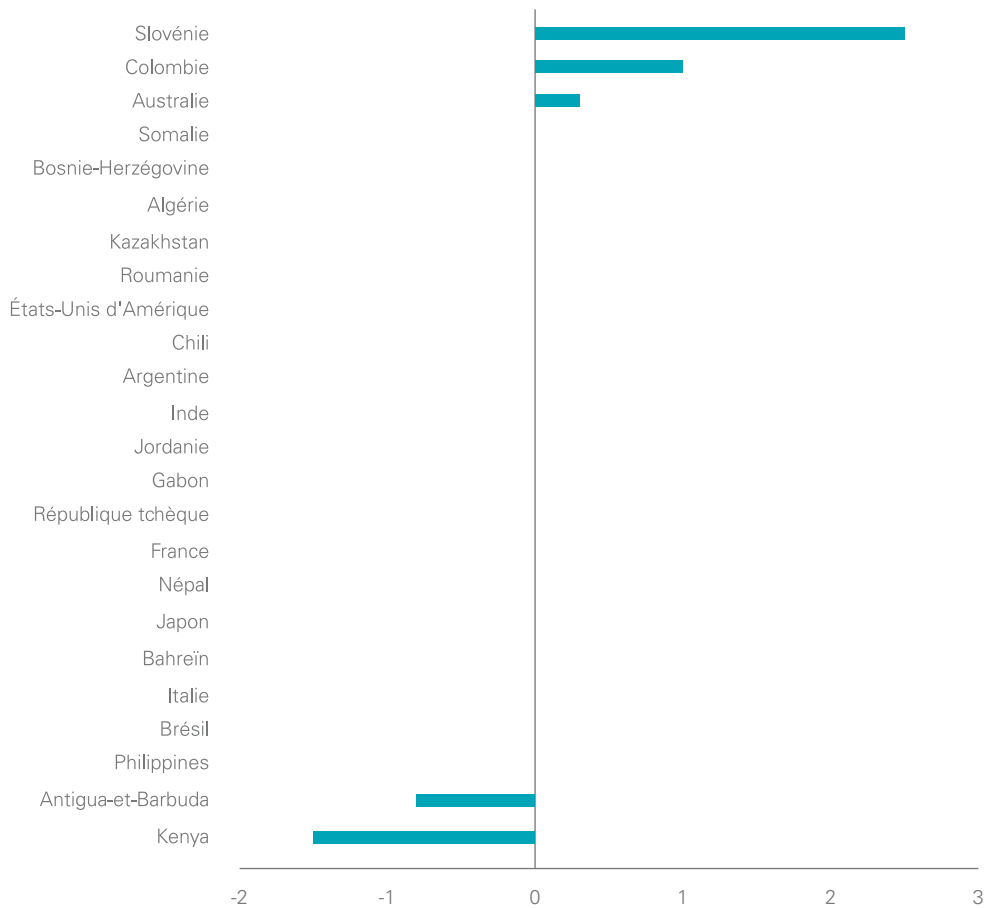


Figure 5

Renouvellement des chambres hautes, évolution de la représentation des 40 ans ou moins entre septembre 2020 et juin 2023 (en points de pourcentage)

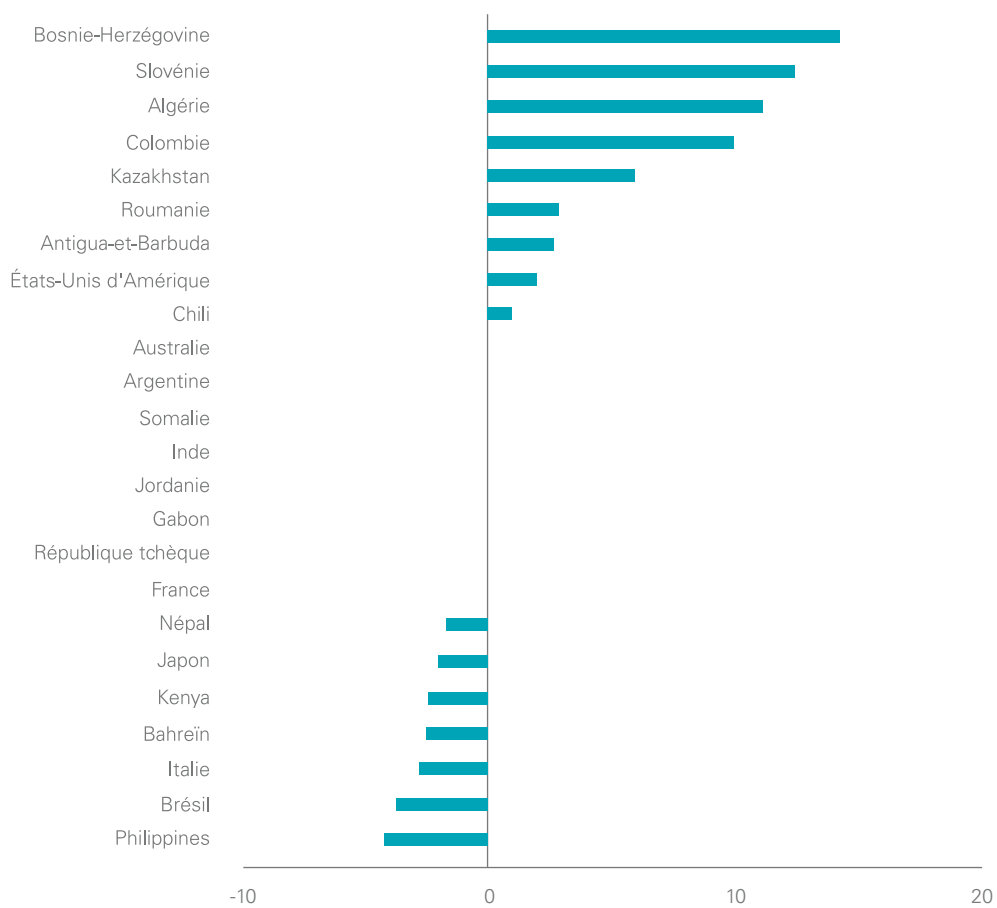


Figure 6

Renouvellement des chambres hautes, évolution de la représentation des 45 ans ou moins entre septembre 2020 et juin 2023 (en points de pourcentage)

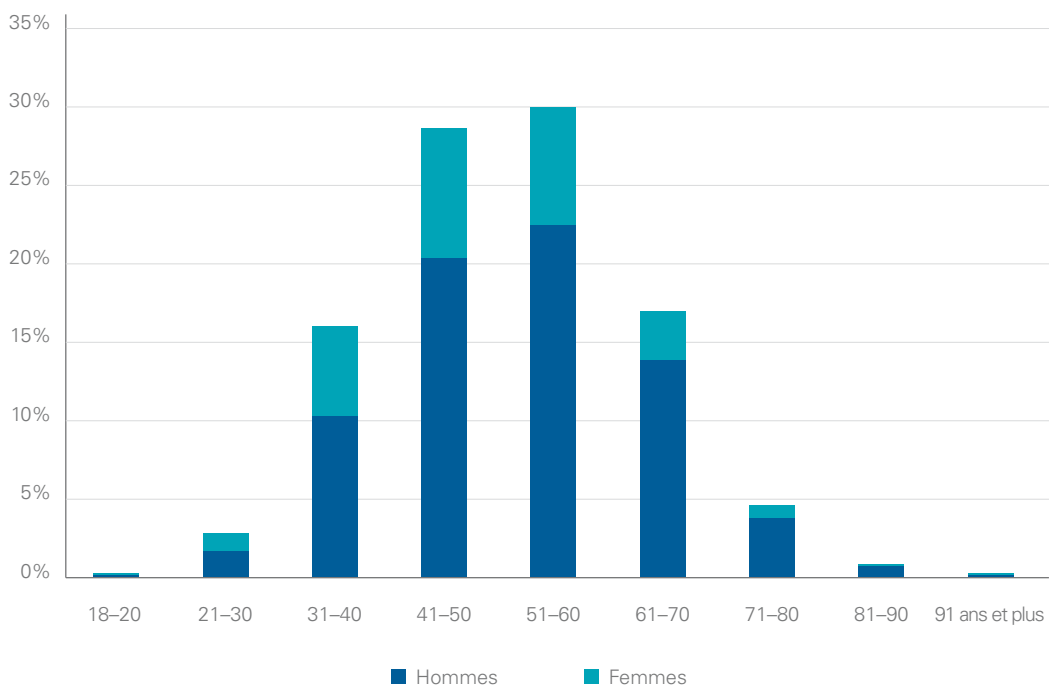


Tendances en matière d'âge et de genre

Les données de l'UIP comprennent aussi une ventilation par sexe des informations sur l'âge des parlementaires. La figure 7 illustre les parts respectives des femmes et des hommes par cohortes décennales pour l'ensemble des 204 chambres. Les parlementaires âgés de 51 à 60 ans constituent 30 % des parlementaires à l'échelle mondiale : il s'agit de la tranche d'âge décennale la plus nombreuse, suivie de près par la cohorte des 41 à 50 ans. La part des cohortes plus jeunes et plus âgées est nettement plus faible. Dans chaque tranche d'âge, la proportion des hommes dépasse celle des femmes.

Figure 7

Parlementaires par cohorte d'âge (toutes chambres confondues)

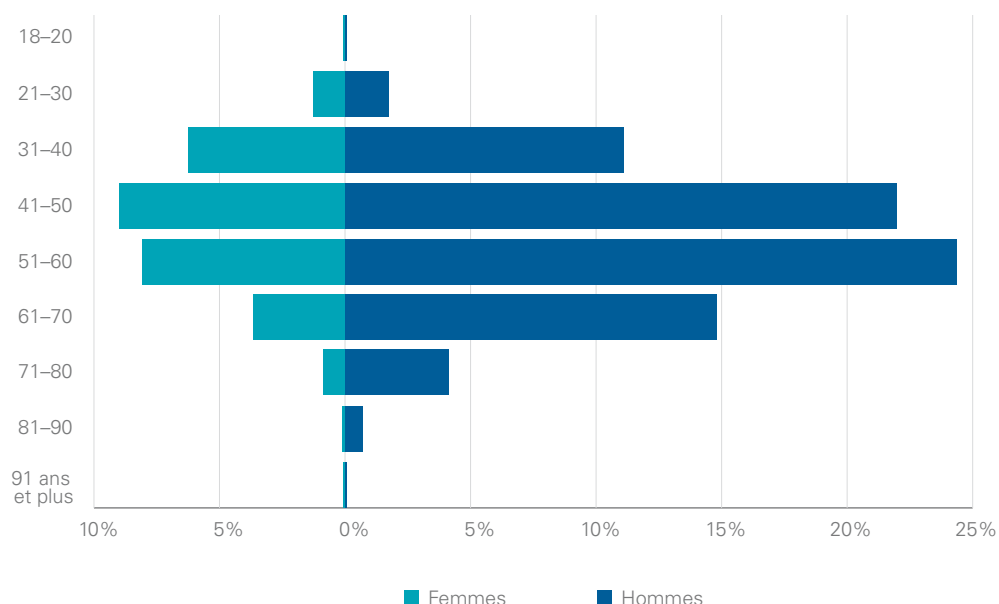


Une jeune Iranienne et un jeune Iranien à la sortie d'un bureau de vote de Téhéran (Iran), lors des élections législatives de 2008.
© Atta Kenare/AFP

La figure 8 établit une comparaison par âge et par sexe. Près d'un quart des parlementaires (22,5 %) sont des hommes entre 51 et 60 ans. Le second groupe d'importance est celui des hommes entre 41 et 50 ans (20,3 %) et le troisième celui des hommes entre 61 et 70 ans (13,7 %). S'agissant des femmes, les cohortes d'âge les plus importantes sont celles des parlementaires âgées de 41 à 50 ans et de 51 à 60 ans. Les femmes de ces deux groupes sont nettement moins nombreuses que leurs homologues masculins et ne représentent respectivement que 8,3 % et 7,5 % de l'ensemble des parlementaires. Le troisième groupe de femmes est celui des 31-40 ans (5,8 % de l'ensemble des parlementaires). En adoptant un autre angle de vue, on peut dire qu'il y a à peine plus de femmes parlementaires au total (27,1 %) que d'hommes de la tranche d'âge des 51-60 ans (22,5 %).

Figure 8

Comparaison hommes-femmes parlementaires par cohorte d'âge (toutes chambres confondues)



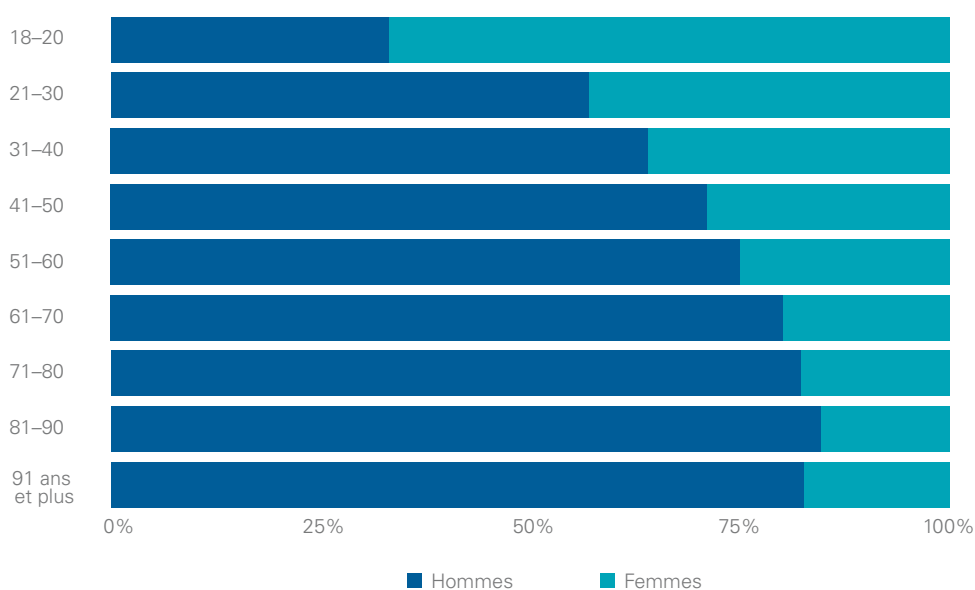
Jeune participante à une manifestation de défense des droits LGBTIQ2 à Paris (France), en mars 2023.
© Xose Bouzas/Hans Lucas/Hans Lucas VIA AFP

La figure 9 illustre la part relative des hommes et des femmes dans chaque tranche d'âge.

Bien que les femmes soient plus nombreuses que les hommes dans la tranche des 18–20 ans (rapport de 2 à 1), on constate un relatif équilibre entre les sexes dans le groupe des 21–30 ans, avec 57 % d'hommes et 43 % de femmes). En revanche, à chacune des cohortes d'âge suivantes (à l'exception du très petit groupe des 91 ans et plus), le déséquilibre entre les sexes s'accroît en faveur des hommes.

Figure 9

Répartition par sexe selon les groupes d'âge (toutes chambres confondues)



On retrouve une répartition similaire parmi les plus jeunes parlementaires de leur chambre, avec 75 femmes parlementaires pour 113 hommes, soit un ratio de 40:60. Il est intéressant de noter que les femmes de cette catégorie ont, en moyenne, deux ans de moins que les hommes. Dans les chambres uniques et basses, les plus jeunes femmes parlementaires ont en moyenne 25,8 ans contre une moyenne de 27,3 ans pour les hommes. Dans les chambres hautes, les plus jeunes parlementaires femmes ont en moyenne 32,1 ans contre 34,6 pour leurs homologues masculins.

Cette tendance à une plus grande jeunesse des femmes parlementaires, en moyenne, par rapport à leurs homologues masculins laisse penser que les efforts de promotion de la participation des jeunes ont probablement un effet positif sur la représentation des femmes, et vice-versa. Cela s'explique probablement par le fait que les prétextes utilisés pour exclure les jeunes (comme leur manque « d'expérience ») rejoignent souvent les motifs invoqués pour l'exclusion des femmes. Dans le même ordre d'idées, il est possible que l'instauration de quotas par sexe ait préparé la voie à l'adoption de quotas de jeunes dans un nombre croissant de parlements, en renforçant la recherche d'inclusivité et, par voie de conséquence, en augmentant la légitimité démocratique.

Les figures 10 à 12 poursuivent l'analyse de l'intersection entre âge et sexe en comparant les pourcentages des hommes et des femmes parlementaires dans les chambres uniques et basses, au sein des trois groupes définis par les seuils de 30, 40 et 45 ans et hors de ces groupes. Les données mettent en lumière les effets cumulatifs de l'âge et du sexe. Les hommes de plus de 30 ans constituent près des trois quarts des parlementaires à l'échelle mondiale (70,8 %) tandis que les femmes de plus de 30 ans représentent un quart (26,0 %) de l'ensemble des parlementaires. Dans le groupe des 30 ans et moins (3,2 %), les hommes détiennent davantage de sièges (1,8 %) que les femmes (1,4 %).

La situation reste très déséquilibrée dans les catégories d'âge supérieures. Lorsque le seuil considéré est 40 ans, on constate que près de 60 % des parlementaires sont des hommes de plus de 40 ans. En deçà du seuil de 40 ans, les femmes restent largement exclues, puisqu'elles ne représentent que 7,9 % des parlementaires. Les femmes de plus de 40 ans (19,5 %) et les hommes de 40 ans ou moins (13,5 %) se trouvent entre ces deux extrêmes. Lorsque le seuil considéré est plus généreusement fixé à 45 ans, les hommes plus âgés représentent encore près de la moitié des parlementaires à l'échelle mondiale (49,5 %). Il convient toutefois de noter que les hommes de 45 ans et moins (23,4 %) dépassent désormais assez nettement les femmes de plus de 45 ans (15 %). Les femmes de 45 ans ou moins ne détiennent que 12,0 % des sièges parlementaires, soit un rapport inférieur à 1 pour 8 à l'échelle mondiale pour les chambres uniques ou basses.

Figure 10

Pourcentage des hommes et des femmes parlementaires âgés de 30 ans ou moins et de plus de 30 ans (chambres uniques et basses)

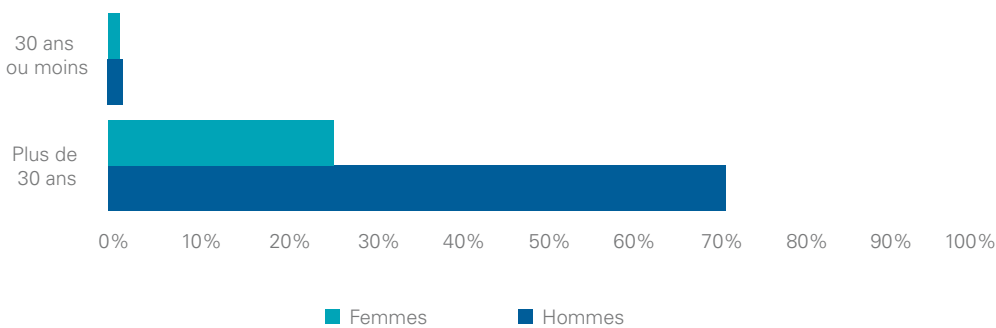


Figure 11

Pourcentage des hommes et des femmes parlementaires âgés de 40 ans ou moins et de plus de 40 ans (chambres uniques et basses)

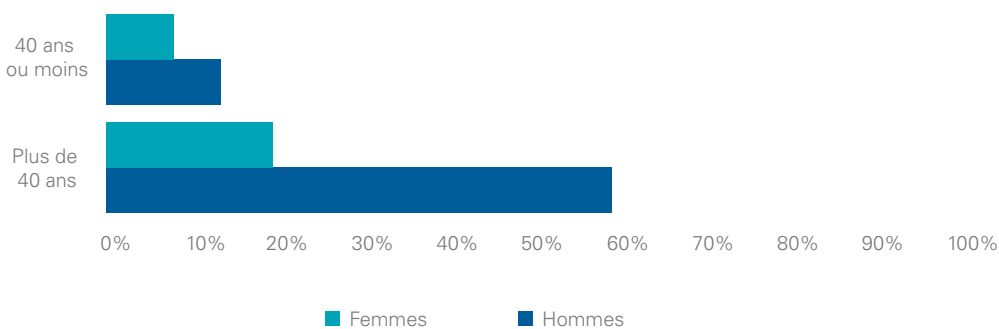
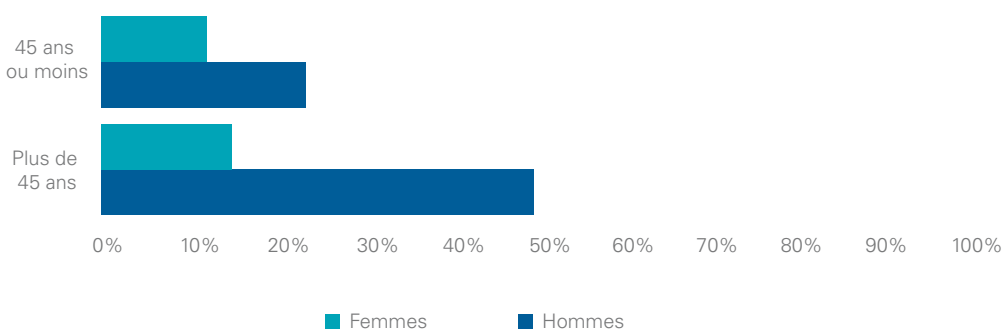


Figure 12

Pourcentage des hommes et des femmes parlementaires âgés de 45 ans ou moins et de plus de 45 ans (chambres uniques et basses)



Les figures 13 à 15 illustrent les mêmes tendances pour les chambres hautes. Les différences selon l'âge et le sexe y sont encore plus marquées que dans les chambres uniques et basses. Près de trois quarts (74,1 %) de l'ensemble des parlementaires y sont des hommes de plus de 30 ans, tandis que 25,4 % des sièges y sont occupés par des femmes de plus de 30 ans. Il n'y a quasiment pas de parlementaires au-dessous de ce seuil d'âge (0,3 % d'hommes, 0,2 % de femmes).

Ces disparités ne s'atténuent que peu dans la catégorie des 40 ans ou moins. Les hommes de plus de 40 ans sont toujours nettement surreprésentés, occupant 70,5 % des sièges des chambres hautes. Les femmes de plus de 40 ans sont encore bien représentées avec 23,2 % des sièges. Toutefois, au-dessous du seuil de 40 ans, les hommes devancent déjà les femmes (3,9 % contre 2,3 %, respectivement). Lorsque le seuil considéré est celui de 45 ans, les hommes (65,3 %) et les femmes (21,4 %) au-dessus du seuil restent les plus nombreux, occupant 86,7 % des sièges des chambres hautes à l'échelle mondiale. Les hommes de 45 ans ou moins, qui occupent près de 10 % des sièges, creusent l'écart avec les femmes de ce groupe d'âge qui ne détiennent que 4,1 % des sièges.

Figure 13

Pourcentage des hommes et des femmes parlementaires âgés de 30 ans ou moins et de plus de 30 ans (chambres hautes)

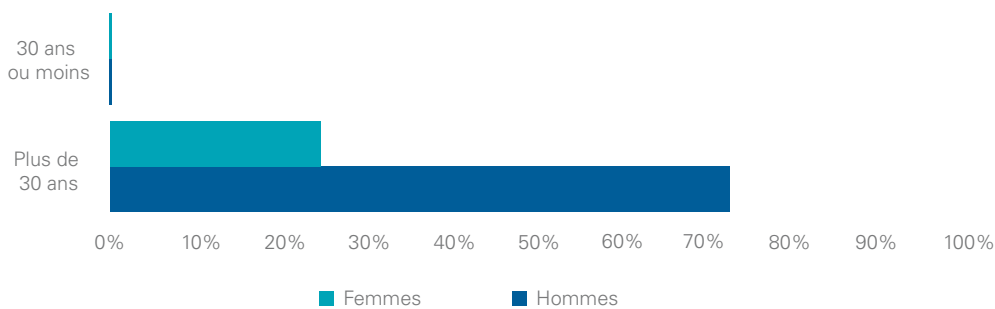


Figure 14

Pourcentage des hommes et des femmes parlementaires âgés de 40 ans ou moins et de plus de 40 ans (chambres hautes)

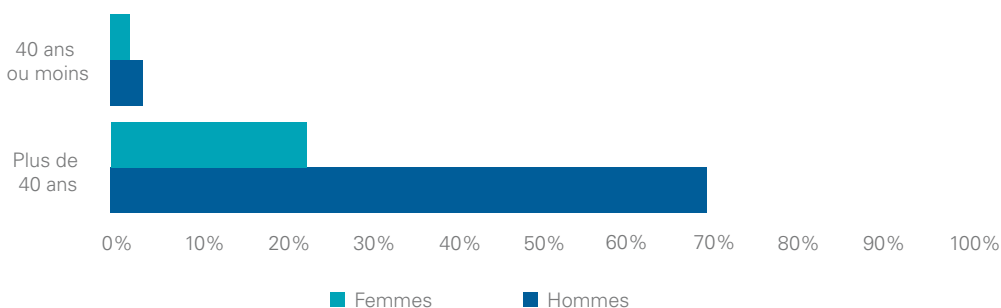
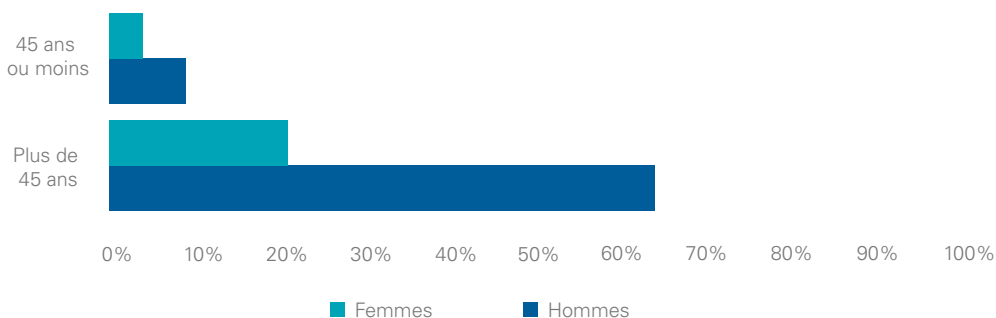


Figure 15

Pourcentage des hommes et des femmes parlementaires âgés de 45 ans ou moins et de plus de 45 ans (chambres hautes)



Objectifs de représentation

Objectifs de l'UIP en matière de représentation des jeunes

L'UIP s'emploie depuis 2014 à mesurer la participation des jeunes, en particulier la proportion des jeunes parlementaires dont l'âge est inférieur ou égal à 30 ans, 40 ans et 45 ans. En 2018, pour inciter les États à prendre des mesures volontaristes et faire progresser la participation des jeunes, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a proposé de fixer des objectifs qui pourraient servir de référence et aider à mesurer la progression des pays vers une participation accrue des jeunes. Cette idée a été validée dans le cadre de consultations physiques et en ligne, par de jeunes parlementaires et des universitaires, qui ont suggéré différentes méthodes de détermination de ces objectifs. Cette partie évalue les progrès réalisés par rapport à trois critères pour les trois catégories d'âge : i) objectifs chiffrés pour chaque seuil d'âge ; ii) parité entre les sexes dans la représentation des jeunes pour les différents groupes d'âge ; iii) proportionnalité entre la part des jeunes parlementaires de chaque cohorte et leur part respective dans la population en âge de voter. Chacun de ces critères aborde la représentation des jeunes selon une perspective

légèrement différente, et leur combinaison contribue à l'obtention d'un tableau plus complet de l'inclusion (ou de l'exclusion) des jeunes dans les parlements du monde.

La figure 16 illustre les progrès réalisés vers ces trois objectifs d'âge dans les 204 chambres parlementaires participant à l'enquête. Elle montre qu'aucun parlement n'a atteint l'objectif fixé par l'UIP à 15 % de parlementaires âgés de 30 ans ou moins. Pour les chambres uniques et basses, la **Norvège** et l'**Arménie** sont les pays qui s'approchent le plus de cet objectif, avec 13,6 % et 13,1 %, respectivement. Le **Bhoutan** (12,5 %) et la **Belgique** (10,0 %) obtiennent les meilleurs résultats pour les chambres hautes. Le Bhoutan ne figurait pas dans les données de 2021, mais à cette exception près, des résultats similaires avaient été constatés. Il apparaît donc clairement que des efforts doivent être faits dans tous les parlements pour atteindre l'objectif des 15 %, y compris dans les chambres qui ont enregistré des résultats relativement meilleurs que d'autres dans l'inclusion des jeunes parlementaires de 30 ans et moins.

En février 2019, des milliers de jeunes manifestants se sont réunis devant le Parlement britannique à Londres (Royaume-Uni) pour réclamer une intensification de l'action climatique. © Wiktor Szymanowicz/NURPHOTO/NURPHOTO VIA AFP

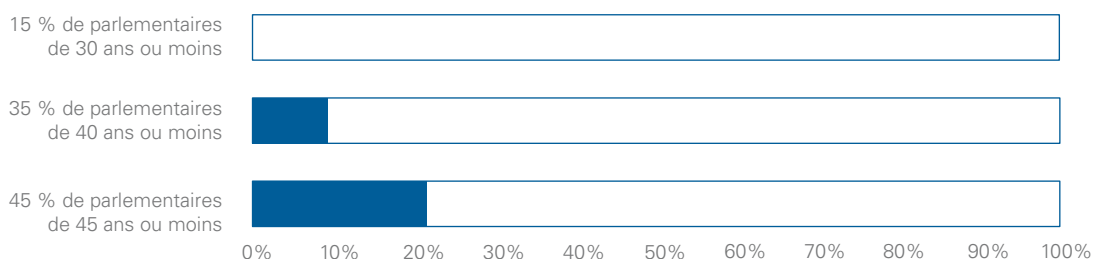


Par comparaison, à l'échelle mondiale, les parlements ont fait de plus grandes avancées vers la réalisation des objectifs fixés par l'UIP pour les parlementaires de 40 et de 45 ans ou moins. Près de 10 % des chambres ont atteint l'objectif de 35 % de parlementaires âgés de 40 ans ou moins et 21,6 % ont atteint l'objectif de 45 % de parlementaires âgés de 45 ans ou moins. En outre, le nombre des chambres ayant atteint ces objectifs a augmenté de manière spectaculaire entre 2021 et 2023. En 2021, neuf chambres uniques ou basses et une chambre haute comptaient 35 % de parlementaires âgés de 40 ans ou

moins ; en 2023, ce nombre est passé à 17 pour les chambres uniques ou basses et à deux pour les chambres hautes. De même, alors qu'en 2021, 28 chambres uniques ou basses et une seule chambre haute comptaient 45 % de parlementaires de 45 ans ou moins, en 2023, ce nombre est passé à 42 pour les chambres uniques ou basses et à trois pour les chambres hautes. Cette augmentation s'explique en partie par un nombre supérieur de répondants en 2023, mais cette évolution confirme néanmoins qu'un changement est possible, y compris sur une période relativement courte.

Figure 16

Progrès vers la réalisation des objectifs d'âge (toutes chambres confondues)



Objectifs de parité entre les sexes

Parallèlement à ces objectifs d'âge, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a également fixé un objectif de parité entre les sexes (50:50) dans la représentation des jeunes de chaque cohorte d'âge. À ce propos, il convient de souligner que la parité entre les sexes parmi les jeunes parlementaires peut être atteinte dans un parlement où la représentation des jeunes est très faible. On constate toutefois que la parité devient plus probable au fur et à mesure que la proportion des jeunes parlementaires augmente. En effet, l'augmentation du nombre de sièges détenus par des jeunes favorise la diversité de la représentation.

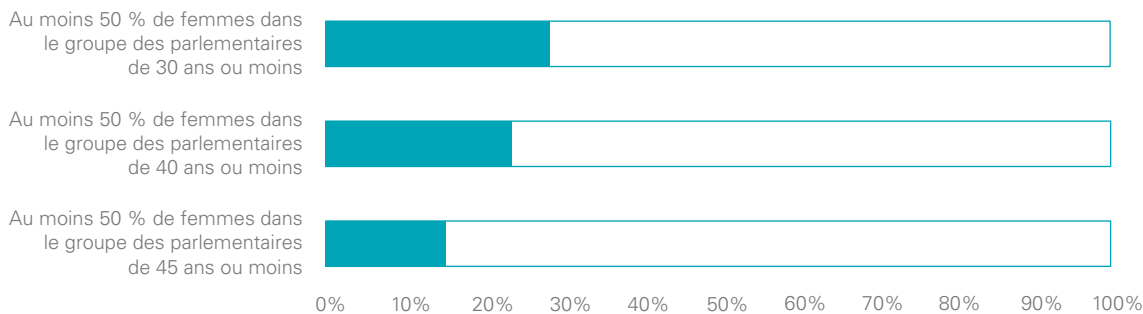
La figure 17 illustre les résultats en matière de parité entre les sexes pour les différents groupes d'âge des jeunes parlementaires. Elle montre, en particulier, qu'un plus grand nombre de chambres ont atteint l'objectif de parité entre les sexes dans les cohortes plus jeunes. Environ un quart des chambres ont atteint les objectifs de parité entre les sexes pour les parlementaires de 30 ans ou moins (28,4 %) et de 40 ans ou moins (23,5 %) ; en revanche 15 % seulement ont atteint l'objectif de parité pour les parlementaires de 45 ans ou moins. Ce modèle s'inscrit d'ailleurs dans la même logique que les conclusions précédemment tirées de la répartition par sexe dans les cohortes d'âge : l'équilibre entre les sexes a tendance à être meilleur dans les catégories d'âge inférieures. Par conséquent, l'amélioration de la participation des jeunes peut également avoir des effets positifs en termes d'augmentation de la représentation des femmes au parlement.

La ventilation des données fait apparaître des différences frappantes entre les types de chambres et les seuils d'âge. Plus de 30 % des chambres uniques et basses ont atteint la parité entre les sexes parmi les parlementaires de 30 ans ou moins, contre seulement 22,8 % des chambres hautes. S'agissant des parlementaires de 40 ans ou moins, la différence n'est plus que d'un point : 23,8 % des chambres uniques et basses contre 22,8 % des chambres hautes. L'écart s'inverse pour les parlementaires âgés de 45 ans ou moins : 19,3 % des chambres hautes ont atteint la parité contre seulement 12,9 % des chambres uniques ou basses.

Comme pour les objectifs d'âge, des changements notables s'observent dans la proportion des chambres qui ont atteint l'objectif de parité depuis le précédent rapport de l'UIP. Entre 2021 et 2023, le nombre des chambres uniques et basses ayant atteint la parité entre les sexes est passé de 34 à 44 parmi les parlementaires de 30 ans ou moins, de 19 à 33 parmi les 40 ans ou moins, et de 13 à 17 parmi les 45 ans ou moins. Le nombre des chambres hautes ayant atteint la parité entre les sexes est passé de 7 à 13 pour les parlementaires de 30 ans ou moins, de 7 à 13 pour les 40 ans ou moins, et de 5 à 11 pour les 45 ans ou moins. Le tableau général est donc plutôt positif, même si, à l'échelle mondiale, de gros efforts restent nécessaires pour atteindre une égale représentation des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les parlements.

Figure 17

Progrès vers la réalisation des objectifs de parité entre les sexes (toutes chambres confondues)



Scores de représentation des jeunes

Les deux premiers ensembles d'objectifs fixent des buts communs à l'ensemble des parlements. Toutefois, comme les précédents rapports de l'UIP l'ont souligné, la part des jeunes dans la population des pays varie énormément d'un pays à l'autre. Près de 50 % de la population a entre 18 et 30 ans, au Tchad (46,7 %) et en Zambie (46,1 %) ³⁴, tandis que cette tranche d'âge ne représente qu'environ 15 % de la population au Japon (14,7 %) et en Italie (15,5 %). Ainsi, si la réalisation de l'objectif de 15 % de parlementaires âgés de 30 ans ou moins correspondrait à la proportion des jeunes de 18 à 30 ans au Japon et en Italie, elle impliquerait encore une grande sous-représentation de cette tranche d'âge au Tchad et en Zambie, où celle-ci est, proportionnellement, trois fois plus importante.

Pour tenir compte de ces variations, l'ONU propose un indicateur proportionnel permettant d'évaluer la représentation des différents groupes démographiques dans les parlements nationaux. Il est préconisé de mesurer la progression vers une représentation adéquate des jeunes au titre de l'objectif de développement durable 16.7.1a à l'aide du ratio entre la proportion des parlementaires âgés de 45 ans ou moins et celle de la population nationale de 45 ans ou moins ayant atteint l'âge d'éligibilité au parlement. Des méthodes similaires ont été proposées par des scientifiques pour mesurer la coïncidence de proportionnalité entre les représentants élus et la part de population présentant certaines caractéristiques démographiques ³⁵.

Toutefois, comme le reconnaît l'ONU dans ses directives statistiques, le fait de retenir comme seuil plancher l'âge d'éligibilité plutôt que l'âge du vote revient à favoriser les pays où l'âge d'éligibilité est plus élevé, puisque la part de la population servant de base de comparaison s'en trouve réduite. Le présent rapport ajuste la méthode de mesure de l'ONU de deux façons : i) en calculant l'indice de représentation des jeunes pour les parlementaires dont l'âge est inférieur ou égal à 30, 40 et 45 ans ; ii) en élargissant la part de la population de référence en tenant compte de l'âge habituel du droit de vote au lieu de l'âge d'éligibilité, soit la population ayant

respectivement entre 18 et 30 ans, 18 et 40 ans, 18 et 45 ans ³⁶. Cet indicateur est désigné dans le présent rapport par le score de représentation des jeunes au parlement.

Les tableaux 7 et 8 donnent la liste des pays classés en fonction des scores de représentation des jeunes pour chacun des groupes d'âge, dans les chambres uniques ou basses et dans les chambres hautes. Un score de 100 représente une coïncidence parfaite de représentation (ratio 1:1). Un score inférieur signale une disparité entre la part de la population des jeunes et celle des parlementaires pour le groupe d'âge considéré. Ainsi, un score de 60 signifie que la proportion des jeunes parlementaires n'est que de 60 % de ce qu'elle devrait être, compte tenu de la part des jeunes dans la population. À l'inverse, un score supérieur à 100 signifie que le groupe d'âge considéré est surreprésenté au parlement par rapport à la part qu'il occupe dans la population en âge de voter.

Comme le montre le tableau 7, aucun pays n'a atteint la coïncidence de proportionnalité pour le groupe des parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques ou basses. À **Saint-Marin**, la proportion des jeunes parlementaires est de 76,4 % de ce qu'elle devrait être, compte tenu de la part des jeunes de 18 à 30 ans dans la population. À part Saint-Marin, seules la **Norvège** (64,6), l'**Arménie** (55,4) et l'**Allemagne** (50,6) approchent la barre des 50 % de proportionnalité pour ce groupe d'âge. Comme le montrent les données de l'annexe 5, 63 pays seulement ont un score supérieur ou égal à 10 dans les chambres uniques ou basses, et 37 pays ont un score nul.

Le tableau est plus positif lorsque l'on considère le groupe des parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques ou basses. Cinq pays ont un score supérieur à 100, ce qui indique que les parlementaires de ce groupe sont légèrement surreprésentés par rapport à la part de la population âgée de 18 à 40 ans : **Ukraine** (120,2) **Arménie** (115,0), **Pays-Bas** (109,9), **Andorre** (105,3) et **Lettonie** (104,1). Par ailleurs, l'annexe 6

34 NationsUnies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2022), World Population Prospects 2022, édition en ligne.

35 Norris, Pippa et Joni Lovenduski, 1995, *Political Recruitment: Gender, Race, and Class in the British Parliament*, New York, Cambridge University Press ; Sundström, Aksel Dan et Daniel Stockemer, 2021, "Conceptualizing, Measuring, and Explaining Youths' Relative Absence in Legislatures", *PS: Political Science & Politics* 54(2), 195-201.

36 Le droit de vote est presque universellement fixé à 18 ans. Pour les quelques pays où l'âge du vote est inférieur, la part de la population a été ajustée en conséquence. S'agissant des parlements qui ne sont pas élus, la population a néanmoins été mesurée à partir de l'âge de 18 ans.

montre que 59 pays ont des scores de proportionnalité supérieurs à 50 dans ce groupe d'âge, tandis que deux pays, la **Micronésie** et le **Qatar** ont un score nul.

L'indice de représentation des jeunes s'améliore considérablement lorsque l'on considère le groupe des parlementaires âgés de 45 ans ou moins. Le score de 100 est dépassé par 21 pays tandis qu'ils sont huit à afficher un score

supérieur à 120. Les **Pays-Bas** (144,1) occupent la tête de liste et sont suivis par l'**Ukraine** (133,6), la **Roumanie** (133,0), et l'**Arménie** (132,0). Près de 100 pays (94) ont un score supérieur à 50 et aucun n'a un score nul. Au moins pour ce groupe d'âge, la représentation parlementaire est relativement équilibrée avec la part correspondante de la population, même si, dans la plupart des pays, l'objectif de proportionnalité parfaite est encore loin d'être atteint.

Tableau 7

Meilleurs scores de représentation des jeunes par groupe d'âge (chambres uniques ou basses)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Rang	Score	Pays	Rang	Score	Pays	Rang	Score	Pays
1	76,4	Saint-Marin	1	120,2	Ukraine	1	144,1	Pays-Bas
2	64,6	Norvège	2	115,0	Arménie	2	133,6	Ukraine
3	55,4	Arménie	3	109,9	Pays-Bas	3	133,0	Roumanie
4	50,6	Allemagne	4	105,3	Andorre	4	132,0	Arménie
5	45,1	Malte	5	104,1	Lettonie	5	128,2	Bulgarie
6	38,4	Lettonie	6	99,2	Bulgarie	6	127,4	Monaco
–	38,4	Ukraine	–	99,2	Roumanie	7	122,5	Saint-Marin
8	37,3	République de Moldova	8	96,2	Danemark	8	122,1	Belgique
9	37,2	Danemark	9	95,8	Monténégro	9	111,3	Monténégro
10	35,9	Autriche	10	92,5	Cuba	10	109,7	Cuba
–	35,9	Cuba						

Membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, lors de la 144^e Assemblée de l'UIP, à Nusa Dua (Indonésie), en mars 2022.
© UIP/144^e Assemblée



Le tableau 8 donne les mêmes chiffres pour les chambres hautes. On constate un niveau nettement inférieur de l'indice de représentation des jeunes pour les trois groupes d'âge. S'agissant des parlementaires âgés de 30 ans ou moins, seule la **Belgique** affiche un score supérieur à 50 (50,2), et seulement trois autres pays – le **Bhoutan** (32,3), **Antigua-et-Barbuda** (23,7) et l'**Autriche** (23,1) – ont un score supérieur à 20. Le résultat de la Belgique s'explique peut-être par les strictes normes de représentativité du Sénat belge, où les différents groupes linguistiques disposent de sièges réservés. En revanche, dans la plupart des pays, le tableau est sombre : 43 des 58 chambres pour lesquelles des données sont disponibles ont un score nul (voir l'annexe 5).

S'agissant des parlementaires de 40 ans ou moins, un pays seulement, la **Belgique** (115) fait mieux que la simple coïncidence de proportionnalité entre la part des parlementaires

et celle de la population des 18-40 ans en âge de voter. Quatre autres pays ont un score supérieur à 50 : le **Bhoutan** (86,5), **Antigua-et-Barbuda** (66,6), la **Colombie** (52,8) et l'**État plurinational de Bolivie** (50,5). Toutefois, 14 des 57 chambres pour lesquelles des données sont disponibles ont encore un score nul (voir l'annexe 6).

Le tableau s'améliore encore avec le groupe des parlementaires âgés de 45 ans ou moins, même si les ratios restent inférieurs à ceux mesurés pour les chambres uniques ou basses. La **Belgique** est encore le seul pays à dépasser la coïncidence de proportionnalité (109,3), même si le **Bhoutan** manque la marche de très peu (99,9). Comme le montrent les données de l'annexe 7, à peine 10 pays ont un score supérieur à 50. Toutefois, sur une note plus positive, aucun pays n'a un score nul. Il est intéressant de noter que le même groupe de pays se distingue dans les trois listes.

Tableau 8

Meilleurs scores de représentation des jeunes par groupe d'âge (chambres hautes)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Rang	Score	Pays	Rang	Score	Pays	Rang	Score	Pays
1	50,2	Belgique	1	115,0	Belgique	1	109,3	Belgique
2	32,3	Bhoutan	2	86,5	Bhoutan	2	99,9	Bhoutan
3	23,7	Antigua-et-Barbuda	3	66,6	Antigua-et-Barbuda	3	77,2	Roumanie
4	15,6	Slovénie	4	52,8	Colombie	4	73,0	Colombie
5	13,0	Australie	5	50,5	Bolivie (État plurinational de)	5	67,9	Bolivie (État plurinational de)
6	11,6	Espagne	6	46,5	Irlande	6	66,5	Antigua-et-Barbuda
7	8,1	Irlande	7	46,2	Slovénie	7	53,9	Irlande
8	8,0	Somalie	8	41,6	Trinité-et-Tobago	8	52,3	Burundi
9	6,5	Pays-Bas	9	40,6	Bosnie-Herzégovine	9	51,9	Espagne
10	6,2	Mexique	10	40,4	Burundi	10	51,6	Trinité-et-Tobago

Les tableaux 9 et 10 agrègent les ratios pour comparer les scores moyens par région. Pour les chambres uniques ou basses des parlements, l'Europe et les Amériques surpassent systématiquement et considérablement les autres parties du monde. Les scores moyens des pays européens sont de loin supérieurs aux moyennes mondiales pour les trois groupes d'âge : 24,1 contre 12,0 pour les parlementaires de 30 ans ou moins, 72,0 contre 46,5 pour les 40 ans ou moins, et 92,7 contre 64,4 pour les 45 ans ou moins. Notons toutefois que ces bons résultats européens en matière de proportionnalité entre la part des jeunes parlementaires et la part des jeunes dans la population sont au moins partiellement dus au vieillissement des populations de cette région du monde. De ce fait, la coïncidence de proportionnalité est plus facile à atteindre.

Pour les chambres hautes, les constats sont légèrement différents. Les scores moyens des 16 chambres hautes des pays européens sont supérieurs aux moyennes mondiales pour les trois groupes d'âge. L'Océanie obtient des résultats légèrement meilleurs, mais une attention plus approfondie montre que la moyenne régionale est largement tirée par les scores élevés de l'Australie (13, 33,5 et 50,4) qui sont de loin supérieurs à ceux des îles Palaos (0, 19,8 et 15,9), seul autre pays d'Océanie pour lequel une chambre haute est prise en compte dans l'enquête. Les scores de représentation des jeunes dans les Amériques dépassent également les moyennes mondiales pour les groupes d'âge de 40 et 45 ans ou moins. En revanche, les régions Afrique et Asie, qui ont des populations relativement jeunes, sont systématiquement au-dessous des moyennes mondiales.

Tableau 9

Classement régional de la représentation des jeunes par groupe d'âge (chambres uniques ou basses)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Régions	Score moyen	Pays	Régions	Score moyen	Pays	Régions	Score moyen	Pays
Europe	24,1	47	Europe	72,0	47	Europe	92,7	47
Amériques	11,7	23	Amériques	52,5	23	Amériques	67,5	23
Asie	5,1	24	Afrique	31,5	43	Afrique	49,0	43
Afrique	4,8	43	Asie	26,9	24	Asie	45,9	24
Océanie	3,3	10	Océanie	25,0	10	Océanie	35,5	10
Total	12,0	147	Total	46,5	147	Total	64,4	147

Tableau 10

Classement régional de la représentation des jeunes par groupe d'âge (chambres hautes)

30 ans ou moins			40 ans ou moins			45 ans ou moins		
Régions	Score moyen	Pays	Régions	Score moyen	Pays	Régions	Score moyen	Pays
Europe	5,7	16	Océanie	27,5	2	Europe	38,0	16
Océanie	6,5	2	Europe	26,8	16	Amériques	35,6	13
Asie	2,9	12	Amériques	23,0	13	Océanie	30,0	2
Amériques	2,6	13	Asie	14,0	12	Afrique	24,8	14
Afrique	1,5	14	Afrique	13,1	14	Asie	22,0	12
Total	3,4	57	Total	19,9	57	Total	30,6	57

Faire progresser la participation des jeunes

La résolution sur la *Participation des jeunes au processus démocratique*, adoptée par l'UIP en 2010, appelle à redoubler d'efforts pour accroître la participation des jeunes dans les parlements et les autres organes représentatifs³⁷. Dans cette optique, l'UIP a créé en 2013 le Forum des jeunes parlementaires, avec à sa tête un conseil composé de 12 membres (une femme et un homme de chacun des six groupes géopolitiques)³⁸. Ce Forum joue le rôle d'une plateforme de contrôle de la participation des jeunes à l'UIP et dans les parlements du monde. Il permet également à l'UIP d'intégrer le point de vue des jeunes dans ses travaux et les échanges de bonnes pratiques. Au cours des dix dernières années, le Forum a aussi contribué à l'organisation d'une série de conférences internationales des jeunes parlementaires dans

le but de stimuler les tendances à plus d'inclusion en politique, d'autonomiser les jeunes parlementaires, hommes et femmes, et d'enrichir les travaux parlementaires par l'intégration du point de vue des jeunes.

Malgré l'attention croissante portée à la question de la participation des jeunes dans les parlements, à l'échelle mondiale, la proportion de jeunes parlementaires reste faible. Si rien n'est fait, il semble peu probable que cette participation s'accroisse d'elle-même régulièrement au fil du temps. Il est donc souhaitable que les parlements et les partis politiques prennent des mesures concrètes pour ménager des espaces de participation et d'expression des jeunes dans les politiques nationales.

La campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Pour résorber les déficits constatés, l'UIP a lancé en 2021 la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, déjà évoquée plus haut. En deux ans, cette campagne a donné des résultats tangibles. Les signataires, qui sont plus de 1400 (dont 660 parlementaires de 134 pays, 58 présidents de parlement et 14 chefs d'État ou directeurs d'organisations), s'engagent à être les artisans du changement³⁹. La campagne a été officiellement lancée dans 30 parlements, dont cinq ont reçu un soutien de l'UIP pour la mise en œuvre. Ces artisans du changement ont déjà été à l'initiative d'une trentaine d'actions significatives en lien avec les six engagements. Selon un sondage réalisé en mai 2023 parmi les participants à la réunion en ligne d'appel aux acteurs du changement, leurs efforts ont surtout porté sur la promotion des canaux d'expression des jeunes et le mentorat des futurs jeunes candidats, même si des changements ont été globalement recherchés dans l'ensemble des six domaines.

Dans cette partie, les six engagements de la campagne sont passés en revue et illustrés par des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans ces six domaines pour favoriser la participation des jeunes. Lors de l'événement en ligne, les intervenants ont donné deux principaux types de conseils, nourris de leur expérience, pour une mise en place efficace des engagements. Ils ont d'abord souligné la nécessité d'adopter une approche inclusive axée sur plusieurs engagements à la fois. Pour y parvenir, ils ont suggéré de mener une action transversale au-delà des clivages entre partis, en mobilisant des soutiens du côté des médias et en travaillant en collaboration avec d'autres parties prenantes. Ils ont ensuite souligné qu'il fallait tenir compte des considérations politiques, faire preuve de stratégie et se tenir prêt à faire des concessions, en tant que de besoin, pour soutenir les initiatives engagées. D'autres points abordés par les intervenants – en particulier l'intersectionnalité, les obstacles financiers et le rôle des partis politiques – sont développés ci-dessous.



Accueil d'un événement de promotion de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* par les jeunes parlementaires du Bahreïn, en présence du Secrétaire général de l'UIP et du Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn), en mars 2023. © UIP/146^e Assemblée

37 archive.ipu.org/conf-f/122/res-3.htm

38 www.ipu.org/fr/propos-de-luiip/structure-et-gouvernance/conseil-directeur/forum-des-jeunes-parlementaires

39 Pour rejoindre la campagne : www.ipu.org/fr/campaign/pledge-now.

Engagement 1 : Accélérer les progrès par la mise en place de quotas de jeunes

Promouvoir des quotas de jeunes pour garantir que mon parlement est véritablement représentatif des jeunes hommes et jeunes femmes du pays, ce qui nécessite une disposition législative de parité complète entre les sexes (50:50).

Au cours des dernières décennies, des quotas ont été mis en place par les parlements pour différents groupes, dans le but de promouvoir la diversité en leur sein. Les quotas de femmes, qui ont été mis en place, sous une forme ou sous une autre, dans plus de 140 pays constituent la mesure la plus répandue⁴⁰. D'autres groupes ont néanmoins aussi fait l'objet de mesures similaires, notamment des minorités raciales, ethniques, linguistiques ou religieuses, ainsi que les expatriés, les représentants de certaines professions ou les personnes en situation de handicap⁴¹.

Des quotas ont été instaurés pour les jeunes dans un nombre de pays encore restreint, mais qui va croissant. Les tableaux 11 et 12 donnent la liste des pays dans lesquels le parlement a défini les critères de base d'une politique en faveur des jeunes. Ces politiques, bien qu'elles relèvent toutes d'un engagement en faveur de la participation des jeunes, se concrétisent de manières différentes.

Premièrement, elles peuvent prendre l'une des trois formes ci-après :

- **sièges réservés**, des sièges parlementaires sont réservés au titre de dispositions législatives afin de garantir un certain nombre de mandats à des jeunes ;
- **quotas législatifs de candidats**, les partis politiques sont tenus par la loi d'inclure un certain nombre de jeunes parmi les candidats qu'ils présentent (généralement sur des listes de partis) ;
- **adoption de quotas volontaires par les partis politiques**, les partis adoptent leurs propres quotas volontaires de jeunes candidats, sans y être obligés par des dispositions légales.

Les sièges réservés garantissent la présence de jeunes au parlement. Toutefois le nombre de sièges retenus est généralement peu élevé. À l'inverse, les quotas législatifs de candidats et les quotas volontaires de partis portent habituellement sur une plus forte proportion de jeunes candidats, mais ils ne garantissent pas leur élection.

Deuxièmement, les politiques mises en place adoptent des critères d'âge différents, variant généralement entre 30 et 40 ans en fonction de la définition de la « jeunesse » retenue dans les différents contextes nationaux. Le pourcentage spécifié varie également. Parmi les pays ayant mis en place des sièges réservés, l'**Ouganda** a fixé le plus petit pourcentage (1,2 %) et le **Maroc** le plus important (7,6 %). S'agissant des quotas législatifs de candidats et des quotas volontaires de partis, la proportion fixée est généralement de 20 à 50 %. Toutefois, comme le précisent les notes au bas des tableaux, les chiffres les plus élevés correspondent souvent à des politiques d'inclusion de groupes multiples, les jeunes ne constituant que l'un des différents groupes visés par le quota. Aux **Philippines**, par exemple, la politique ne s'applique qu'au scrutin de liste du système électoral mixte, tandis qu'en **Égypte** la proportion exacte dépend de la taille des circonscriptions électorales.

Troisièmement, ces mesures s'accompagnent souvent d'obligations en matière d'égalité des sexes. Trois des cinq pays ayant des sièges réservés (**Kenya**, **Rwanda** et **Ouganda**) disposent qu'une femme doit occuper au moins un des sièges réservés pour les jeunes. Au départ, le **Maroc** avait instauré des quotas séparés pour les femmes et pour les jeunes (60 sièges réservés aux femmes et 30 réservés aux hommes de moins de 40 ans). La loi a été modifiée en 2016 et prévoit désormais l'alternance des hommes et des femmes sur les listes de jeunes candidats. Les quotas de jeunes et les quotas de femmes coexistent dans tous les pays ayant un système de quotas législatifs de candidats ou de quotas de partis. Dans certains pays, les femmes et les jeunes sont visés par un seul et même règlement relatif aux quotas, tandis que d'autres appliquent des politiques séparées.

⁴⁰ www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas

⁴¹ Krook, Mona Lena et Diana Z. O'Brien, 2010, "The Politics of Group Representation: Quotas for Women and Minorities Worldwide", *Comparative Politics* 42(3), 253-272.

Tableau 11

Sièges réservés et représentation des jeunes

Pays	Groupe d'âge	Quota en %	Quota par sexe	30 ans ou moins (ensemble) %	40 ans ou moins (ensemble) %	30 ans ou moins (femmes) %	40 ans ou moins (femmes) %
Tchad (ch. unique)	Non communiqué	3,6 (7 sièges)	Indéterminé	2,2	24,7	1,1	15,1
Kazakhstan (ch. basse)	< 35 ans	30*	Mixte	4,1	25,5	1,0	3,1
Kenya (ch. basse)**	< 35 ans	3,4 (12 sièges)***	Intégré	–	–	–	–
Kenya (ch. haute)	< 35 ans	2,9 (2 sièges)	Intégré	0,0	18,2	0,0	9,1
Maroc (ch. basse)	< 40 ans	7,6 (30 sièges)	Intégré	4,6	17,5	3,8	10,1
Rwanda (ch. basse)	< 35 ans	2,5 (2 sièges)	Intégré	2,5	25,0	1,3	13,8
Ouganda (ch. unique)	< 30 ans	1,2 (5 sièges)	Intégré	3,8	24,3	2,3	9,8

* Au moment de la répartition des sièges, au moins 30 % des députés doivent appartenir à trois catégories : femmes, jeunes, personnes en situation de handicap.

** Absence de données postérieures aux élections de 2022 pour la chambre basse.

*** Sur les listes au scrutin proportionnel, 50 % des candidats doivent appartenir à des secteurs précisés, dont les jeunes.

Aux États-Unis, en mai 2020, une jeune manifestante porte un masque « Black lives matter » (les vies noires comptent).
© Ryan M. Kelly/AFP



Tableau 12

Quotas législatifs de jeunes candidats et représentation des jeunes

Pays	Groupe d'âge	Quota en %	Quota par sexe	30 ans ou moins (ensemble) %	40 ans ou moins (ensemble) %	30 ans ou moins (femmes) %	40 ans ou moins (femmes) %
Algérie (ch. basse)	< 40 ans	50	Mixte	3,7	30,7	1,0	3,4
Équateur (ch. unique)	< 30 ans	25	Séparé*	5,1	33,6	2,9	19,7
Égypte (ch. basse)	< 35 ans	Variable**	Séparé	2,4	20,9	1,9	8,3
Gabon (ch. haute)	< 40 ans	20	Mixte	0,0	0,0	0,0	0,0
Jordanie (ch. basse)	< 35 ans	20***	Intégré	0,0	11,5	0,0	4,6
Kazakhstan (ch. basse)	< 35 ans	30****	Mixte	4,1	25,5	1,0	3,1
Kirghizstan (ch. basse)	< 35 ans	15	Séparé	1,1	27,8	1,1	4,4
Philippines (ch. basse)	Non communiqué	50*****	Mixte	6,4	20,3	1,9	6,8

* Des dispositions distinctes sont applicables aux femmes et aux jeunes, mais la loi dispose que le quota de jeunes peut être mis en œuvre en respectant la parité entre les sexes.

** Sur les listes comptant 15 sièges, deux sont pour des jeunes (25-35 ans) et six sur les listes de 45 sièges.

*** Un jeune homme ou une jeune femme doit impérativement figurer parmi les cinq premiers candidats.

**** Au moins 30 % des candidats figurant sur une liste de parti doivent appartenir à l'une au moins des trois catégories suivantes : femmes, jeunes, personnes en situation de handicap.

***** Sur les listes au scrutin proportionnel, 50 % des candidats doivent appartenir à des secteurs précisés, dont les jeunes.

Les quotas volontaires de partis sont plus difficiles à documenter. Les partis politiques, comme les systèmes de partis, varient considérablement selon les pays, ce qui complique le recueil systématique des données sur les politiques mises en œuvre et l'évaluation de leur impact. En raison de la nature volontaire, souvent informelle, de ces mesures, leur effet est moins prévisible et moins repérable que celui des quotas imposés à l'échelle nationale. Un cas bien documenté est celui de la **Suède**, où différents partis se sont fixé l'objectif d'au moins 25 % de candidats de moins de 35 ans. La Suède enregistre de ce fait des niveaux supérieurs à la moyenne pour la représentation des 30 ans et moins (6,6 %) et des 40 ans et moins (28,9 %).

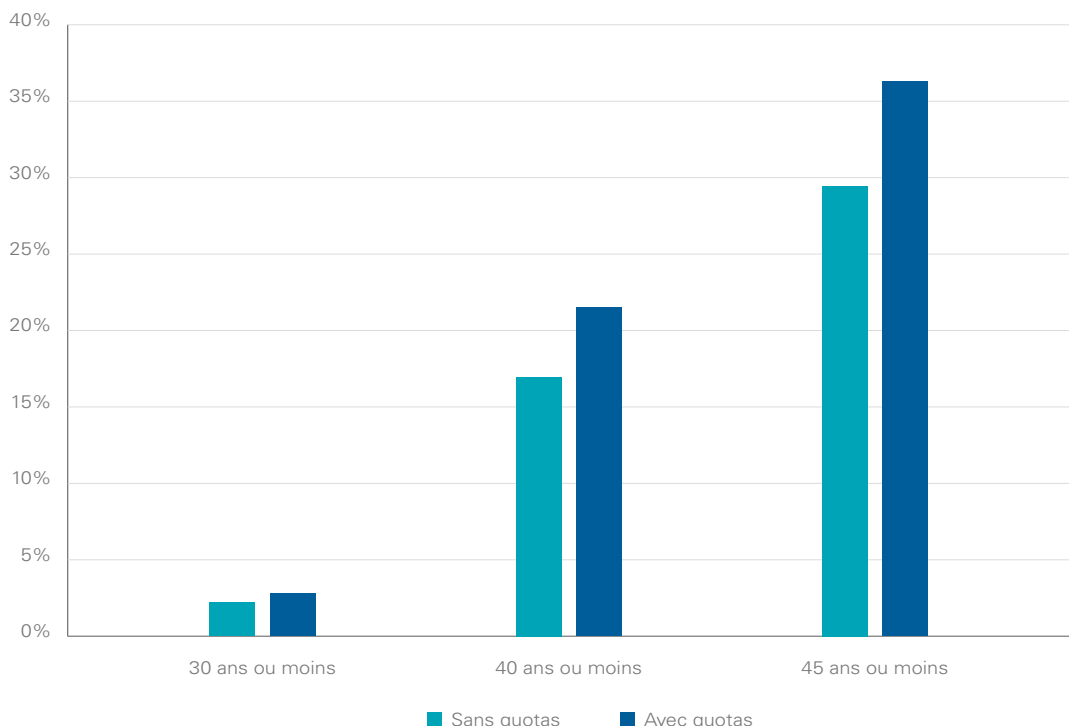
S'agissant des effets chiffrés de ces mesures, les tableaux 11 et 12 révèlent deux grandes tendances. D'abord, les quotas n'ont pas tous la même efficacité en termes d'augmentation de la proportion des jeunes au parlement. Sur les 14 chambres apparaissant dans ces deux tableaux, quatre seulement affichent une proportion supérieure à la moyenne de parlementaires âgés de 30 ans ou moins : l'**Algérie**, le **Maroc**, les **Philippines** et l'**Ouganda**. Ensuite, les quotas ont tendance à avoir un plus fort impact sur la proportion des parlementaires âgés de 40 ans ou

moins. Dans huit des 13 pays concernés, la proportion des parlementaires âgés de 40 ans ou moins est supérieure à la moyenne. Comme la plupart des politiques en vigueur portent sur les moins de 35 ou les moins de 40 ans, on peut en conclure que la plupart des parlementaires élus grâce à des quotas sont proches de la limite supérieure du groupe d'âge concerné.

La figure 18 présente ces données de manière différente, en comparant le pourcentage des jeunes parlementaires dans les pays avec ou sans quotas. Elle montre qu'il existe, en moyenne, une corrélation positive entre l'existence de quotas de jeunes et la proportion de jeunes parlementaires. De manière intéressante, elle fait aussi apparaître une participation supérieure à la moyenne des parlementaires de 45 ans ou moins dans les parlements ayant des quotas de jeunes, même si ces quotas ne s'appliquent pas à la plupart d'entre eux. On peut en conclure que les quotas ont des effets directs et indirects : ils font élire plus de jeunes parlementaires, et ils permettent aussi un meilleur positionnement des jeunes pour aborder une carrière politique. Les quotas contribuent également à signaler aux jeunes que le parlement leur est ouvert et promeuvent donc l'engagement politique des jeunes.

Figure 18

Participation des jeunes dans les pays avec ou sans quotas de jeunes (toutes chambres confondues)



Le cas de la **Tunisie**, où les quotas de jeunes et de femmes ont récemment été supprimés, permet d'évaluer l'impact effectif de ces mesures. Selon la loi électorale de 2014, dans les circonscriptions comprenant au moins quatre sièges, les listes devaient inclure au moins une personne de moins de 35 ans dans les quatre candidats en tête de liste. La loi imposait aussi la parité entre les sexes. À l'issue des premières élections tenues conformément à ces règles, parmi les jeunes élus, plus de 80 % des sièges étaient occupés par des femmes de moins de 35 ans, ce qui laisse penser que la combinaison des exigences d'âge et de sexe avait permis à un plus grand nombre de jeunes femmes d'entrer au parlement⁴². Après les élections de 2023, le tableau a changé de manière spectaculaire. La proportion des parlementaires âgés de 30 ans et de 40 ans ou moins a chuté de 1,7 et de 4,5 points, respectivement, tandis que celle des 45 ans ou moins a augmenté de 4,8 points. La proportion des jeunes femmes a accusé une baisse encore plus marquée, avec seulement une élue de 30 ans ou moins (0,6 %) et sept élues de 40 ans ou moins (4,3 %). Du côté des hommes, sept élus ont 30 ans ou moins (4,3 %) et 27 sont âgés de 40 ans ou moins (16,8 %).

À l'exception de cet unique exemple de régression, les quotas de jeunes semblent gagner du terrain dans le monde. Des quotas ont notamment été récemment mis en place au **Kazakhstan** et en **Algérie**. Au **Kazakhstan**, la loi électorale, modifiée en 2020, prévoit désormais qu'au moins 30 % des candidats des listes de partis doivent appartenir à l'une au moins de trois catégories (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap) et qu'au moins 30 % des sièges doivent être répartis entre des représentants de ces trois groupes.

En **Algérie**, la loi électorale de 2021 dispose que toute liste de candidats présentée par un parti doit tenir compte de la parité entre les sexes, qu'une moitié au moins de la liste doit être réservée à des candidats âgés de moins de 40 ans et qu'un tiers au moins des candidats doivent avoir un niveau d'éducation universitaire. Les listes non conformes sont refusées. En outre, quand deux listes recueillent le même nombre de suffrages, la loi dispose que le siège est attribué à la liste qui présente la plus faible moyenne d'âge des candidats.

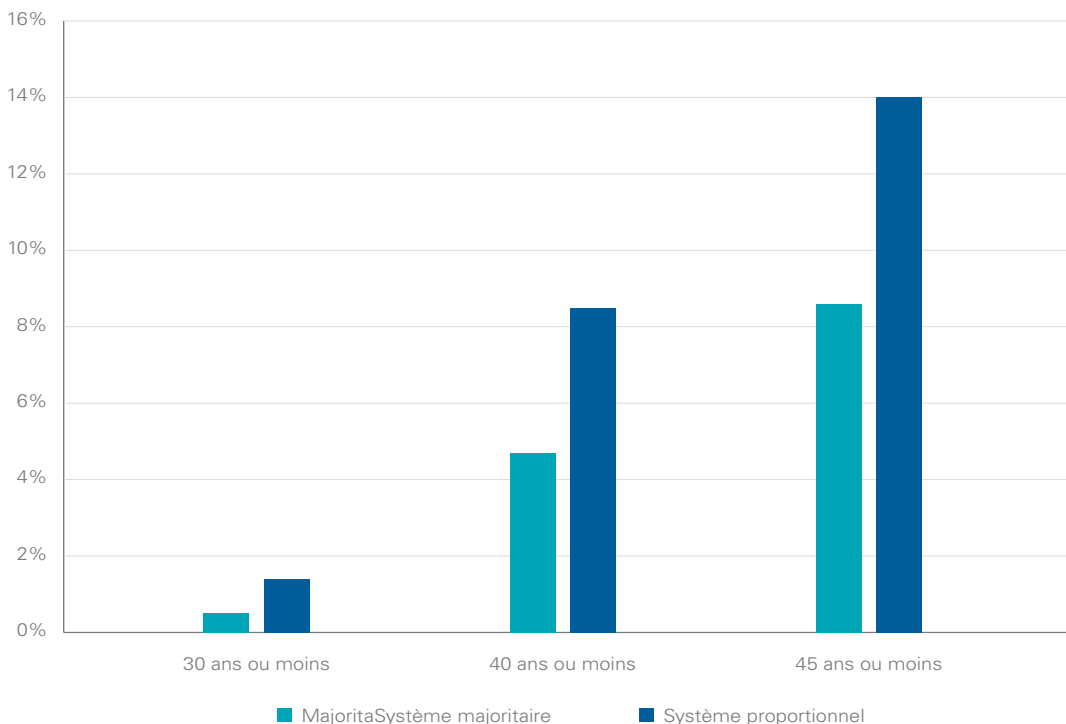
Selon les déclarations des participants à l'événement « Appel aux acteurs du changement », l'introduction de quotas est envisagée dans d'autres pays, notamment au **Burkina Faso** et en **Indonésie**. Par ailleurs, le Centre des jeunes leaders d'Afrique a lancé une campagne intitulée *Zambia for everyone* en faveur de l'adoption d'un système électoral mixte comprenant un quota de jeunes.

La question du système électoral est un point important des discussions sur les quotas. Des recherches universitaires menées depuis plusieurs dizaines d'années montrent que l'on constate moins de diversité parmi les parlementaires des pays ayant un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Les résultats sont meilleurs avec les systèmes de représentation proportionnelle (RP). La figure 19 illustre la comparaison des données 2023 sur la participation des jeunes selon ces deux types de système électoral. On constate des différences notables de la proportion des jeunes élus, quel que soit le seuil d'âge considéré.

⁴² Belschner, Jana, 2020, "Empowering Young Women? Gender and Youth Quotas in Tunisia", in Darhour, Hanane et Drude Dahlerup (eds.), *Double-Edged Politics on Women's Rights in the MENA Region*, New York, Palgrave, 257-278.

Figure 19

Système électoral et pourcentage de parlementaires âgés de 30, 40 et 45 ans ou moins



Les systèmes de représentation proportionnelle ont tendance à favoriser l'élection d'un plus grand nombre de jeunes. Cela s'explique probablement par le fait que le recours à des listes incite les partis à équilibrer le choix des candidats parmi des groupes de population divers, y compris les jeunes. Une étude concernant l'Asie a, par exemple, établi que les pays ayant un système de représentation proportionnelle avaient trois fois plus de parlementaires de moins de 30 ans et quatre fois plus

de parlementaires de moins de 40 ans que les pays ayant un système majoritaire. L'utilisation de listes facilite également l'application des quotas législatifs de candidats et des quotas de partis, les exigences en matière de quota pouvant être directement prises en compte dans la composition des listes. Cela n'exclut aucunement l'application de quotas avec un mode de scrutin majoritaire. Dans ce cas, la solution des sièges réservés est une bonne manière de garantir l'inclusion des jeunes.

Points clés

- Treize pays ont, dans leur arsenal législatif, des quotas visant à assurer l'élection de jeunes ou à encourager la sélection de candidats plus jeunes aux élections législatives, contre neuf seulement au moment des trois derniers rapports.
- Les quotas de jeunes s'accompagnent souvent de dispositions visant l'égalité entre les sexes, qui sont soit intégrées à la même politique, soit adoptées en parallèle. Pour réaliser à la fois les objectifs de représentation des jeunes et des femmes, il faut que les quotas de jeunes aient une composante de parité entre les sexes.
- Comme la plupart des quotas de jeunes visent les 35 ans ou les 40 ans ou moins, ils ont généralement un effet plus sensible sur l'élection de parlementaires de 40 ou de 45 ans ou moins que sur celle de parlementaires de 30 ans ou moins.
- En comparant le pourcentage des jeunes parlementaires dans les pays ayant et n'ayant pas de quotas, on constate que, en moyenne, les quotas de jeunes ont un effet positif sur la proportion de jeunes parlementaires.
- Les quotas ont des effets directs et indirects : ils font élire plus de jeunes parlementaires, mais ils permettent aussi un meilleur positionnement des jeunes pour aborder une carrière politique. Les quotas de jeunes contribuent également à signaler aux jeunes que le parlement leur est ouvert et donc à promouvoir leur engagement politique.
- L'efficacité des quotas, selon leur type, peut varier en fonction du système électoral. Il est donc important de tenir compte des caractéristiques du système électoral en vigueur au moment de la conception des quotas. Les quotas législatifs de candidats ou les quotas de partis sont plus adaptés aux systèmes de représentation proportionnelle, tandis que les sièges réservés donnent généralement de bons résultats avec les systèmes de scrutin majoritaire à un tour dans des circonscriptions uninominales.

Engagement 2 : Mettre un terme à la discrimination par l'âge dans la loi en alignant l'âge d'éligibilité sur l'âge du vote

Légiférer pour harmoniser l'âge d'éligibilité à un mandat parlementaire avec celui du vote, de sorte que les jeunes ne soient pas contraints d'attendre pour entrer au parlement.

Dans la majorité des pays, les jeunes en âge de voter sont confrontés à des obstacles législatifs qui les empêchent d'accéder à un mandat public. Le tableau 13 montre qu'à l'échelle mondiale l'âge minimum moyen pour se porter candidat aux élections ou être éligible à une nomination est

de 23,4 ans, soit 5,4 années de plus que l'âge minimum du vote, fixé à 18 ans de manière quasi universelle. Alors que, ces dernières années, un nombre croissant de pays ont harmonisé l'âge du vote et l'âge d'éligibilité, le « délai d'attente » moyen reste de 3,4 ans pour les chambres uniques ou basses et de 10,1 ans pour les chambres hautes. En outre, il existe un délai d'attente entre l'âge du droit de vote et l'âge où l'on peut être candidat à un mandat dans 69,7 % de l'ensemble des chambres (63,9 % des chambres uniques ou basses et 78,9 % des chambres hautes). Les figures 20 à 22 montrent les répercussions de ce délai sur la présence des jeunes au parlement.

Tableau 13

Âge d'éligibilité à un mandat parlementaire et âge du vote pour les différentes chambres

Critères	Plus bas	Plus haut	Moyenne	Médiane	Délai d'attente moyen	Délai d'attente médian
Âge d'éligibilité (toutes chambres)	17 ans	40 ans	23,4 ans	21 ans	5,3 ans	3,0 ans
Âge du vote (toutes chambres)	15 ans	40 ans	18,1 ans	18 ans		
Âge d'éligibilité (chambres uniques/basses)	17 ans	30 ans	21,6 ans	21 ans	3,4 ans	3,0 ans
Âge du vote (chambres uniques/basses)	15 ans	21 ans	18,1 ans	18 ans		
Âge d'éligibilité (chambres hautes)	18 ans	40 ans	28,1 ans	30 ans	10,1 ans	12,0 ans
Âge du vote (chambres hautes)	16 ans	21 ans	18,1 ans	18 ans		

Pour les trois seuils d'âge, l'abaissement de l'âge d'éligibilité a une incidence positive sur les niveaux de représentation des jeunes. On peut en conclure qu'à court terme, l'abaissement de l'âge encourage les candidats potentiels à se présenter à un plus jeune âge. Au Royaume-Uni, par exemple, l'âge d'éligibilité au parlement a été abaissé de 21 à 18 ans en 2006. En 2015, Mhairi Black est devenue, à 20 ans, la plus jeune parlementaire élue depuis 1667.

Les chiffres montrent, en outre, que les effets s'amplifient avec le passage d'un groupe d'âge à l'autre : ainsi, l'abaissement de l'âge d'éligibilité provoque une augmentation de la proportion

des parlementaires âgés de 30 ans ou moins, mais agit encore plus fortement sur la proportion des parlementaires de 40 ans ou moins et de 45 ans ou moins. On peut en conclure que les exigences en matière d'âge ont probablement des effets à plus long terme et contribuent à inciter des jeunes à se lancer plus tôt dans une carrière politique locale et à se porter candidat à un mandat parlementaire quelques années plus tard⁴³. Le succès en politique est souvent déterminé par un début précoce : aux États-Unis, plus de la moitié des hauts dirigeants politiques (présidents, membres de la Chambre des représentants ou du Sénat et gouverneurs) ont remporté leur premier mandat électoral avant 35 ans⁴⁴.

43 Krok, Mona Lena et Diana Z. O'Brien, 2018, "Not Too Young to Run? Age Requirements and Young People in Elected Office", *Intergenerational Justice Review* 4(2), 60-67.

44 Mandel, Ruth B. et Katherine E. Kleeman, 2004, *Political Generation Next: America's Young Elected Leaders*, New Brunswick, Rutgers University Eagleton Institute of Politics, 7.

Figure 20

Dispositions relatives à l'âge des candidats et proportion des parlementaires de 30 ans ou moins

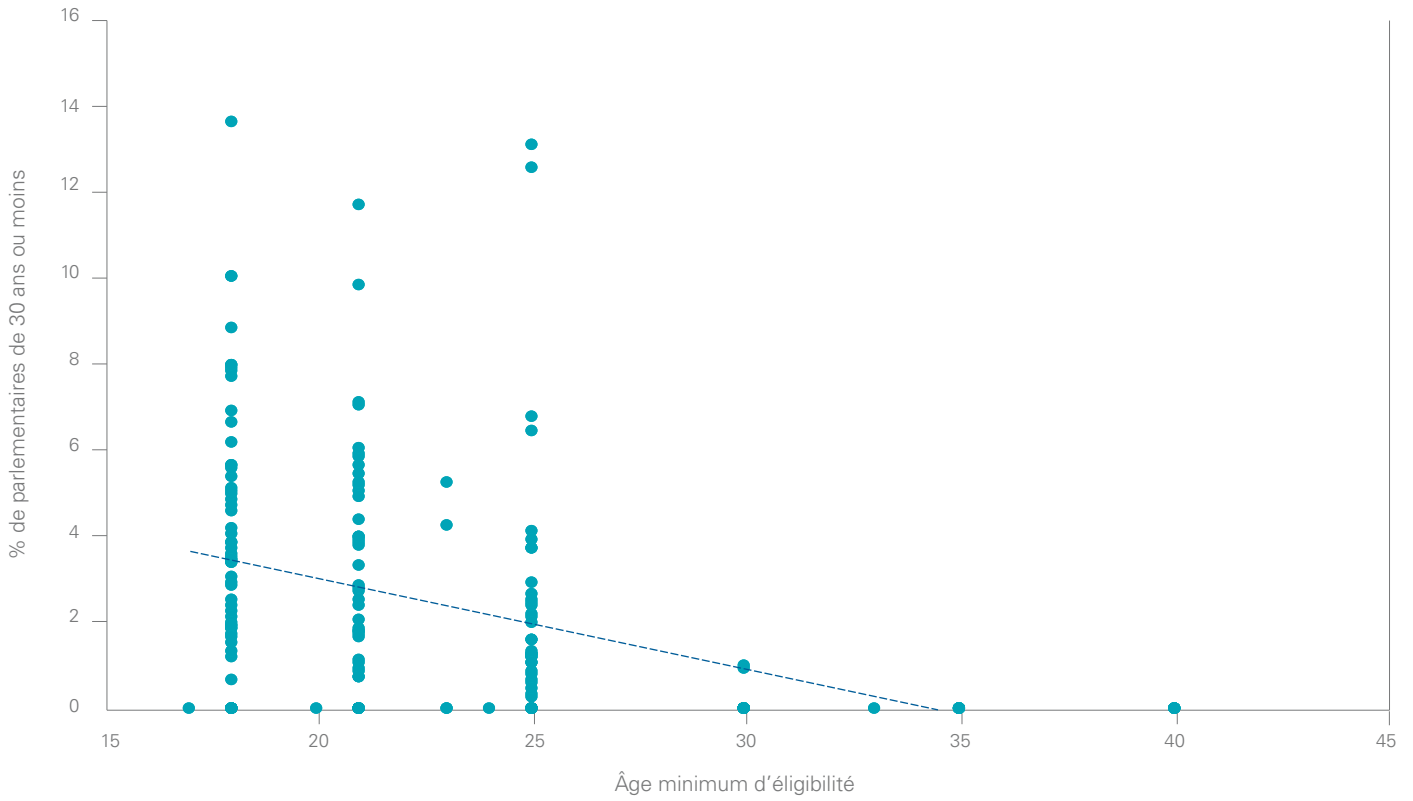


Figure 21

Dispositions relatives à l'âge des candidats et proportion des parlementaires de 40 ans ou moins

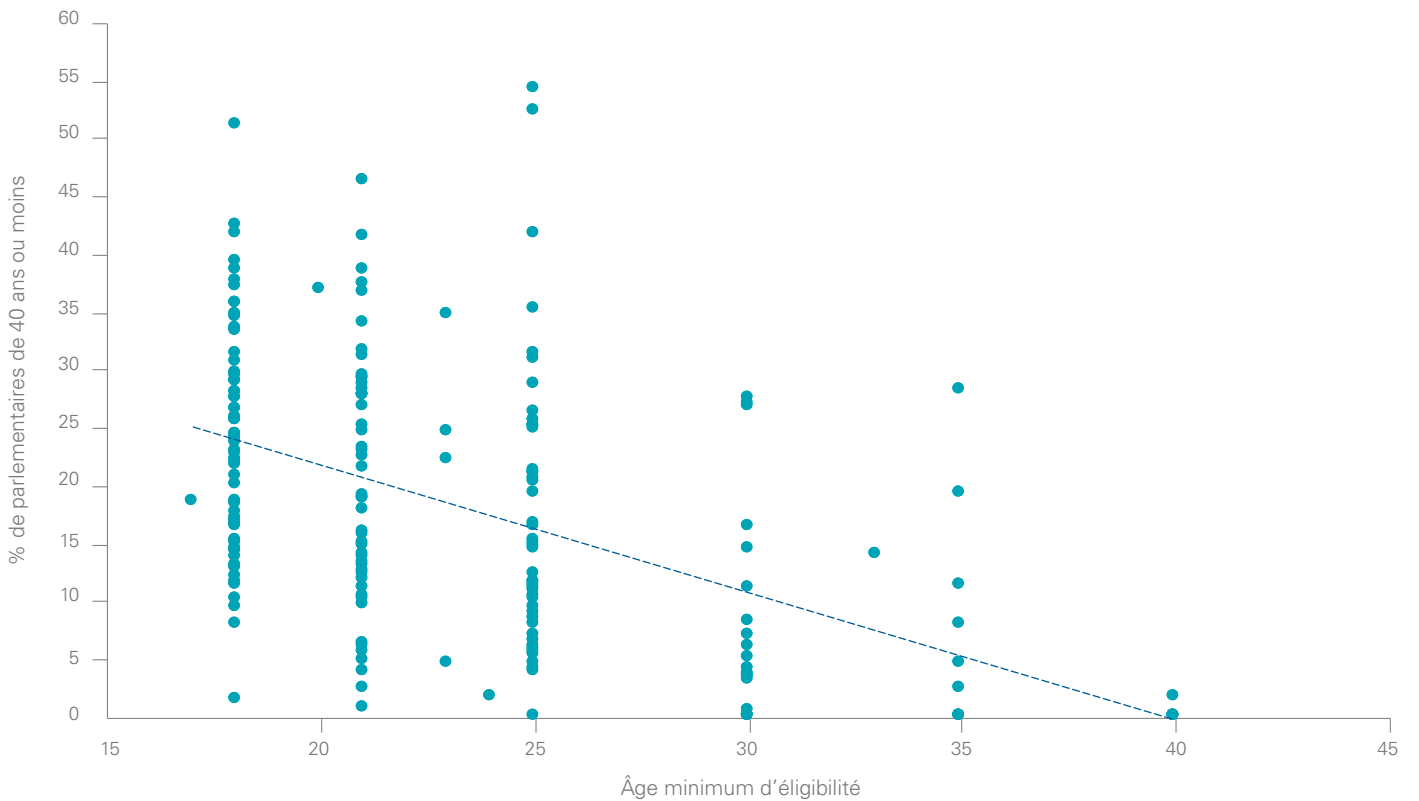
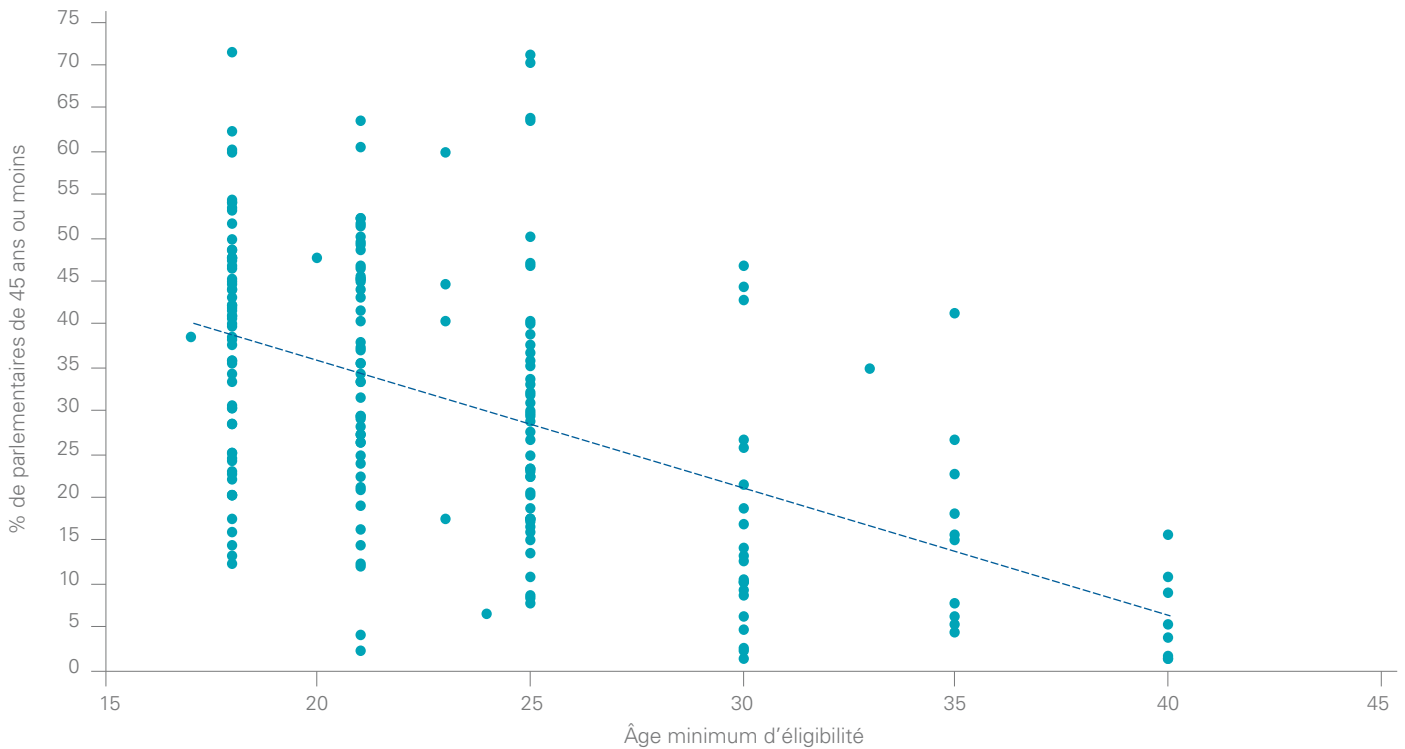


Figure 22

Dispositions relatives à l'âge des candidats et proportion des parlementaires de 45 ans ou moins



Des progrès dans ce domaine ont récemment été réalisés dans un certain nombre de parlements. En 2019, l'âge du vote a été abaissé de 21 ans à 18 ans en **Malaisie** par la première modification apportée à la constitution de ce pays depuis 12 ans. En 2022, deux parlements ont abaissé l'âge à atteindre pour être candidat aux élections législatives. Il est toutefois à noter que dans aucun de ces deux cas, l'âge d'éligibilité n'a été aligné sur l'âge du vote (18 ans) : en **Jordanie**, l'âge requis pour se porter candidat a été abaissé de 30 à 25 ans, de 25 à 21 ans en **Lituanie**. Au **Gabon**, en 2023, l'âge requis pour se porter candidat et l'âge du vote ont été harmonisés à 18 ans par un amendement constitutionnel.

Des membres du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP ont, par ailleurs, exercé des pressions en faveur de réformes similaires dans leurs parlements respectifs. Au **Mexique**, la députée Cynthia López Castro a été à l'initiative d'une proposition de loi visant à aligner l'âge requis pour se porter candidat à la chambre basse sur l'âge du vote. En 2023, la loi a été votée à l'unanimité et l'âge requis pour se porter candidat a ainsi été abaissé de 21 à 18 ans. Lors de la réunion-débat des Acteurs du changement, organisée à l'occasion du deuxième anniversaire de la campagne *Je dis oui*, Mme López Castro a fait part de la forte résistance d'abord suscitée par ses efforts d'amélioration de la participation des jeunes. Elle a expliqué comment elle avait contourné cet écueil en s'alliant avec un membre du gouvernement, de façon à s'assurer que

l'amendement aurait le soutien des deux côtés de l'échiquier politique. Elle a aussi souligné le rôle crucial joué par les jeunes eux-mêmes pour mobiliser un soutien public de la réforme dans les médias sociaux via les établissements scolaires et les universités.

Au **Paraguay**, les sénateurs Blas Llano et Patrick Kemper ont présenté une proposition de loi visant à abaisser l'âge d'éligibilité à des mandats municipaux. La loi promulguée en 2022 a abaissé l'âge requis pour devenir maire de 25 à 22 ans et l'âge requis pour être conseiller municipal de 23 à 20 ans. Lors de la réunion des Acteurs du changement, M. Kemper a souligné le rôle déterminant de la tenue de conférences de presse et de la distribution de supports publicitaires pour le succès de la campagne de sensibilisation ainsi que pour la constitution d'alliances avec d'autres parlementaires. Il a toutefois aussi indiqué avoir rencontré une certaine résistance. Au départ, son but était d'abaisser encore davantage l'âge d'éligibilité, mais certains parlementaires n'ont pas voulu descendre au-dessous de 20 ans. En outre M. Kemper espérait aussi changer l'âge d'éligibilité au parlement national ; dans son pays, un tel changement nécessite toutefois une modification de la constitution et il a jugé que les conditions n'étaient pas réunies pour y parvenir. Pour s'assurer l'appui politique nécessaire, il a donc dû faire un compromis en fixant un seuil d'âge légèrement supérieur à ce qu'il souhaitait et en limitant la loi au niveau municipal.



Jeune femme prenant la parole dans une manifestation « Fridays for Future », près de la Maison Blanche à Washington (États-Unis), en mars 2023.
© Bryan Olin Dozier/NURPHOTO/NURPHOTO VIA AFP

Points clés

- Plus de deux tiers des chambres parlementaires (69,7 %) imposent un « délai d'attente » entre l'âge auquel un citoyen a le droit de voter et celui auquel il peut se porter candidat à un mandat politique. Le « délai d'attente » moyen reste de 3,4 ans pour les chambres uniques ou basses et de 10,1 ans pour les chambres hautes. Même si ces dernières années des parlements ont abaissé l'âge d'éligibilité, les réformes ne vont généralement pas jusqu'à l'alignement sur l'âge du vote.
- L'abaissement de l'âge minimum requis pour être candidat entraîne une augmentation de la représentation des jeunes. Cet abaissement a tendance à favoriser des candidatures précoces, y compris au niveau local, une expérience qui permet d'acquérir des compétences et d'établir les contacts nécessaires à une carrière politique nationale.
- Ces dernières années, un certain nombre de parlements ont abaissé l'âge d'éligibilité, bien que seuls le Mexique et le Gabon aient aligné l'âge requis pour se porter candidat sur l'âge du vote. Dans les autres pays concernés, l'âge d'éligibilité à divers mandats aux niveaux national et local a été abaissé de plusieurs années après un important travail de lobbying de la part de jeunes parlementaires.
- Il est probablement plus facile de réussir à abaisser l'âge d'éligibilité à un mandat national dans les pays où cela n'implique pas de changement constitutionnel. Quoi qu'il en soit, l'UIP préconise un alignement de l'âge d'éligibilité aux mandats politiques sur l'âge du vote dans tous les pays.

Engagement 3 : Transformer les parlements pour une meilleure participation des jeunes

Soutenir les canaux d'expression des jeunes au parlement – notamment par la création de forums et de commissions de jeunes – pour faire en sorte que l'autonomisation des jeunes soit une préoccupation centrale de mon parlement.

Il incombe à tous les parlements de tenir compte de l'avis des jeunes. La création de canaux d'expression propres aux jeunes est un moyen de leur proposer une plateforme d'expression collective. Au parlement, ces espaces dédiés aux jeunes peuvent prendre la forme de forums ou de commissions de jeunes. Les forums de jeunes peuvent servir de pôles de réseautage et de renforcement des capacités pour les jeunes parlementaires. Ils peuvent aussi servir de centres de campagne sur des problèmes concernant les jeunes et réunir des parlementaires de tous âges autour de réformes politiques ou d'autres initiatives en faveur des jeunes.

Les questionnaires envoyés aux parlements par l'UIP en amont de ce rapport comprenaient des questions sur l'existence de forums de jeunes parlementaires, de commissions chargées de la jeunesse ou d'autres organes spécialisés dans le traitement des questions relatives aux jeunes (voir en annexe 8 la liste complète des répondants). Parmi les 138 chambres qui ont pris part à l'enquête, 18,1 % ont un forum de jeunes parlementaires.

Ces forums servent aussi, dans 44,0 % des cas, d'organes chargés de traiter les questions relatives aux jeunes. Par ailleurs, 13,0 % de chambres supplémentaires disposent d'un organe autonome de traitement des questions relatives aux jeunes, indépendant du forum des jeunes parlementaires. Au total, 21,0 % des chambres ont déclaré avoir un organe de traitement des questions relatives aux jeunes, indépendant du forum des jeunes parlementaires ou combiné avec lui. Les tableaux 14 et 15 résument ces données.

La comparaison des réponses données par les chambres ayant participé à la fois à l'enquête de 2021 et à celle de 2023 montre que quatre chambres (les chambres uniques ou basses du **Pakistan**, de **Slovénie**, d'**Ukraine** et de **Zambie**) ont mis en place un forum de jeunes dans l'intervalle tandis que quatre chambres (les chambres uniques ou basses du **Bénin**, d'**Italie** et de **Lettonie** ainsi que la chambre haute du **Royaume-Uni**) ont perdu leur forum des jeunes parlementaires. Le nombre des organes chargés de traiter les questions relatives aux jeunes a augmenté. Huit chambres (les chambres uniques ou basses d'**Australie**, d'**Italie**, de **Lituanie**, de **Nouvelle-Zélande**, du **Nicaragua** et du **Rwanda** ainsi que la chambre haute d'**Argentine** et d'**Australie**) disposent maintenant d'un organe autonome chargé du traitement des questions relatives aux jeunes.

Au Kenya, en mars 2019, des étudiantes chantent pour appeler à agir contre les changements climatiques.
© Yasuyoshi Chiba/AFP



Tableau 14

Parlements ayant un forum ou un réseau de jeunes parlementaires (réponses aux questionnaires de 2021 et de 2023)

Pays	Nom de l'organe	Statut	Questionnaire
Bénin	Réseau des jeunes parlementaires de l'APF	Formel	2023
Cameroun	Réseau des Jeunes Parlementaires	Formel	2023
Colombie	Les jeunes au Congrès	Formel	2021
Costa Rica	Groupe de jeunes parlementaires	Formel	2023
El Salvador	Groupe des jeunes parlementaires	Formel	2021
Espagne	Réseau des jeunes parlementaires	Formel	2021
Finlande	Nuorten Kansanedustajien Kansainvälinen Verkosto (Réseau international des jeunes parlementaires)	Informel	2021
Indonésie	Kaukus Pemuda Parlemen Indonesia (Forum indonésien des jeunes parlementaires)	Informel	2021
Italie	Intergruppo Giovani Parlamentari (Intergroupe des jeunes parlementaires)*	Informel	2023
Japon (chambre haute et chambre basse)	Plusieurs réseaux sur les questions relatives aux jeunes*	Informel	2023
Kenya	Association des jeunes parlementaires du Kenya (Youth Desk)*	Formel	2023
Lettonie	Groupe des parlementaires de moins de 40 ans	Informel	2023
Macédoine du Nord	Club des affaires et politiques relatives aux jeunes*	Informel	2023
Madagascar	Réseau des Jeunes Parlementaires	Formel	2023
Mozambique	Cabinet des jeunes parlementaires	Formel	2021
Nigéria (chambre haute et chambre basse)	Forum des jeunes parlementaires de l'Assemblée nationale*	Formel	2023
Pakistan	Forum des jeunes parlementaires*	Formel	2023
République démocratique du Congo	Réseau des jeunes parlementaires du Sénat	Formel	2021
Sao Tomé-et-Príncipe	Réseau des jeunes parlementaires	Formel	2021
Slovénie	Club des jeunes parlementaires*	Formel	2023
Sri Lanka	Forum parlementaire des jeunes*	Formel	2023
Thaïlande	Forum des jeunes parlementaires thaïlandais	Informel	2023
Ukraine	Forum de développement de la politique pour la jeunesse*	Informel	2023
Viet Nam	Groupe des jeunes parlementaires*	Formel	2023
Zambie	Forum parlementaire des jeunes de Zambie*	Informel	2023

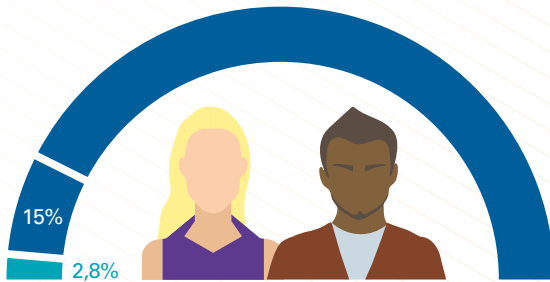
* Sert aussi de réseau/organe de traitement des questions relatives aux jeunes.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

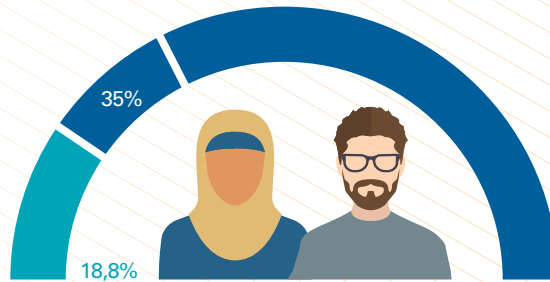
La représentation des jeunes dans les parlements nationaux

30 ANS OU MOINS



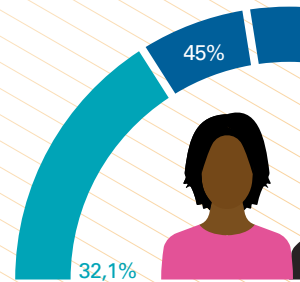
2,8% **Objectif de l'UIP** → 15%

40 ANS OU MOINS



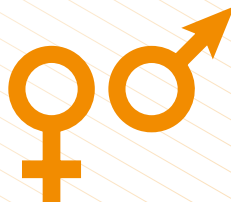
18,8% **Objectif de l'UIP** → 35%

45 ANS OU MOINS



32,1% **Objectif de l'UIP** → 45%

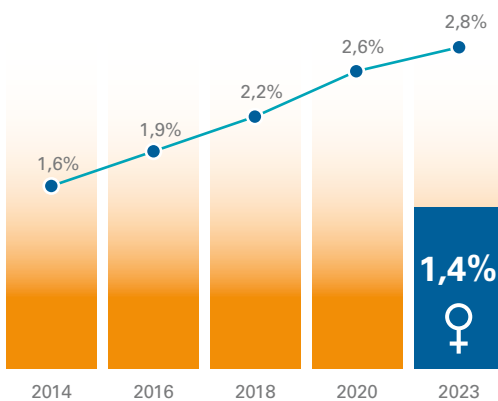
Chaque objectif prévoit également le respect de la parité (50-50) entre les sexes



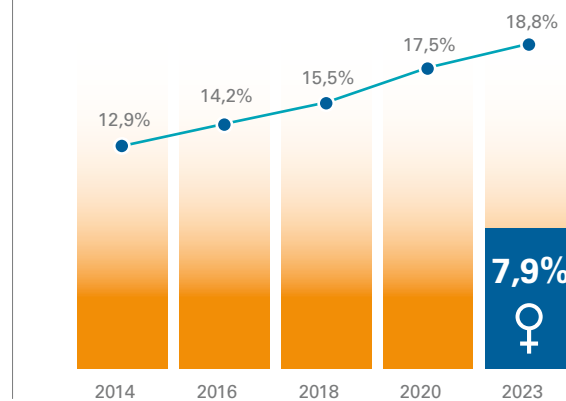
D'après les études que nous avons menées en 2023, 13 pays seulement ont prévu des quotas de jeunes dans leur arsenal législatif, contre 9 en 2021.

Pourcentage mondial de jeunes parlementaires (hommes et femmes) par classe d'âge

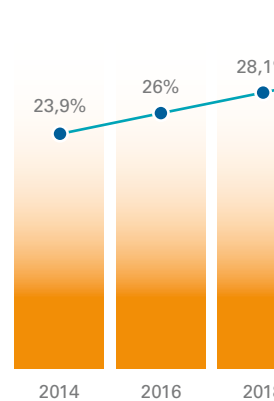
30 ANS OU MOINS

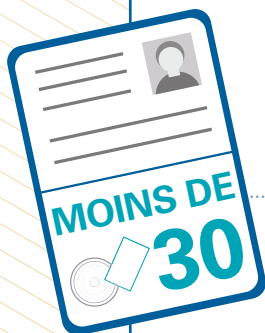


40 ANS OU MOINS



45 ANS OU MOINS





39%

39 % des parlements ne comptent aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans

25 % des chambres uniques et basses dans le monde ne comptent aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans

25%

74%

74 % des chambres hautes dans le monde ne comptent aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans

MOINS



objectif
l'UIP

45%



65%

65 % des chambres parlementaires ont chargé une **commission** des questions relatives aux jeunes

18%

18 % des chambres parlementaires disposent d'un **forum** de jeunes parlementaires

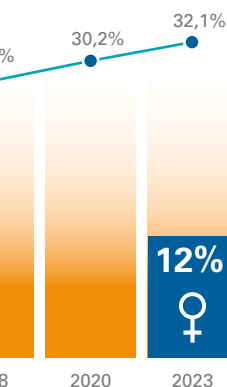
13



70%

70 % des chambres parlementaires imposent un délai d'attente entre l'âge du vote et l'âge d'éligibilité

MOINS



Les jeunes parlementaires de sexe masculin sont plus nombreux que leurs homologues féminines dans toutes les classes d'âge

DES RAISONS D'ESPÉRER

La disparité entre les sexes est moins prononcée parmi les jeunes parlementaires, pour lesquels la proportion s'établit à :

60 : 40

HOMMES

FEMMES



Quinze présidents de parlement ont moins de 40 ans et 5 d'entre eux sont des femmes



Tableau 15

Parlements ayant un forum ou un réseau traitant des questions qui concernent les jeunes (réponses aux questionnaires de 2021 et de 2023)

Pays	Nom de l'organe	Statut	Questionnaire
Argentine (chambre haute)	Commission population et développement humain*	Formel	2023
Australie (chambres haute et basse)	Les parlementaires amis des jeunes	Formel	2023
Azerbaïdjan	Commission de la jeunesse et des sports du Milli Majlis d'Azerbaïdjan*	Formel	2023
Bénin	Réseau des parlementaires pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes et Réseau des parlementaires pour l'éducation	Formel	2023
Cameroun	Réseau des parlementaires Espérance-Jeunesse (REJE)	Formel	2023
Estonie	Groupe de soutien aux jeunes	Informel	2021
Israël	Plaidoyer pour les jeunes	Formel	2021
Lituanie	Coopérative des jeunes parlementaires et Conseil des jeunes ; Groupe pour l'éducation patriotique des jeunes à la citoyenneté	Formel	2023
Mexique	Commission ordinaire sur la jeunesse et la diversité sexuelle	Formel	2021
Nouvelle-Zélande	Rito o te Pāremata (Rito du parlement)	Formel	2023
Nicaragua	Unité de promotion et de suivi des politiques institutionnelles de l'Assemblée nationale	Formel	2023
Pologne	Groupe des sénateurs sur l'éducation de la jeune génération	Formel	2021
République de Corée	Forum parlementaire pour le développement des ressources humaines, Plan Jeunesse 2.0 et Forum sur le futur leadership Chine-Corée	Formel	2021
Royaume-Uni	Divers groupes parlementaires interpartis en lien avec la jeunesse	Informel	2023
Rwanda	Réseau des parlementaires rwandais pour la population et le développement (RPRPD)	Formel	2023
Suisse (chambre basse)	Kinder und Jugend (PGKJ)/Enfance et Jeunesse (IPEJ)	Informel	2021
Thaïlande	Jeunesse démocratique	Formel	2023
Turkménistan	Commission de la science, de l'éducation, de la culture et de la politique de la jeunesse	Formel	2021

* Sert aussi d'organe spécialisé pour les questions relatives aux jeunes.

En plus des forums de jeunes, 65,2 % des chambres parlementaires ont mis en place une commission ou un organe spécialisé pour les questions relatives aux jeunes. Il est à noter que très peu de ces organes prennent la forme de commissions autonomes sur les jeunes. Le plus souvent, les jeunes sont associés à d'autres groupes (femmes et familles, par exemple) ou sont rattachés à des questions particulières, comme les sports, l'éducation, la culture, la technologie ou les droits de l'homme. Une analyse

comparative des réponses aux enquêtes de 2021 et 2023 met en évidence une baisse du nombre de ce type d'organe au fil du temps : 11 de ces commissions ou organes spécialisés, dans 9 parlements, semblent avoir disparu entre les deux enquêtes⁴⁵. À l'inverse, huit parlements⁴⁶ ont déclaré disposer d'une commission ou d'un organe spécialisé en 2023, alors qu'ils n'en avaient pas en 2021.

45 Bahreïn (chambre basse), Bénin, Burundi (chambre haute), Équateur, Italie (chambre basse et chambre haute), Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni (chambre haute), Slovaquie, Trinité-et-Tobago (chambre basse et chambre haute).

46 Argentine (chambre haute), Canada (chambre basse), Danemark, Nicaragua, Pakistan (chambre basse), Roumanie (chambre basse), Serbie, Uruguay (chambre haute).

Le tableau 16 présente la répartition par âge et par sexe des présidences de ces commissions et organes spécialisés, lorsqu'elles sont connues. On constate une prédominance des parlementaires de plus de 45 ans à la tête de ces organes, avec un âge moyen de 51 ans. En outre deux tiers de ces présidences sont assurées par des hommes. Au contraire, les parlementaires âgés de 45 ans ou moins assurent à peine plus d'un quart (27,3 %) de ces présidences. S'agissant des

facteurs susceptibles de favoriser la participation des jeunes, la figure 23 laisse penser que dans les chambres où les jeunes parlementaires sont plus nombreux, il y a aussi plus de jeunes dans les organes spécialisés traitant des questions de la jeunesse. Par conséquent, l'augmentation du nombre des jeunes parlementaires devrait mener à un engagement accru vis-à-vis des questions qui sont importantes pour les jeunes.

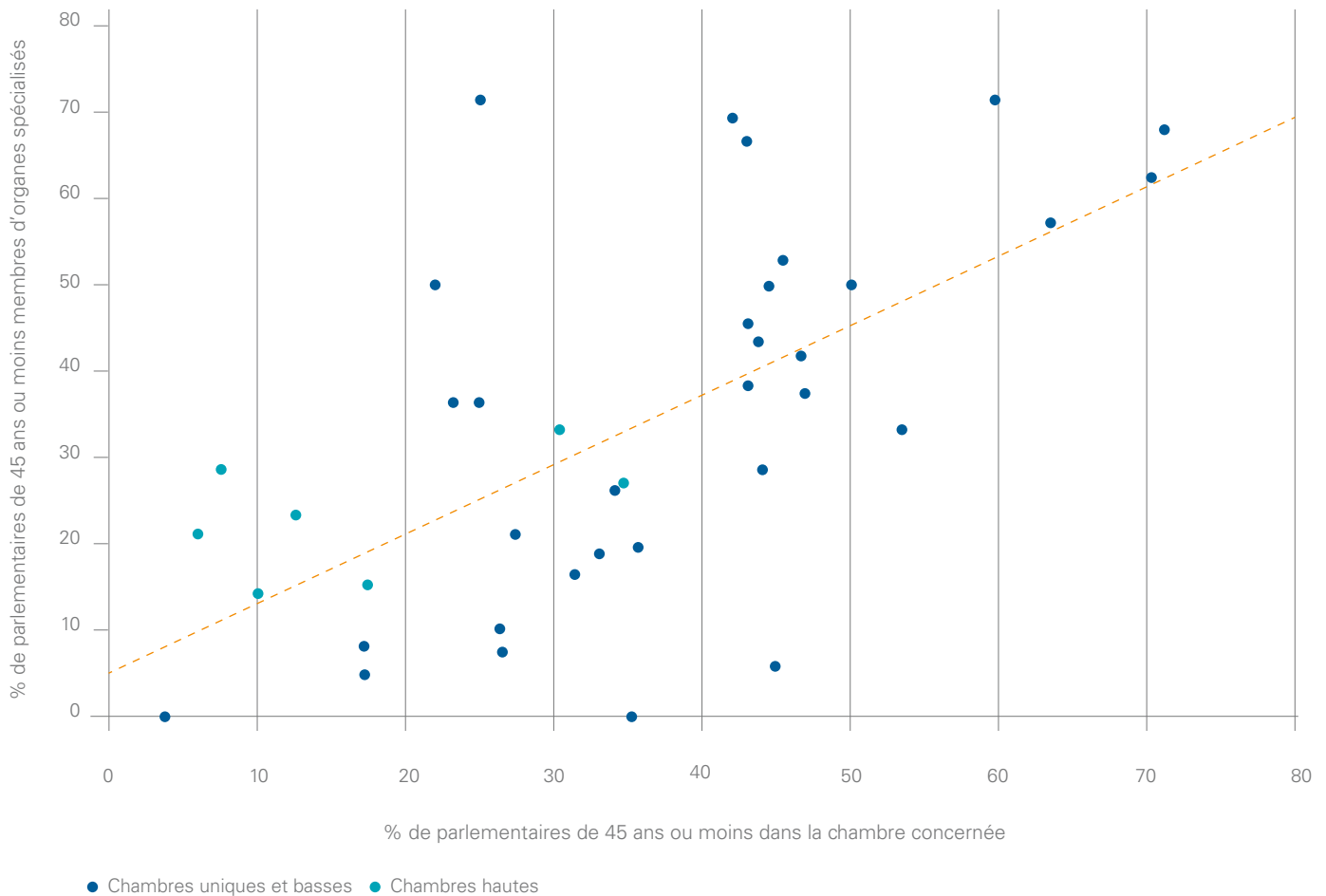
Tableau 16

Présidences de commissions et organes spécialisés par sexe et catégorie d'âge

Sexe	Catégorie d'âge				Total
	30 ans ou moins	40 ans ou moins	45 ans ou moins	Plus de 45 ans	
Femme	1	4	6	12	23
Homme	2	6	11	33	52
Total	3	10	17	45	75

Figure 23

Proportion de jeunes parlementaires dans les différentes chambres par rapport à leur proportion dans les organes spécialisés traitant des questions relatives aux jeunes



Sur la base des informations de niveau national, au cours des dix dernières années, les rapports de l'UIP signalent une augmentation des forums de jeunes dans le monde. Des forums de jeunes parlementaires ont récemment été institués dans des pays aussi divers que le **Gabon**, la **Slovénie**, l'**Afrique du Sud**, le **Soudan du Sud**, le **Sri Lanka**, la **Thaïlande** et le **Zimbabwe**. Après avoir adhéré à la campagne *Je dis oui !*, la Présidente de l'Assemblée nationale **zambienne**, Nelly Mutti, a contribué à la mise en place du Forum des jeunes parlementaires de Zambie en septembre 2022. Ce forum a pour but d'autonomiser les jeunes parlementaires, de les aider à promouvoir les questions et les centres d'intérêt qui les touchent directement et de les rendre plus visibles. Depuis sa création, le forum a déjà contribué au renforcement des capacités des jeunes parlementaires et a mené des travaux sur des questions comme la santé sexuelle et génésique ou les changements climatiques. Selon sa présidente, Jean Chisenga, le plus grand défi du forum est de trouver comment financer ses initiatives.

En **Australie**, deux groupes « d'amitié parlementaire », mis en place en 2022, jouent le rôle de forums sur les questions relatives aux jeunes. Le groupe des parlementaires amis des jeunes est un forum non partisan qui propose aux parlementaires des deux chambres de rencontrer des jeunes et des associations de jeunes pour discuter avec eux des questions politiques qui les concernent. Le deuxième groupe est intitulé « Les parlementaires amis de la santé mentale des jeunes ». Il réunit des parlementaires qui s'inquiètent de l'augmentation des problèmes de santé mentale parmi les jeunes australiens âgés de 12 à 25 ans. Les membres de ces

forums ne sont pas nécessairement de jeunes parlementaires, même si ceux-ci sont sans doute particulièrement intéressés par les questions traitées.

Quant aux commissions de la jeunesse, elles intègrent officiellement les questions relatives aux jeunes dans les travaux du parlement. Il s'agit généralement de commissions qui traitent de plusieurs sujets combinés, rarement d'organes uniquement consacrés aux jeunes. En **Roumanie**, par exemple, il y a une commission de la jeunesse et des sports, tandis que le **Rwanda** compte une commission de l'éducation, de la technologie, de la culture et de la jeunesse. En **Allemagne**, la commission pour la protection de l'enfance est désormais un organe à part entière après avoir été, à sa création en 1988, un sous-ensemble de la commission de la famille, des citoyens seniors, des femmes et des jeunes. Elle a explicitement pour tâche de représenter les intérêts des enfants et des jeunes.

Au **Sri Lanka**, une initiative récente intègre la contribution des jeunes aux travaux des commissions parlementaires. Le président de la commission ministérielle consultative de la jeunesse et des sports peut inviter cinq représentants des jeunes âgés de 18 à 35 ans à donner leur avis sur toute affaire que traite la commission. Avec l'autorisation du président, lesdits représentants des jeunes ont la possibilité de poser des questions à des témoins et d'examiner les documents de travail de la commission. Ils n'ont pas le droit de prendre part aux votes de la commission, mais le président peut décider d'inclure leurs observations et avis dans les rapports finaux en les annexant au texte. Les critères de sélection des représentants des jeunes sont fixés par la commission.

Points clés

- Un nombre encore restreint, mais croissant de chambres parlementaires ont créé des forums, des commissions ou d'autres organes spécialisés dans les questions relatives aux jeunes.
- L'instauration d'espaces dédiés aux jeunes est le moyen de créer un réseau d'appui essentiel pour les jeunes parlementaires, notamment pour exercer des pressions sur les politiques qui concernent les jeunes.
- Les commissions des jeunes sont souvent présidées par des parlementaires hommes plus âgés, même s'il apparaît, globalement, que les jeunes parlementaires sont plus nombreux dans les commissions lorsque le parlement compte une plus grande proportion de jeunes parlementaires.
- Les forums et les commissions des jeunes ont tendance à manquer de moyens, à être présidés par des parlementaires hommes plus âgés et à ne pas bénéficier de l'appui financier et logistique qui leur serait nécessaire. Pour autonomiser les jeunes, il faudrait que les parlements envisagent des moyens d'encourager leur engagement, notamment en leur attribuant des fonds, en favorisant le leadership des jeunes parlementaires et en nommant du personnel d'appui.

Engagement 4 : Avoir de jeunes parlementaires influents

Mettre les jeunes parlementaires en position de pouvoir pour leur donner les moyens de contribuer aux travaux de mon parlement, de les influencer et d'avoir un rôle moteur.

Les conditions de travail et les règles parlementaires étant souvent prévues pour des personnes d'âge mûr, voire plus âgées, l'environnement du parlement n'est pas toujours très adapté aux jeunes. Il peut arriver que les jeunes parlementaires se trouvent dans une situation inconfortable, se sentent sous pression, pensent que leur participation est symbolique et qu'ils sont entièrement dépourvus de pouvoir⁴⁷. Pour aider les jeunes à développer leur plein potentiel et promouvoir le leadership des jeunes, certains parlements s'emploient à autonomiser les jeunes parlementaires.

Les programmes les plus couramment organisés visent le développement professionnel des jeunes parlementaires. Ainsi, au **Pakistan**, l'Institut des services parlementaires propose divers programmes de renforcement des capacités à l'intention des jeunes parlementaires et des néo-élus en général. En **Eswatini** et au **Maroc**, les jeunes parlementaires ont la possibilité de suivre des cours de formation au leadership. Il arrive que ces programmes bénéficient d'un soutien financier de la part de donateurs internationaux, notamment l'ONU (**Liban**), l'Association parlementaire du Commonwealth (**Malte**) et la Fondation Westminster pour la démocratie (**Macédoine du Nord**).

En 2022 et en 2023, l'UIP a également soutenu ces efforts en organisant une série d'activités sur l'autonomisation comprenant des séances d'information, des cours de formation et des ateliers à l'intention des jeunes parlementaires, à la demande expresse du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Dans cette optique, en concertation avec le Forum, le Secrétariat de l'UIP a proposé tous les deux mois, des sessions en ligne comprenant des séances d'information sur les politiques, des formations dispensées par des praticiens de divers secteurs, et des ateliers traitant de thèmes comme l'emploi, la migration, la santé, l'éducation et la participation à la politique. En plus d'un renforcement des capacités, ces activités visent à faciliter les échanges mutuels de connaissances, d'expériences, de bonnes pratiques, d'enseignements et de conseils entre jeunes parlementaires.

Comme les jeunes parlementaires ont eux-mêmes signalé des besoins supplémentaires de développement des compétences au niveau individuel en matière de leadership politique, de communication et de mentorat, l'UIP a également organisé des formations dans ces domaines. La première a réuni plus d'une centaine de parlementaires en 2019 dans le cadre de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires au Paraguay ; l'expérience a été répétée dans d'autres pays, notamment à Djibouti et au Nigéria. La formation est menée à la fois en présentiel et en ligne.

Des parlements ont aussi contribué à autonomiser les jeunes parlementaires en les incluant dans des délégations se rendant à des événements internationaux. Au **Pakistan**, de jeunes parlementaires sont souvent retenus pour participer à des visites à l'étranger. Aux **Seychelles**, de jeunes parlementaires sont proposés pour prendre part à des réunions parlementaires internationales et régionales, ce qui leur permet de nouer des contacts. En 2018, l'UIP a cherché à promouvoir l'inclusion de jeunes parlementaires dans les réunions de l'UIP en donnant des suffrages et des temps de parole supplémentaires aux délégations comprenant de jeunes parlementaires.



L'arrivée de jeunes parlementaires à des postes dirigeants est l'un des indicateurs les plus probants de l'efficacité des efforts d'autonomisation des jeunes parlementaires. Toutefois, à quelques notables exceptions près, les positions de haut niveau, comme les présidences de chambres, qui ont un rôle essentiel dans la détermination du programme politique, restent le plus souvent occupées par des parlementaires plus âgés. De fait, une écrasante majorité des présidents (84,8 %) ont plus de 45 ans. L'âge moyen à ce poste est de 61,3 ans, même si la moyenne est légèrement moins élevée chez les présidentes (58,4 ans) que chez leurs homologues masculins (61,4 ans). Il n'y a aucun président dont l'âge est inférieur ou égal à 30 ans et seulement 5,8 % (15 présidents) appartiennent au groupe des 40 ans ou moins.

Le tableau 17 donne la liste des dix plus jeunes présidents/présidentes. Il est intéressant de noter qu'il y a quatre femmes et six hommes, ce qui correspond à la répartition des sexes parmi les jeunes parlementaires.

⁴⁷ Erikson, Josefina et Cecilia Josefsson, 2021, "Equal Playing Field? On the Intersection Between Gender and Being Young in the Swedish Parliament", *Politics, Groups, and Identities* 9 (1), 81-100.

Tableau 17

Les dix plus jeunes présidents/présidentes de parlement

Pays	Type de chambre	Nom de la chambre		Nom des présidents/présidentes	Sexe	Âge	Année de nomination (âge à la nomination)
Turkménistan	Unique	Assemblée		Dunyagozel Akmuhammedovna Gulmanova	Femme	34	2023 (34)
Bolivie (État plurinational de)	Bicaméral	Chambre des sénateurs		Andrónico Rodríguez	Homme	35	2020 (32)
Chili	Bicaméral	Chambre des députés		Vlado Mirosevic	Homme	36	2022 (35)
Tadjikistan	Bicaméral	Assemblée nationale		Rustam Emomali	Homme	36	2020 (33)
Colombie	Bicaméral	Chambre des représentants		David Ricardo Racero Mayorca	Homme	37	2022 (36)
Saint-Kitts-et-Nevis	Unique	Assemblée nationale		Lanein Blanchette	Femme	37	2022 (36)
Andorre	Unique	Conseil général		Carles Enseñat	Homme	38	2023 (38)
Roumanie	Bicaméral	Chambre des députés		Alfred-Robert Simonis	Homme	38	2023 (38)
Chypre	Unique	Chambre des représentants		Anita Demetriou	Femme	38	2021 (36)
Tonga	Unique	Assemblée législative		Lord Fakafanua	Homme	38	2017 (32)

Points clés

- Les parlements ainsi que l'UIP ont lancé à l'échelle mondiale des initiatives de renforcement des capacités des jeunes parlementaires et des nouveaux élus.
- En plus du renforcement des compétences et d'information politique, les programmes mis en place promeuvent l'inclusion de jeunes parlementaires dans les délégations à des événements internationaux, y compris les Assemblées de l'UIP.
- Si la grande majorité des présidences de parlement sont encore occupées par des hommes de plus de 45 ans, de jeunes parlementaires ont réussi des percées. Pour le moment, cependant, il n'y a aucun président de 30 ans ou moins et 15 seulement ont 40 ans ou moins.
- Parmi les jeunes assurant la présidence d'une chambre, il y a 40 % de femmes et 60 % d'hommes, ce qui renforce le constat, déjà établi dans d'autres parties du rapport, d'un meilleur équilibre entre les sexes parmi les jeunes parlementaires que parmi leurs aînés.
- Permettre aux jeunes parlementaires d'accéder à des fonctions de responsabilité, comme la présidence de commissions ou la participation à des bureaux est également une méthode efficace pour accroître leur influence.

Engagement 5 : Assurer le mentorat d'une nouvelle génération de dirigeants

Assurer le mentorat de jeunes candidats à des mandats politiques afin de favoriser le partage des connaissances, des expériences et des idées.

L'accompagnement entre générations est une excellente méthode qui permet aux jeunes parlementaires d'apprendre auprès de leurs aînés. Il convient de noter que lorsque le mentorat s'élargit au-delà du parlement pour s'appliquer aux jeunes, de tous horizons, qui envisagent de faire de la politique, il devient un important levier d'égalisation des chances et de diversification de la vie politique. Dans cette optique, il est notamment possible de prévoir un renforcement des capacités des jeunes désireux de faire de la politique, d'organiser des simulations politiques au parlement avec des jeunes et d'intensifier les contacts avec les parlements de jeunes, les conseils de jeunes ou d'autres organisations pour la jeunesse.

Les parlements sont de plus en plus nombreux à proposer des stages aux jeunes pour qu'ils acquièrent des connaissances et des contacts qui pourront ensuite les aider à commencer une carrière politique. Ainsi, en **Australie**, en application d'un accord officiel conclu en 1993 entre le parlement et l'université nationale australienne, des étudiants ont la possibilité d'effectuer des stages de recherche auprès de parlementaires, ce qui leur donne un excellent aperçu des activités d'élaboration de la politique nationale. Le Parlement **canadien** a pris différentes initiatives à l'intention des jeunes, notamment le programme d'emploi des jeunes, le programme des « pages de la Chambre des communes », le programme des « pages du Sénat » et le programme de stage parlementaire. Le Forum pour les jeunes Canadiens donne par ailleurs la possibilité aux 15-18 ans de rencontrer des parlementaires. À **Chypre**, un programme de stages a été mis en place en 2022 pour donner à des étudiants de premier cycle universitaire la chance d'en savoir davantage sur l'action du parlement. D'autres parlements (par exemple, au **Bhoutan** et au **Pakistan**) proposent des stages, rémunérés ou non, à des étudiants ou de récents diplômés, pour les aider à se familiariser avec les procédures et activités du parlement. Le Parlement des **Émirats arabes unis** propose

un programme de cinq mois comprenant des simulations d'activités parlementaires pour former les personnes intéressées par une carrière politique en vue d'un éventuel mandat parlementaire.

En **Nouvelle-Zélande**, une récente initiative dépasse le modèle des stages habituels. En 2021, l'équipe chargée de l'engagement parlementaire a lancé un appel pour le recrutement de six jeunes entre 16 et 20 ans désireux de faire partie d'un groupe de référence au parlement nommé « Rito » (« rito » est le terme maori qui désigne les nouvelles pousses de lin harakeke, situées au milieu de la plante, bien protégées par les feuilles déjà arrivées à maturité). Les membres du groupe Rito mettent en place le projet de leur choix qui doit accroître leur connaissance du parlement et leur participation politique. Politiquement neutre, le projet doit être réalisable dans un délai d'un an. Il peut cependant s'agir de la mise en place d'un podcast sur le fonctionnement du parlement ou de la création d'une commission fictive de jeunes. Les membres du groupe Rito rendent aussi compte des ressources produites par le parlement à l'intention des jeunes, représentent les jeunes au niveau local et promeuvent les travaux du parlement. Pour veiller à ne pas exclure les jeunes qui n'auraient pas les moyens de participer à un programme non rémunéré, la participation au groupe Rito est assortie d'un salaire minimum.

Les simulations politiques comprennent une immersion des jeunes dans une expérience parlementaire fictive. Au **Brésil**, le programme des jeunes sénateurs propose à des étudiants de l'enseignement public âgés de moins de 19 ans une familiarisation avec le processus législatif. Ces jeunes sont sélectionnés par concours, sur la base de la rédaction d'un essai dont le sujet change chaque année. L'expérience législative, qui dure quatre jours, commence par la simulation de l'entrée en fonction des jeunes sénateurs suivie de l'élection de leur président. Elle s'achève avec l'approbation de propositions de loi publiées dans la gazette du Sénat fédéral. De manière similaire, le Parlement **maltais** organise un débat annuel (« Eko-skola ») entre des écoliers et des parlementaires sur des sujets liés à l'environnement.



Aux Pays-Bas, des jeunes manifestent en faveur de l'action climatique en mai 2023.
© Oscar Brak/NURPHOTO/NURPHOTO VIA AFP

Les parlements des jeunes, qui existent dans de nombreux pays, simulent souvent le processus politique. Ils peuvent également donner à des jeunes le moyen de participer directement aux travaux des parlementaires par le biais de partenariats intergénérationnels. En **Namibie**, avec le Parlement des enfants, il s'agit en premier lieu de donner aux jeunes le moyen de s'exprimer, de conseiller et de sensibiliser le gouvernement et le parlement aux questions de protection des droits des enfants et des jeunes adultes et d'amélioration de leur bien-être. L'**Ouganda** a mis en place, de manière similaire, un Forum parlementaire des jeunes à l'intention des enfants. D'autres initiatives mentionnées dans l'enquête concernent la création de parlements des jeunes au **Bangladesh**, au **Gabon** et au **Guyana**.

En réponse aux questionnaires de 2021 et de 2023, 56 chambres (40,6 %) ont déclaré disposer d'un parlement des jeunes. Certains parlements bicaméraux, comme en **France** ou au **Nigéria**, ont un parlement des jeunes pour les deux chambres, tandis que d'autres, comme en **Belgique** ou au **Mexique**, ont des organes séparés pour les jeunes. Par ailleurs, certains parlements ont plus d'un parlement des jeunes.

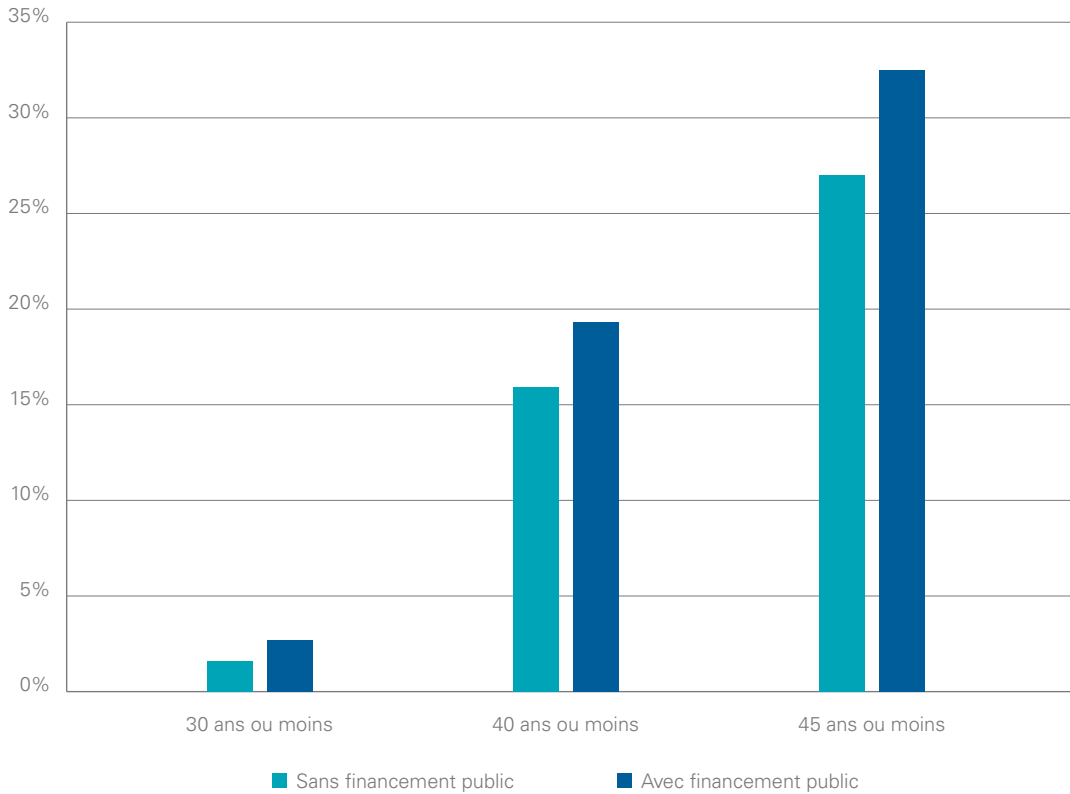
Les visites scolaires, de différents types, constituent une autre possibilité de familiarisation des jeunes avec le parlement. Le Parlement **rwandais** organise régulièrement des journées portes ouvertes à l'intention des jeunes pour les familiariser avec les activités parlementaires. En **Lettonie**, à l'occasion de la journée d'observation au travail, les écoliers ont la possibilité

de s'informer sur le travail au quotidien des parlementaires et du personnel parlementaire et d'approfondir leur connaissance du processus législatif. En **Roumanie**, des visites guidées du parlement sont complétées par une « leçon de démocratie » qui présente le fonctionnement du parlement et le rôle des parlementaires. Au **Bahreïn** et au **Cambodge**, les étudiants et les associations de jeunes peuvent visiter le parlement pour se renseigner sur l'histoire, la structure et les fonctions et responsabilités de cette institution. En **Autriche** et au **Canada**, les parlements coopèrent directement avec des associations de jeunes dans le cadre d'ateliers et d'événements publics.

En marge de toutes ces initiatives, pour encourager les jeunes à faire de la politique, il faut aussi réfléchir au moyen de les aider à trouver les ressources nécessaires pour réussir leur campagne électorale et être élus au parlement. La question du financement a été abordée à de nombreuses reprises dans les précédents rapports de l'UIP. Le coût des campagnes électorales est souvent prohibitif pour les jeunes candidats, moins bien installés dans une carrière professionnelle que les candidats plus âgés, et qui n'ont pas encore établi des réseaux permettant de lever des fonds. La figure 24 montre que le financement public des campagnes électorales est un moyen de surmonter ces inégalités. Pour chaque seuil d'âge considéré, la part des jeunes parlementaires est plus importante dans les pays qui disposent d'un financement public que dans ceux où les candidats doivent trouver eux-mêmes les fonds ou financer personnellement leur campagne.

Figure 24

Systèmes de financement public des campagnes électorales et part des parlementaires de 30, 40 et 45 ans ou moins



Points clés

- Les parlements ont mis en place une grande variété de programmes de mentorat dans le but de préparer la prochaine génération de jeunes parlementaires.
- Les stages donnent aux jeunes intéressés par la politique le moyen d'acquérir une expérience, des compétences et des contacts qui les aideront à mener une carrière politique.
- Les programmes de simulation, les parlements fictifs et les visites scolaires sont des moyens d'informer les jeunes sur le fonctionnement interne du parlement.
- Pour promouvoir l'élection de jeunes parlementaires, il est également utile de prévoir un soutien financier, notamment sous la forme d'un financement public des campagnes électorales.

Engagement 6 : Promouvoir le changement

Promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* dans mon parlement pour faire en sorte que des parlementaires de tous âges soient associés au processus démocratique.

La campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a enregistré d'énormes progrès au cours des deux dernières années, même s'il reste encore beaucoup à faire en la matière. Différentes initiatives sont envisageables : lancer une campagne nationale, régionale ou internationale, promouvoir la campagne par des discours, des interventions publiques ou dans les réseaux sociaux, plaider en faveur de la campagne auprès de responsables politiques et de personnalités influentes.

À ce jour, la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a déjà été lancée dans une trentaine de pays. En 2022, le Parlement du **Paraguay** a lancé la campagne en langue espagnole sous le titre *Yo digo sí a la juventud en el parlamento*. Ce lancement a fait l'objet d'une conférence de presse des sénateurs Blas Llano et Patrick Kemper qui ont présenté la campagne en même temps qu'une proposition d'abaisser à 18 ans l'âge nécessaire pour devenir conseiller municipal. De jeunes parlementaires de la chambre basse, à l'instar de Carlos Rejala, ont également manifesté leur soutien à la campagne et appelé leurs collègues à prendre des mesures pour favoriser l'engagement des jeunes et, en particulier, les aider à se porter candidats à des élections. Dans la foulée, en 2023, la campagne a été lancée en **Uruguay** sous l'impulsion d'un jeune parlementaire, Walter Cervini. Des dizaines de signatures ont

ainsi été obtenues en faveur du changement, y compris celle du Président du pays.

Afin d'aider à la diffusion du message, l'UIP a créé des outils⁴⁸ qui ont été mis en ligne sur la page web officielle de la campagne. Il s'agit de données contextuelles, de bannières, de dépliants, de supports à destination des réseaux sociaux contenant des graphiques, des images et des citations d'acteurs du changement. Il y a également une brochure et une présentation PowerPoint de la campagne et des six engagements. L'ensemble de ces outils est disponible en anglais et en français.

Des parties prenantes à la campagne ont suggéré toute une série d'activités futures, dont voici quelques exemples : mise à jour des outils de campagne, en particulier des messages pour les réseaux sociaux ; lancement d'une lettre d'information à l'intention des signataires de la campagne afin de partager des expériences, des réalisations et des enseignements ; création d'une nouvelle vidéo de campagne axée sur la mise en œuvre des engagements ; élaboration d'infographies pour chacun des engagements ; création d'un prix des artisans du changement ; organisation d'événements à l'occasion de la Journée de la jeunesse en ciblant des personnalités clés, à l'instar de l'Envoyée pour la jeunesse du Secrétaire général de l'ONU ; traduction des documents en espagnol et en arabe ; promotion des ateliers de l'UIP sur l'autonomisation des jeunes en collaboration avec les parlements nationaux.

Points clés

- La campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a déjà été lancée dans une trentaine de pays en deux ans.
- Des outils ont été mis en ligne pour aider les personnes désireuses de lancer la campagne dans leur propre parlement.
- L'UIP continue d'apporter son assistance aux parlements qui souhaitent lancer la campagne au niveau national et soutient les efforts de mise en œuvre des engagements.

⁴⁸ www.ipu.org/fr/je-dis-oui

Conclusion

L'UIP a commencé à mesurer la participation des jeunes dans les parlements en 2014 et depuis cette date, à chaque rapport, une augmentation de la proportion moyenne des jeunes parlementaires a été constatée à l'échelle mondiale. Le niveau de représentation des jeunes reste néanmoins très bas : dans le monde, moins de 3 % des parlementaires ont un âge inférieur ou égal à 30 ans, moins de 20 % un âge inférieur ou égal à 40 ans et moins d'un tiers des parlementaires ont un âge inférieur ou égal à 45 ans. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans les trois groupes d'âge, l'écart entre les deux s'accroissant à chaque cohorte plus âgée.

En 2018, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a décidé de fixer des objectifs plus concrets, dans l'espoir que les États prendraient des mesures plus volontaristes pour faire progresser la participation des jeunes s'ils se situaient au-dessous de ces objectifs. Trois critères de référence ont été utilisés pour ce rapport : i) des objectifs chiffrés pour chaque seuil d'âge ; ii) la parité entre les sexes dans la représentation des jeunes pour les différents groupes d'âge ; iii) la proportionnalité entre la part des jeunes parlementaires de chaque cohorte et leur part respective dans la population en âge de voter de chaque pays. L'étude montre que des parlements

enregistrent d'assez bons résultats pour certains critères, preuve que ces objectifs sont effectivement atteignables. Une grande majorité des chambres parlementaires considérées sont toutefois nettement en deçà des objectifs, ce qui souligne la nécessité de continuer à agir.

Pour guider les parlements dans le choix des mesures à prendre, la campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !* s'articule autour de six engagements, dont les jeunes parlementaires eux-mêmes ont estimé qu'ils étaient les mieux à même de changer la donne. Il s'agit en particulier d'instituer des quotas de jeunes, d'aligner l'âge d'éligibilité au parlement sur l'âge du vote, de soutenir les canaux d'expression des jeunes, d'autonomiser les jeunes parlementaires, d'assurer le mentorat des jeunes candidats et de promouvoir la campagne dans les parlements. Point encourageant, le rapport conclut que des mesures en phase avec ces engagements ont été prises dans les parlements de toutes les régions du monde. Il est essentiel de faire connaître ces bonnes pratiques émergentes pour garantir une nouvelle avancée de la participation des jeunes qui devra concerner tout autant leur présence que leur influence dans les parlements.

Une parlementaire canadienne avec son bébé pendant le débat sur la parité entre les sexes à la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda), en octobre 2022.
© UIP/145^e Assemblée



ANNEXES

Annexe 1 : Parlementaires âgés de 30 ans ou moins (en %)

Chambres uniques ou basses

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
1	Norvège	13,6
2	Arménie	13,1
3	Saint-Marin	11,7
4	Malte	10,0
5	Suriname	9,8
6	Allemagne	8,8
7	Islande	7,9
–	République de Moldova	7,9
–	Cuba	7,9
10	Danemark	7,8
11	Autriche	7,7
12	Ukraine	7,1
13	Costa Rica	7,0
14	Guatemala	6,9
15	Colombie	6,7
16	Suède	6,6
17	Philippines	6,4
18	Bolivie (État plurinational de)	6,2
19	Lettonie	6,0
20	Chili	5,8
21	Portugal	5,7
22	Burkina Faso	5,6
–	Serbie	5,6
–	Slovénie	5,6
25	Slovaquie	5,4
26	Pays-Bas	5,3
27	Tunisie	5,2
–	Mexique	5,2
–	Gambie	5,2

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
30	Équateur	5,1
31	Bulgarie	5,0
–	Macédoine du Nord	5,0
33	Monténégro	4,9
–	République-Unie de Tanzanie	4,9
–	France	4,9
36	Afrique du Sud	4,7
37	Maroc	4,6
38	Pologne	4,3
–	Roumanie	4,3
40	Nouvelle-Zélande	4,2
41	Kazakhstan	4,1
42	Suisse	4,0
–	Estonie	4,0
–	Namibie	4,0
45	Brésil	3,9
–	Pérou	3,9
47	Ouganda	3,8
–	Indonésie	3,8
–	Éthiopie	3,8
–	Irlande	3,8
51	Royaume-Uni	3,7
–	Algérie	3,7
53	Andorre	3,6
54	Finlande	3,5
55	Maldives	3,4
–	Espagne	3,4
57	Belgique	3,3
–	Luxembourg	3,3

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
–	Mali	3,3
60	Hongrie	3,0
61	Népal	2,9
–	Seychelles	2,9
63	Lituanie	2,8
–	Malawi	2,8
65	Géorgie	2,7
66	Pakistan	2,6
67	Rwanda	2,5
–	Émirats arabes unis	2,5
69	Thaïlande	2,4
–	Trinité-et-Tobago	2,4
–	Égypte	2,4
72	Sri Lanka	2,2
–	Tchad	2,2
74	Bhoutan	2,1
–	Australie	2,1
76	République tchèque	2,0
77	Canada	1,9
78	Sao Tomé-et-Principe	1,8
–	Bélarus	1,8
–	Fidji	1,8
–	Chypre	1,8
–	Fédération de Russie	1,8
83	Maurice	1,7
84	Sierra Leone	1,6
–	Viet Nam	1,6
–	Turkménistan	1,6
–	Liban	1,6

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
88	Guyana	1,5
89	Türkiye	1,3
–	Paraguay	1,3
–	Italie	1,3
92	République arabe syrienne	1,2
–	Mozambique	1,2
–	Argentine	1,2
–	El Salvador	1,2
96	Kirghizstan	1,1
–	Singapour	1,1
98	Uruguay	1,0
99	Malaisie	0,9
100	Azerbaïdjan	0,8
–	Israël	0,8
–	Inde	0,8
103	Ghana	0,7
–	Zambie	0,7
–	Grèce	0,7
–	Croatie	0,7
107	Côte d'Ivoire	0,6
108	États-Unis d'Amérique	0,5
109	Bangladesh	0,3
110	Japon	0,2
111	Saint-Kitts-et-Nevis	0,0
–	Nauru	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Oman	0,0
–	Djibouti	0,0
–	Monaco	0,0

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
-	Timor-Leste	0,0
-	Bosnie-Herzégovine	0,0
-	Cabo Verde	0,0
-	Eswatini	0,0
-	Koweït	0,0
-	Iran (République islamique d')	0,0
-	Madagascar	0,0
-	Kiribati	0,0
-	Liechtenstein	0,0
-	Jordanie	0,0
-	Nigéria	0,0
-	Antigua-et-Barbuda	0,0
-	Sénégal	0,0
-	Îles Salomon	0,0
-	Jamaïque	0,0
-	Togo	0,0

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
-	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0
-	Botswana	0,0
-	Tadjikistan	0,0
-	Tuvalu	0,0
-	Brunéi Darussalam	0,0
-	Bénin	0,0
-	Nicaragua	0,0
-	Cameroun	0,0
-	Cambodge	0,0
-	République de Corée	0,0
-	Tonga	0,0
-	Arabie saoudite	0,0
-	République démocratique populaire lao	0,0
-	Micronésie (États fédérés de)	0,0
-	Qatar	0,0

Chambres hautes

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
1	Bhoutan	12,5
2	Belgique	10,0
3	Antigua-et-Barbuda	5,9
4	Somalie	3,7
5	Australie	2,9
6	Slovénie	2,5
7	Namibie	2,4
8	Mexique	2,0
–	Malaisie	2,0
10	Afrique du Sud	1,9
–	Espagne	1,9
12	Irlande	1,7
13	Pays-Bas	1,3
14	Royaume-Uni	1,2
15	Ouzbékistan	1,1
16	Colombie	1,0
17	République démocratique du Congo	0,9
18	Bolivie (État plurinational de)	0,0
–	Burundi	0,0
–	Trinité-et-Tobago	0,0
–	Tadjikistan	0,0
–	Kenya	0,0
–	Bosnie-Herzégovine	0,0
–	Roumanie	0,0
–	Suisse	0,0
–	Algérie	0,0
–	Eswatini	0,0
–	Palaos	0,0

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins, en %
–	Pakistan	0,0
–	Chili	0,0
–	Argentine	0,0
–	Kazakhstan	0,0
–	Bélarus	0,0
–	Paraguay	0,0
–	Pologne	0,0
–	Japon	0,0
–	Uruguay	0,0
–	États-Unis d'Amérique	0,0
–	Brésil	0,0
–	Cambodge	0,0
–	France	0,0
–	Allemagne	0,0
–	Inde	0,0
–	Rwanda	0,0
–	République dominicaine	0,0
–	Oman	0,0
–	Italie	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Nigéria	0,0
–	Népal	0,0
–	République tchèque	0,0
–	Philippines	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Thaïlande	0,0
–	Gabon	0,0
–	Canada	0,0
–	Fédération de Russie	0,0

Annexe 2 : Parlementaires âgés de 40 ans ou moins (en %)

Chambres uniques ou basses

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins, en %
1	Arménie	52,3
2	Éthiopie	51,2
3	Ukraine	46,3
4	Bolivie (État plurinational de)	42,3
5	Colombie	41,6
6	Gambie	41,4
7	Pays-Bas	39,3
8	Malte	38,6
9	Saint-Kitts-et-Nevis	38,5
10	République de Moldova	37,6
11	Suriname	37,3
12	Monténégro	37,0
13	Nauru	36,8
14	Burkina Faso	36,6
15	Andorre	35,7
16	Cuba	35,5
17	Turkménistan	35,2
18	Roumanie	34,7
19	Danemark	34,6
20	Norvège	34,3
21	Lettonie	34,0
22	Équateur	33,6
23	Macédoine du Nord	33,3
24	Chili	31,6
25	Guyana	31,3
–	Uruguay	31,3
27	Bulgarie	31,0
28	Algérie	30,7
29	Finlande	29,5
30	Guatemala	29,4
31	Lituanie	29,1
–	Slovaquie	29,1
33	Allemagne	28,9
–	Suède	28,9
35	Serbie	28,8
–	Paraguay	28,8
37	Mexique	28,6

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins, en %
38	Costa Rica	28,1
39	Belgique	28,0
40	Autriche	27,9
41	Kirghizstan	27,8
42	Malawi	27,6
–	République-Unie de Tanzanie	27,6
44	Bahreïn	27,5
–	Nouvelle-Zélande	27,5
46	Sierra Leone	27,4
47	Oman	26,7
–	Saint-Marin	26,7
49	France	26,5
50	Maldives	26,4
–	Pérou	26,4
52	Seychelles	25,7
53	Kazakhstan	25,5
–	Suisse	25,5
55	Maurice	25,4
56	Rwanda	25,0
–	Émirats arabes unis	25,0
–	El Salvador	25,0
59	Tchad	24,7
–	Géorgie	24,7
61	Djibouti	24,6
62	Portugal	24,3
–	Ouganda	24,3
64	Afrique du Sud	24,1
65	Trinité-et-Tobago	23,8
66	Sao Tomé-et-Principe	23,6
67	Chypre	23,2
68	Espagne	22,9
69	Brésil	22,8
70	Croatie	22,5
71	Pologne	22,4
72	Tunisie	22,2
–	Slovénie	22,2
74	Mozambique	22,0

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins, en %
75	Royaume-Uni	21,7
76	Mali	21,5
77	Bhoutan	21,3
78	Égypte	20,9
79	Monaco	20,8
80	Islande	20,6
81	Philippines	20,3
82	Luxembourg	20,0
83	République tchèque	19,0
84	Irlande	18,8
85	Hongrie	18,6
86	Timor-Leste	18,5
87	Estonie	17,8
88	Maroc	17,5
89	Bosnie-Herzégovine	17,1
90	Canada	16,9
91	Cabo Verde	16,7
92	Thaïlande	16,6
93	Eswatini	16,4
94	Koweït	16,3
–	Italie	16,3
96	Singapour	15,8
97	Zambie	15,5
98	Argentine	15,2
99	Indonésie	15,0
100	Türkiye	14,8
101	Fédération de Russie	14,7
102	Iran (République islamique d')	14,4
103	Pakistan	14,3
104	Madagascar	13,9
105	Australie	13,8
106	Bélarus	13,6
107	Kiribati	13,3
108	Namibie	12,9
109	Fidji	12,7
110	Malaisie	12,6
111	Ghana	12,4

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins, en %
112	Grèce	12,3
113	Liechtenstein	12,0
114	Israël	11,7
115	Népal	11,6
–	Sri Lanka	11,6
117	Jordanie	11,5
118	Nigéria	11,2
119	Antigua-et-Barbuda	11,1
120	Sénégal	11,0
121	Inde	10,7
122	Viet Nam	10,4
–	États-Unis d'Amérique	10,4
124	Azerbaïdjan	10,2
125	Îles Salomon	10,0
126	Jamaïque	9,5
127	Liban	9,4
128	Togo	8,8
129	Papouasie-Nouvelle-Guinée	8,0
130	Botswana	7,9
131	République arabe syrienne	6,9
132	Tadjikistan	6,3
133	Tuvalu	6,3
134	Japon	6,0
135	Brunéi Darussalam	5,9
136	Bangladesh	5,7
137	Bénin	5,5
–	Nicaragua	5,5
139	Côte d'Ivoire	4,6
140	Cameroun	4,4
141	Cambodge	4,0
142	République de Corée	3,7
–	Tonga	3,7
144	Arabie saoudite	3,3
145	République démocratique populaire lao	2,4
146	Micronésie (États fédérés de)	0,0
–	Qatar	0,0

Chambres hautes

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins, en %
1	Bhoutan	54,2
2	Belgique	41,7
3	Bolivie (État plurinational de)	30,6
4	Antigua-et-Barbuda	29,4
5	Burundi	28,2
6	Colombie	27,0
7	Somalie	20,4
8	Trinité-et-Tobago	19,4
–	Tadjikistan	19,4
10	Irlande	18,6
11	Kenya	18,2
12	Afrique du Sud	15,1
13	Slovénie	15,0
14	Mexique	14,7
15	Australie	14,5
16	Bosnie-Herzégovine	14,3
17	Roumanie	14,0
18	Suisse	13,0
19	Espagne	11,4
20	Algérie	11,2
21	République démocratique du Congo	11,0
22	Eswatini	10,0
23	Pays-Bas	9,3
24	Palaos	8,3
25	Pakistan	8,1
26	Chili	8,0
27	Argentine	6,9
28	Kazakhstan	6,0

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins, en %
29	Ouzbékistan	5,3
30	Bélarus	5,0
31	Namibie	4,8
32	Paraguay	4,4
33	Pologne	4,0
34	Japon	3,7
35	Fédération de Russie	3,6
36	Uruguay	3,3
37	États-Unis d'Amérique	3,0
38	Brésil	2,5
39	Cambodge	1,8
40	France	1,7
41	Allemagne	1,5
42	Inde	0,5
43	Rwanda	0,0
–	République dominicaine	0,0
–	Oman	0,0
–	Italie	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Nigéria	0,0
–	Népal	0,0
–	République tchèque	0,0
–	Philippines	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Thaïlande	0,0
–	Gabon	0,0
–	Royaume-Uni	0,0
–	Canada	0,0
–	Malaisie	0,0

Annexe 3 : Parlementaires âgés de 45 ans ou moins (en %)

Chambres uniques ou basses

Rang	Pays	Parlementaires de 45 ans ou moins, en %
1	Éthiopie	71,1
2	Arménie	70,1
3	Colombie	63,5
4	Ukraine	63,4
5	Turkménistan	63,2
6	Pays-Bas	62,0
7	Gambie	60,3
8	Bolivie (État plurinational de)	60,0
9	Maldives	59,8
10	Roumanie	59,6
11	Sierra Leone	54,0
–	Équateur	54,0
–	Belgique	54,0
14	Macédoine du Nord	53,3
15	Monténégro	53,1
16	Slovaquie	52,0
17	Malawi	51,9
18	Bulgarie	51,5
19	Malte	51,4
20	Suriname	51,0
21	Paraguay	50,0
–	Rwanda	50,0
23	Cuba	49,6
24	Géorgie	49,3
25	Kirghizstan	48,9
26	Ouganda	48,5
27	Saint-Marin	48,3
28	République de Moldova	47,5
–	Danemark	47,5
–	Maurice	47,5
31	Nauru	47,4
32	Bhoutan	46,8
33	Oman	46,5
–	Burkina Faso	46,5
35	Algérie	46,4
–	Andorre	46,4
37	Guyana	46,3
38	Saint-Kitts-et-Nevis	46,2

Rang	Pays	Parlementaires de 45 ans ou moins, en %
39	Lituanie	45,4
40	Chili	45,2
41	République-Unie de Tanzanie	45,1
42	Norvège	45,0
43	Mexique	44,8
–	Serbie	44,8
45	Finlande	44,5
46	Tunisie	44,4
47	Costa Rica	43,9
48	Suède	43,8
49	Autriche	43,7
50	Lettonie	43,0
51	Seychelles	42,9
52	Bahreïn	42,5
53	Allemagne	42,0
54	Guatemala	41,9
55	Cabo Verde	41,7
56	Islande	41,3
–	Irlande	41,3
58	Espagne	40,9
59	Nouvelle-Zélande	40,8
60	Trinité-et-Tobago	40,5
61	Djibouti	40,0
–	Singapour	40,0
–	Émirats arabes unis	40,0
64	Kazakhstan	39,8
65	Croatie	39,7
66	Suisse	39,5
67	Tchad	38,7
68	Timor-Leste	38,5
69	Sao Tomé-et-Principe	38,2
70	France	38,0
71	Estonie	37,6
72	Monaco	37,5
73	Portugal	37,4
74	Pologne	37,0
75	Brésil	36,8
76	Uruguay	36,4

Rang	Pays	Parlementaires de 45 ans ou moins, en %
77	El Salvador	35,7
78	Eswatini	35,6
–	Slovénie	35,6
80	Afrique du Sud	35,3
81	Zambie	35,1
82	Italie	35,0
83	Royaume-Uni	34,0
84	Chypre	33,9
85	Pérou	33,3
86	Mozambique	33,2
87	Mali	33,1
88	République tchèque	33,0
89	Égypte	32,9
90	Pakistan	31,9
91	Philippines	31,5
92	Madagascar	31,3
93	Argentine	30,8
94	Canada	30,2
–	Hongrie	30,2
96	Viet Nam	29,3
97	Israël	29,2
98	Namibie	28,7
–	Türkiye	28,7
100	Maroc	28,4
101	Luxembourg	28,3
102	Ghana	28,0
103	Nigéria	27,3
104	Fédération de Russie	27,0
105	Koweït	26,5
106	Thaïlande	26,4
107	Indonésie	26,3
108	Malaisie	26,1
109	Iran (République islamique d')	25,4
110	Sri Lanka	25,0
111	Australie	24,8
112	Grèce	24,7

Rang	Pays	Parlementaires de 45 ans ou moins, en %
113	Kiribati	24,4
–	Bosnie-Herzégovine	24,4
115	Liechtenstein	24,0
116	Jordanie	23,1
117	Bénin	22,9
–	Népal	22,9
119	Côte d'Ivoire	22,3
120	Antigua-et-Barbuda	22,2
121	Azerbaïdjan	22,0
122	Bélarus	20,9
123	Jamaïque	20,6
124	Inde	20,2
125	États-Unis d'Amérique	20,1
126	Fidji	20,0
127	Tuvalu	18,8
128	Sénégal	18,4
129	République arabe syrienne	17,3
130	Cameroun	17,2
–	Japon	17,2
–	Liban	17,2
133	Togo	16,5
134	Îles Salomon	16,0
135	Botswana	15,9
–	Tadjikistan	15,9
137	Papouasie-Nouvelle-Guinée	14,8
138	Nicaragua	14,3
139	Arabie saoudite	13,9
140	République démocratique populaire lao	12,2
141	Brunéi Darussalam	11,8
142	Bangladesh	10,6
143	Micronésie (États fédérés de)	8,3
144	Cambodge	8,0
145	République de Corée	7,4
146	Tonga	3,7
147	Qatar	2,3

Chambres hautes

Rang	Pays	Parlementaires de 45 ans ou moins, en %
1	Bhoutan	70,8
2	Belgique	48,3
3	Bolivie (État plurinational de)	47,2
4	Colombie	44,0
5	Burundi	41,0
6	Antigua-et-Barbuda	35,3
7	Roumanie	34,6
8	Kenya	30,3
9	Somalie	29,6
10	Mexique	29,4
11	Trinité-et-Tobago	29,0
12	Irlande	27,1
13	Algérie	26,5
14	Namibie	23,8
15	Afrique du Sud	22,6
–	Tadjikistan	22,6
17	Espagne	22,4
18	Australie	21,7
19	Pakistan	21,2
20	Slovénie	20,0
–	Eswatini	20,0
22	République démocratique du Congo	18,4
23	Chili	18,0
24	Suisse	17,4
25	Ouzbékistan	16,8
26	Bélarus	16,7
27	Paraguay	15,6
28	Rwanda	15,4

Rang	Pays	Parlementaires de 45 ans ou moins, en %
29	Brésil	14,8
30	Bosnie-Herzégovine	14,3
31	République dominicaine	13,3
32	Allemagne	13,0
–	Fédération de Russie	13,0
34	Argentine	12,5
35	Pays-Bas	12,0
36	Oman	10,6
37	Japon	10,3
38	Kazakhstan	10,0
39	Uruguay	10,0
40	Pologne	9,0
41	Italie	8,7
42	Palaos	8,3
43	Bahreïn	7,5
44	France	6,4
45	États-Unis d'Amérique	6,0
46	Nigéria	5,9
47	Népal	5,1
48	République tchèque	4,9
49	Inde	4,4
50	Philippines	4,2
51	Cambodge	3,5
52	Jordanie	1,5
53	Thaïlande	1,2
54	Gabon	1,0
55	Royaume-Uni	0,6
56	Malaisie	0,0
–	Canada	0,0

Annexe 4 : Résultats des élections législatives et des renouvellements de parlements

Nb	Pays	Chambre	variation des 45 ans ou moins (en points de %)	variation des 40 ans ou moins (en points de %)	variation des 30 ans ou moins (en points de %)	Précédente année d'élection
1	Algérie	Chambre haute	15,0	11,2	0,0	2018
2	Allemagne	Chambre basse	18,7	17,4	8,4	2017
3	Andorre	Chambre unique	10,7	25,0	0,0	2019
4	Antigua-et-Barbuda	Chambre basse	-5,6	0,0	-5,6	2018
-	Antigua-et-Barbuda	Chambre haute	-4,7	2,7	-0,8	2018
6	Argentine	Chambre basse	-5,4	-3,5	-0,8	2019
-	Argentine	Chambre haute	0,0	0,0	0,0	2019
8	Arménie	Chambre unique	-1,9	-5,2	1,0	2018
9	Australie	Chambre basse	-1,0	-0,1	2,1	2019
-	Australie	Chambre haute	-7,2	0,0	0,3	2019
11	Bahreïn	Chambre basse	-5,0	2,5	-2,5	2018
-	Bahreïn	Chambre haute	2,5	-2,5	0,0	2018
13	Bénin	Chambre unique	10,9	0,7	0,0	2019
14	Bosnie-Herzégovine	Chambre basse	5,3	-2,0	-2,4	2018
-	Bosnie-Herzégovine	Chambre haute	7,6	14,3	0,0	2019
16	Brésil	Chambre basse	-3,3	-4,1	-1,0	2018
-	Brésil	Chambre haute	0,0	-3,7	0,0	2018
18	Bulgarie	Chambre unique	10,0	8,0	2,5	2017
19	Cabo Verde	Chambre unique	-4,2	-16,7	0,0	2016
20	Canada	Chambre basse	4,9	-0,2	-1,0	2015
21	Chili	Chambre basse	3,9	5,2	-2,6	2017
-	Chili	Chambre haute	-0,6	1,0	0,0	2017
23	Chypre	Chambre unique	8,9	10,7	0,0	2016
24	Colombie	Chambre basse	16,8	8,8	-0,5	2018
-	Colombie	Chambre haute	11,0	10,0	1,0	2018
26	Costa Rica	Chambre unique	-1,8	-5,3	3,5	2018
27	Côte d'Ivoire :	Chambre basse	2,2	-4,3	0,6	2011
28	Croatie	Chambre unique	-3,3	0,7	-2,0	2016
29	Cuba	Chambre unique	28,1	24,0	5,6	2018
30	Danemark	Chambre unique	-2,2	3,9	-1,7	2019
31	Djibouti	Chambre unique	1,5	-4,6	-9,2	2018
32	Égypte	Chambre basse	11,4	9,2	1,4	2015
33	Équateur	Chambre unique	7,3	-0,7	-0,7	2017
34	Estonie	Chambre unique	2,0	-2,0	1,0	2019
35	États-Unis d'Amérique	Chambre basse	-0,6	-1,1	0,0	2018
-	États-Unis d'Amérique	Chambre haute	1,0	2,0	0,0	2018

Nb	Pays	Chambre	variation des 45 ans ou moins (en points de %)	variation des 40 ans ou moins (en points de %)	variation des 30 ans ou moins (en points de %)	Précédente année d'élection
37	Éthiopie	Chambre basse	7,5	15,8	-2,3	2015
38	Fidji	Chambre unique	0,4	1,0	1,8	2018
39	Finlande	Chambre unique	-0,5	0,5	0,0	2019
40	France	Chambre basse	1,0	3,3	-0,7	2017
-	France	Chambre haute	0,0	0,0	0,0	2017
42	Gabon	Chambre haute	0,0	0,0	0,0	2014
43	Gambie	Chambre unique	3,4	5,2	-5,2	2017
44	Géorgie	Chambre unique	-2,7	-6,0	2,0	2016
45	Ghana	Chambre unique	0,0	-0,7	0,7	2012
46	Hongrie	Chambre unique	-2,5	0,5	2,0	2018
47	Inde	Chambre haute	0,0	0,0	0,0	2020
48	Islande	Chambre unique	4,8	0,0	3,2	2017
49	Israël	Chambre unique	-2,5	-5,8	0,8	2020
50	Italie	Chambre basse	-24,5	-26,5	-5,6	2018
-	Italie	Chambre haute	-18,1	-2,8	0,0	2018
52	Japon	Chambre basse	-4,9	-2,4	0,2	2017
-	Japon	Chambre haute	-8,5	-2,0	0,0	2019
54	Jordanie	Chambre haute	1,5	0,0	0,0	2020
55	Kazakhstan	Chambre basse	10,5	7,6	2,2	2021
-	Kazakhstan	Chambre haute	7,9	6,0	0,0	2020
57	Kenya	Chambre haute	-0,6	-2,4	-1,5	2017
58	Lettonie	Chambre unique	-8,0	7,0	2,0	2018
59	Liban	Chambre unique	7,8	5,5	1,6	2018
60	Liechtenstein	Chambre unique	8,0	8,0	0,0	2017
61	Lituanie	Chambre unique	17,0	9,9	0,0	2016
62	Malaisie	Chambre basse	8,1	2,3	0,0	2018
63	Malte	Chambre unique	5,2	11,7	4,0	2017
64	Maroc	Chambre basse	3,8	4,6	2,5	2016
65	Mexique	Chambre basse	0,0	0,0	0,0	2018
66	Monaco	Chambre unique	4,2	-8,3	0,0	2018
67	Monténégro	Chambre unique	0,0	0,0	0,0	2020
68	Nauru	Chambre unique	-10,5	5,3	0,0	2019
69	Népal	Chambre haute	-7,0	-1,7	0,0	2020
70	Nicaragua	Chambre unique	4,4	2,2	0,0	2016
71	Norvège	Chambre unique	0,0	0,0	0,0	2017
72	Nouvelle-Zélande	Chambre unique	5,0	5,8	2,5	2017

Nb	Pays	Chambre	variation des 45 ans ou moins (en points de %)	variation des 40 ans ou moins (en points de %)	variation des 30 ans ou moins (en points de %)	Précédente année d'élection
73	Pays-Bas	Chambre basse	6,7	6,0	3,3	2017
74	Pérou	Chambre unique	-12,0	0,2	-0,7	2020
75	Philippines	Chambre haute	-12,5	-4,2	0,0	2019
76	Portugal	Chambre unique	-1,7	-2,6	0,4	2019
77	Qatar	Chambre unique	-5,0	0,0	0,0	2016
78	République tchèque	Chambre basse	-3,0	-1,0	-0,5	2017
-	République tchèque	Chambre haute	0,0	0,0	0,0	2018
80	République-Unie de Tanzanie	Chambre unique	21,0	16,7	4,3	2015
81	Roumanie	Chambre basse	7,9	-0,6	-2,1	2016
-	Roumanie	Chambre haute	0,0	2,9	0,0	2016
83	Saint-Kitts-et-Nevis	Chambre unique	21,2	13,5	0,0	2020
84	Sao Tomé-et-Principe	Chambre unique	1,8	1,8	1,8	2018
85	Sénégal	Chambre unique	0,0	0,0	0,0	2017
86	Serbie	Chambre unique	-11,6	-11,6	-7,2	2020
87	Slovénie	Chambre basse	3,3	4,4	1,1	2018
-	Slovénie	Chambre haute	15,0	12,5	2,5	2017
89	Somalie	Chambre haute	0,0	0,0	0,0	2016
90	Suède	Chambre unique	-6,6	-5,4	-3,7	2018
91	Tchad	Chambre unique	15,8	12,7	2,2	2011
92	Tunisie	Chambre unique	4,8	-4,5	-1,7	2019
93	Viet Nam	Chambre unique	7,1	-1,9	-0,2	2016
94	Zambie	Chambre unique	-0,8	2,7	-0,5	2016

N.B. Cette liste répertorie les chambres dans lesquelles il y a eu un renouvellement depuis le rapport de 2021 et pour lesquelles des données comparatives entre ces élections et les précédentes sont disponibles dans la base Parline.

Annexe 5 : Scores de représentation des jeunes parlementaires âgés de 30 ans ou moins

Chambres uniques et basses

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
1	Saint-Marin	76,4
2	Norvège	64,6
3	Arménie	55,4
4	Allemagne	50,6
5	Malte	45,1
6	Lettonie	38,4
–	Ukraine	38,4
8	République de Moldova	37,3
9	Danemark	37,2
10	Autriche	35,9
–	Cuba	35,9
12	Slovénie	34,6
13	Bulgarie	34,1
14	Portugal	33,6
15	Suède	32,9
16	Islande	32,6
17	Serbie	32,0
18	Suriname	31,6
19	Slovaquie	28,8
20	Costa Rica	26,4
21	France	26,3
22	Pays-Bas	26,0
23	Estonie	24,5
24	Roumanie	24,2
25	Monténégro	23,3
26	Pologne	23,1
27	Chili	22,7
28	Colombie	22,6
29	Macédoine du Nord	22,3
30	Espagne	21,0
31	Suisse	20,9
32	Tunisie	20,8
33	Andorre	20,5
34	Finlande	19,0
35	Philippines	18,1
36	Irlande	18,0
37	Nouvelle-Zélande	17,6
–	Royaume-Uni	17,6
39	Mexique	16,9
40	Belgique	16,7

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
41	Kazakhstan	16,5
42	Bolivie (État plurinational de)	16,3
43	Guatemala	16,2
44	Hongrie	15,8
45	Lituanie	15,5
46	Luxembourg	15,4
47	Maroc	15,3
48	Équateur	14,0
49	Afrique du Sud	13,5
50	Brésil	13,2
51	Algérie	13,0
52	Burkina Faso	12,6
53	Pérou	12,4
54	Géorgie	12,3
55	République tchèque	12,2
–	Indonésie	12,2
57	Gambie	11,6
58	République-Unie de Tanzanie	11,3
59	Seychelles	10,8
60	Thaïlande	10,7
61	Émirats arabes unis	10,3
–	Trinité-et-Tobago	10,3
63	Fédération de Russie	10,0
–	Bélarus	10,0
65	Maldives	9,7
66	Namibie	9,3
–	Canada	9,3
–	Australie	9,3
69	Chypre	8,6
–	Sri Lanka	8,6
71	Éthiopie	8,4
72	Italie	8,1
73	Ouganda	7,4
74	Népal	7,3
75	Mali	7,2
76	Liban	6,9
77	Égypte	6,8
78	Maurice	6,7
79	Pakistan	6,3
80	Malawi	6,0

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
81	Viet Nam	5,9
–	Singapour	5,9
83	Fidji	5,8
84	Rwanda	5,7
85	Bhoutan	5,5
86	Sao Tomé-et-Principe	4,6
–	Tchad	4,6
88	Turkménistan	4,4
–	Türkiye	4,4
90	Guyana	4,1
91	Uruguay	4,0
92	Argentine	3,9
93	Grèce	3,8
94	Sierra Leone	3,7
–	Croatie	3,7
–	Kirghizstan	3,7
97	Malaisie	3,5
98	Paraguay	3,4
99	République arabe syrienne	3,2
–	El Salvador	3,2
101	Azerbaïdjan	3,1
102	Israël	3,0
103	Mozambique	2,6
104	Inde	2,3
105	États-Unis d'Amérique	2,1
106	Ghana	1,9
107	Zambie	1,5
–	Japon	1,5
109	Côte d'Ivoire	1,3
110	Bangladesh	0,8
111	Monaco	0,0
–	Saint-Kitts-et-Nevis	0,0
–	Nauru	0,0
–	Bahreïn	0,0

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
–	Bosnie-Herzégovine	0,0
–	Koweït	0,0
–	Djibouti	0,0
–	Oman	0,0
–	Liechtenstein	0,0
–	Timor-Leste	0,0
–	Cabo Verde	0,0
–	Iran (République islamique d')	0,0
–	Antigua-et-Barbuda	0,0
–	Eswatini	0,0
–	Madagascar	0,0
–	Kiribati	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Jamaïque	0,0
–	Nigéria	0,0
–	Sénégal	0,0
–	Îles Salomon	0,0
–	Togo	0,0
–	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0
–	Botswana	0,0
–	Tuvalu	0,0
–	République de Corée	0,0
–	Tadjikistan	0,0
–	Nicaragua	0,0
–	Bénin	0,0
–	Tonga	0,0
–	Cambodge	0,0
–	Cameroun	0,0
–	République démocratique populaire lao	0,0
–	Micronésie (États fédérés de)	0,0
–	Qatar	0,0
–	Brunéi Darussalam	0,0
–	Arabie saoudite*	0,0

* 18 ans a été utilisé comme âge plancher pour la population en l'absence d'âge de vote documenté.

Chambres hautes

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
1	Belgique	50,2
2	Bhoutan	32,3
3	Antigua-et-Barbuda	23,7
4	Slovénie	15,6
5	Australie	13,0
6	Espagne	11,6
7	Irlande	8,1
8	Somalie	8,0
9	Pays-Bas	6,5
10	Mexique	6,2
11	Namibie	5,7
12	Afrique du Sud	5,4
13	Colombie	3,4
14	Ouzbékistan	3,1
15	République démocratique du Congo	2,0
16	Roumanie	0,0
–	Bolivie (État plurinational de)	0,0
–	Fédération de Russie	0,0
–	Burundi	0,0
–	Trinité-et-Tobago	0,0
–	Algérie	0,0
–	Kenya	0,0
–	Suisse	0,0
–	Bélarus	0,0
–	Chili	0,0
–	Bosnie-Herzégovine	0,0
–	Allemagne	0,0
–	Tadjikistan	0,0
–	Pakistan	0,0

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
–	Japon	0,0
–	Eswatini	0,0
–	Brésil	0,0
–	Italie	0,0
–	Paraguay	0,0
–	Argentine	0,0
–	République dominicaine	0,0
–	Rwanda	0,0
–	Uruguay	0,0
–	Pologne	0,0
–	Kazakhstan	0,0
–	Palaos	0,0
–	France	0,0
–	Oman	0,0
–	États-Unis d'Amérique	0,0
–	République tchèque	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Nigéria	0,0
–	Népal	0,0
–	Inde	0,0
–	Philippines	0,0
–	Cambodge	0,0
–	Royaume-Uni	0,0
–	Malaisie	0,0
–	Thaïlande	0,0
–	Canada	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Gabon	0,0

Annexe 6 : Scores de représentation des jeunes parlementaires âgés de 40 ans ou moins

Chambres uniques et basses

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
1	Ukraine	120,2
2	Arménie	115,0
3	Pays-Bas	109,9
4	Andorre	105,3
5	Lettonie	104,1
6	Bulgarie	99,2
–	Roumanie	99,2
8	Danemark	96,2
9	Monténégro	95,8
10	Cuba	92,5
11	Saint-Marin	90,3
12	Norvège	89,8
13	Malte	89,2
14	République de Moldova	88,0
15	Allemagne	87,5
16	Monaco	86,8
17	Lituanie	85,9
18	Finlande	85,5
19	Serbie	84,2
20	Saint-Kitts-et-Nevis	83,2
21	Colombie	81,3
22	Macédoine du Nord	80,0
23	Portugal	78,9
24	France	78,3
25	Suède	77,5
26	Belgique	77,3
27	Slovaquie	76,4
28	Éthiopie	75,7
29	Autriche	74,7
30	Uruguay	73,3
31	Suriname	71,5
32	Bolivie (État plurinational de)	69,9
–	Suisse	69,9
34	Espagne	69,7
35	Chili	69,3
36	Slovénie	68,5
37	Nouvelle-Zélande	66,7

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
38	Croatie	66,3
39	Gambie	61,7
40	Géorgie	60,7
41	Turkménistan	59,9
42	Costa Rica	58,6
43	Équateur	58,5
44	Nauru	58,3
45	Pologne	57,9
46	Maurice	57,8
47	Algérie	57,5
–	Royaume-Uni	57,5
49	République tchèque	57,4
50	Guyana	57,1
51	Italie	56,2
52	Mexique	55,4
53	Burkina Faso	53,8
54	Seychelles	53,6
55	Chypre	53,4
56	Kazakhstan	52,9
57	Hongrie	52,8
58	Estonie	51,7
59	Trinité-et-Tobago	51,1
60	Pérou	49,9
61	Bahreïn	49,1
–	Kirghizstan	49,1
63	Luxembourg	48,8
64	Paraguay	48,4
65	Bosnie-Herzégovine	48,1
66	Islande	47,7
67	Tunisie	47,1
68	Irlande	46,8
69	Brésil	45,4
70	Guatemala	45,1
71	Canada	44,3
–	Koweït	44,3
73	El Salvador	44,2
74	Singapour	43,0

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
75	Sierra Leone	41,6
76	Djibouti	41,4
77	République-Unie de Tanzanie	41,3
78	Thaïlande	40,9
79	Maldives	40,4
80	Afrique du Sud	40,3
81	Malawi	38,8
82	Oman	38,7
83	Sao Tomé-et-Principe	38,4
84	Fédération de Russie	37,5
85	Émirats arabes unis	37,2
86	Grèce	37,1
87	Rwanda	36,4
88	Tchad	36,0
89	Liechtenstein	35,8
90	Bélarus	35,7
91	Égypte	35,5
92	Philippines	35,4
93	Bhoutan	34,0
94	Maroc	33,8
95	Australie	33,5
96	Ouganda	33,0
97	Mozambique	32,4
98	Mali	31,1
99	Argentine	30,4
100	Timor-Leste	28,7
101	Türkiye	28,3
102	Indonésie	28,1
103	Cabo Verde	27,3
104	États-Unis d'Amérique	26,4
105	Iran (République islamique d')	25,5
–	Sri Lanka	25,5
107	Antigua-et-Barbuda	25,1
–	Israël	25,1
109	Malaisie	24,7
110	Eswatini	24,3
111	Fidji	23,3

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
112	Pakistan	22,6
113	Zambie	21,9
–	Liban	21,9
–	Japon	21,9
116	Madagascar	21,3
117	Kiribati	21,2
118	Viet Nam	21,2
119	Namibie	20,1
120	Azerbaïdjan	19,8
121	Ghana	19,3
122	Népal	19,2
123	Inde	19,1
124	Jordanie	18,7
125	Jamaïque	17,5
126	Nigéria	17,1
127	Sénégal	16,7
128	Îles Salomon	15,8
129	Togo	13,5
130	Papouasie-Nouvelle-Guinée	12,6
131	Botswana	12,3
132	Brunéi Darussalam	12,0
133	République arabe syrienne	11,7
134	Tuvalu	11,4
135	République de Corée	10,4
136	Tadjikistan	9,9
137	Bangladesh	9,6
138	Nicaragua	8,7
139	Bénin	8,4
140	Tonga	7,3
141	Cambodge	6,9
142	Cameroun	6,8
–	Côte d'Ivoire	6,8
144	Arabie saoudite*	5,8
145	République démocratique populaire lao	3,9
146	Micronésie (États fédérés de)	0,0
–	Qatar	0,0

* 18 ans a été utilisé comme âge plancher pour la population en l'absence d'âge de vote documenté.

Chambres hautes

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
1	Belgique	115,0
2	Bhoutan	86,5
3	Antigua-et-Barbuda	66,6
4	Colombie	52,8
5	Bolivie (État plurinational de)	50,5
6	Irlande	46,5
7	Slovénie	46,2
8	Trinité-et-Tobago	41,6
9	Bosnie-Herzégovine	40,6
10	Burundi	40,4
11	Roumanie	40,0
12	Suisse	35,8
13	Australie	35,2
14	Espagne	34,6
15	Tadjikistan	30,3
16	Somalie	29,8
17	Mexique	27,8
18	Kenya	27,1
19	Pays-Bas	26,2
20	Afrique du Sud	25,2
21	Algérie	21,4
22	Palaos	19,8
23	Chili	17,5
24	République démocratique du Congo	16,5
25	Eswatini	14,8
26	Argentine	13,9
27	Japon	13,5
28	Bélarus	13,1

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
29	Pakistan	12,8
30	Kazakhstan	12,4
31	Pologne	10,4
32	Ouzbékistan	9,1
33	Fédération de Russie	9,0
34	Uruguay	7,8
35	États-Unis d'Amérique	7,6
36	Paraguay	7,5
–	Namibie	7,5
38	France	5,1
39	Brésil	4,9
40	Allemagne	4,4
41	Cambodge	3,0
42	Royaume-Uni	1,7
43	Inde	0,9
44	Italie	0,0
–	République dominicaine	0,0
–	Rwanda	0,0
–	Oman	0,0
–	République tchèque	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Nigéria	0,0
–	Népal	0,0
–	Philippines	0,0
–	Malaisie	0,0
–	Thaïlande	0,0
–	Canada	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Gabon	0,0

Annexe 7 : Scores de représentation des jeunes parlementaires âgés de 45 ans ou moins

Chambres uniques et basses

Ranking	Country	Representation Index Score
1	Pays-Bas	144,1
2	Ukraine	133,6
3	Roumanie	133,0
4	Arménie	132,0
5	Bulgarie	128,2
6	Monaco	127,4
7	Saint-Marin	122,5
8	Belgique	122,1
9	Monténégro	111,3
10	Cuba	109,7
11	Danemark	109,4
12	Lituanie	109,3
13	Slovaquie	107,9
14	Lettonie	106,2
15	Andorre	105,6
16	Colombie	105,3
–	Finlande	105,3
–	Macédoine du Nord	105,3
19	Allemagne	104,4
20	Serbie	103,4
21	Géorgie	100,4
22	Malte	99,2
23	Suède	97,4
–	Autriche	97,4
25	Norvège	97,1
26	Italie	95,0
27	Espagne	94,8
28	Portugal	94,4
29	Croatie	94,3
30	Éthiopie	94,1
31	Turkménistan	93,5
32	République de Moldova	92,4
33	France	90,8
34	Maurice	88,9
35	Suisse	88,2
36	Estonie	87,3
37	Bolivie (État plurinational de)	86,3
38	Singapour	85,8
39	Slovénie	85,1
40	Suriname	83,7
41	Nouvelle-Zélande	83,2
–	Saint-Kitts-et-Nevis	83,2
43	Chili	82,9
44	Irlande	82,0

Ranking	Country	Representation Index Score
45	Équateur	81,8
46	Maldives	80,3
47	Islande	79,8
–	Gambie	79,8
49	Tunisie	77,7
50	Pologne	77,0
51	Costa Rica	76,7
52	République tchèque	75,8
53	Royaume-Uni	74,9
54	Kirghizstan	74,6
55	Paraguay	73,9
56	Mexique	73,1
57	Seychelles	72,7
58	Sierra Leone	72,6
59	Algérie	72,5
60	Guyana	72,3
61	Trinité-et-Tobago	72,0
62	Uruguay	70,4
63	Kazakhstan	68,8
64	Hongrie	67,1
65	Bhoutan	66,0
66	Rwanda	65,7
67	Canada	65,6
68	Malawi	65,4
69	Nauru	64,8
70	Chypre	63,9
71	Brésil	61,7
72	Bahreïn	61,6
73	Burkina Faso	60,6
74	Ouganda	59,9
75	Cabo Verde	59,8
76	République-Unie de Tanzanie	59,7
77	Grèce	58,6
78	Oman	58,5
79	Djibouti	57,9
80	Liechtenstein	57,7
81	Guatemala	57,2
82	Luxembourg	56,4
83	Fédération de Russie	55,6
84	Bosnie-Herzégovine	55,2
85	El Salvador	54,9
86	Timor-Leste	53,8
87	Pérou	53,7
88	Sao Tomé-et-Principe	53,5

Ranking	Country	Representation Index Score
89	Thaïlande	53,4
90	Israël	52,4
–	Afrique du Sud	52,4
92	Argentine	52,2
93	Australie	50,4
94	Tchad	50,2
95	Émirats arabes unis	49,7
96	Viet Nam	49,3
97	Koweït	49,0
98	Japon	48,6
99	Égypte	48,1
100	Eswatini	47,4
101	Philippines	47,3
102	Maroc	46,2
103	Türkiye	46,1
104	Sri Lanka	45,5
105	Pakistan	44,7
106	Bélarus	44,5
107	Zambie	44,0
108	Mozambique	43,5
109	Malaisie	42,6
–	Mali	42,6
111	Madagascar	42,3
112	États-Unis d'Amérique	42,2
113	Antigua-et-Barbuda	41,9
114	Indonésie	41,6
115	Namibie	39,5
116	Iran (République islamique d')	38,3
117	Ghana	38,1
118	Nigéria	36,6

Ranking	Country	Representation Index Score
–	Azerbaïdjan	36,6
120	Kiribati	34,4
121	Népal	33,3
122	Liban	32,9
123	Jamaïque	32,6
124	Jordanie	32,5
125	Inde	31,0
126	Fidji	30,9
–	Bénin	30,9
128	Tuvalu	30,3
129	Côte d'Ivoire	28,9
130	République arabe syrienne	25,5
131	Sénégal	24,5
132	Cameroun	23,1
133	Togo	22,2
134	Îles Salomon	22,1
–	Tadjikistan	22,1
136	Botswana	21,4
137	Papouasie-Nouvelle-Guinée	20,4
138	Nicaragua	20,0
139	Arabie saoudite*	19,6
140	Brunéi Darussalam	19,5
141	République démocratique populaire lao	17,2
142	République de Corée	16,6
143	Bangladesh	15,4
144	Micronésie (États fédérés de)	12,7
145	Cambodge	12,2
146	Tonga	6,1
147	Qatar	2,9

* 18 ans a été utilisé comme âge plancher pour la population en l'absence d'âge de vote documenté.

Chambres hautes

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
1	Belgique	109,3
2	Bhoutan	99,9
3	Roumanie	77,2
4	Colombie	73,0
5	Bolivie (État plurinational de)	67,9
6	Antigua-et-Barbuda	66,5
7	Irlande	53,9
8	Burundi	52,3
9	Espagne	51,9
10	Trinité-et-Tobago	51,6
11	Slovénie	47,9
12	Mexique	47,0
13	Australie	44,1
14	Algérie	41,9
15	Kenya	40,0
16	Somalie	38,9
17	Suisse	38,8
18	Bélarus	35,5
19	Afrique du Sud	33,6
20	Chili	33,0
21	Namibie	32,9
22	Bosnie-Herzégovine	32,5
23	Allemagne	32,4
24	Tadjikistan	31,4
25	Pakistan	29,7
26	Japon	29,3
27	Pays-Bas	27,9
28	Fédération de Russie	26,8
29	Eswatini	26,6

Rang	Pays	Score sur l'indice de représentation
30	Ouzbékistan	25,0
31	Brésil	24,8
32	République démocratique du Congo	24,7
33	Italie	23,7
34	Paraguay	23,0
35	Argentine	21,2
36	République dominicaine	20,9
37	Rwanda	20,2
38	Uruguay	19,4
39	Pologne	18,7
40	Kazakhstan	17,3
41	Palaos	15,9
42	France	15,1
43	Oman	13,3
44	États-Unis d'Amérique	12,6
45	République tchèque	11,6
46	Bahreïn	10,9
47	Nigéria	7,9
48	Népal	7,4
49	Inde	6,8
50	Philippines	6,3
51	Cambodge	5,4
52	Royaume-Uni	4,2
53	Malaisie	3,2
54	Thaïlande	2,4
–	Canada	2,4
56	Jordanie	2,2
57	Gabon	1,4

Annexe 8 : Liste des parlements inclus dans les données

Nb	Pays	Type de Chambre	Nom de la chambre	Élections prises en compte	Données sur l'âge et questionnaire supplémentaire
1	Afrique du Sud	Ch. basse	Assemblée nationale	2019	✓
–	Afrique du Sud	Ch. haute	Conseil national des provinces	2019	
3	Algérie	Ch. basse	Assemblée populaire nationale	2021	✓
–	Algérie	Ch. haute	Conseil de la nation	2022	
5	Allemagne	Ch. basse	Bundestag allemand	2021	✓
–	Allemagne	Ch. haute	Conseil fédéral	Organe permanent	
7	Andorre	Ch. unique	Conseil général	2023	✓
8	Antigua-et-Barbuda	Ch. basse	Chambre des représentants	2023	
–	Antigua-et-Barbuda	Ch. haute	Sénat	2023	
10	Arabie saoudite	Ch. unique	Conseil consultatif	2020	
11	Argentine	Ch. basse	Chambre des députés	2021	✓
–	Argentine	Ch. haute	Sénat	2021	✓
13	Arménie*	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	✓
14	Australie*	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	✓
–	Australie	Ch. haute	Sénat	2022	✓
16	Autriche	Ch. basse	Conseil national	2019	✓
17	Azerbaïdjan	Ch. unique	Assemblée nationale	2020	✓
18	Bahreïn	Ch. basse	Conseil des représentants	2022	✓
–	Bahreïn	Ch. haute	Conseil consultatif	2022	✓
20	Bangladesh	Ch. unique	Parlement	2018	✓
21	Bélarus	Ch. basse	Chambre des représentants	2019	✓
–	Bélarus	Ch. haute	Conseil de la République	2019	
23	Belgique	Ch. basse	Chambre des représentants	2019	✓
–	Belgique	Ch. haute	Sénat	2019	✓
25	Bénin	Ch. unique	Assemblée nationale	2023	✓
26	Bhoutan	Ch. basse	Assemblée nationale	2018	✓
–	Bhoutan	Ch. haute	Conseil national	2018	✓
28	Bolivie (État plurinational de)	Ch. basse	Chambre des députés	2020	
–	Bolivie (État plurinational de)	Ch. haute	Chambre des sénateurs	2020	
30	Bosnie-Herzégovine*	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	
–	Bosnie-Herzégovine*	Ch. haute	Chambre des peuples	2023	✓
32	Botswana	Ch. unique	Assemblée nationale	2019	✓
33	Brésil	Ch. basse	Chambre des députés	2022	
–	Brésil	Ch. haute	Sénat fédéral	2022	✓
35	Brunéi Darussalam	Ch. unique	Conseil législatif	2023	
–	Bulgarie*	Ch. unique	Assemblée nationale	2023	✓
37	Burkina Faso	Ch. unique	Assemblée législative de la transition	2022	✓
38	Burundi	Ch. haute	Sénat	2020	✓
39	Cabo Verde	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	✓
40	Cambodge	Ch. basse	Assemblée nationale	2018	✓

Nb	Pays	Type de Chambre	Nom de la chambre	Élections prises en compte	Données sur l'âge et questionnaire supplémentaire
–	Cambodge*	Ch. haute	Sénat	2018	
42	Cameroun	Ch. basse	Assemblée nationale	2020	✓
43	Canada*	Ch. basse	Chambre des communes	2021	✓
–	Canada	Ch. haute	Sénat	Organe permanent	✓
45	Chili	Ch. basse	Chambre des députés	2021	
–	Chili*	Ch. haute	Sénat	2021	
47	Chypre	Ch. unique	Chambre des représentants	2021	✓
48	Colombie*	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	
–	Colombie*	Ch. haute	Sénat	2022	✓
50	Costa Rica	Ch. unique	Assemblée législative	2022	✓
51	Côte d'Ivoire	Ch. basse	Assemblée nationale	2021	
52	Croatie	Ch. unique	Parlement de Croatie	2020	✓
53	Cuba*	Ch. unique	Assemblée nationale du Pouvoir populaire	2023	
54	Danemark	Ch. unique	Parlement danois	2022	✓
55	Djibouti	Ch. unique	Assemblée nationale	2023	✓
56	Égypte	Ch. basse	Chambre des représentants	2020	✓
57	El Salvador	Ch. unique	Assemblée législative	2018	✓
58	Émirats arabes unis	Ch. unique	Conseil national de la Fédération	2019	✓
59	Équateur	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	✓
60	Espagne	Ch. basse	Congrès des députés	2019	✓
–	Espagne	Ch. haute	Sénat	2019	✓
62	Estonie	Ch. unique	Parlement estonien	2023	✓
63	Eswatini	Ch. basse	Assemblée	2018	✓
64	Eswatini	Ch. haute	Sénat	2018	✓
65	États-Unis d'Amérique	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	
–	États-Unis d'Amérique	Ch. haute	Sénat	2022	
67	Éthiopie	Ch. basse	Chambre des représentants du peuple	2021	✓
68	Fédération de Russie*	Ch. basse	Douma d'État	2021	
–	Fédération de Russie	Ch. haute	Conseil de la Fédération	Organe permanent	✓
70	Fidji	Ch. unique	Parlement	2022	✓
71	Finlande	Ch. unique	Parlement	2023	✓
72	France*	Ch. basse	Assemblée nationale	2022	✓
–	France	Ch. haute	Sénat	2020	✓
74	Gabon	Ch. haute	Sénat	2021	✓
75	Gambie	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	
76	Géorgie*	Ch. unique	Parlement	2020	✓
77	Ghana	Ch. unique	Parlement	2020	
78	Grèce	Ch. unique	Parlement hellénique	2019	✓
79	Guatemala	Ch. unique	Congrès de la République	2019	

Nb	Pays	Type de Chambre	Nom de la chambre	Élections prises en compte	Données sur l'âge et questionnaire supplémentaire
80	Guyana	Ch. unique	Assemblée nationale	2020	✓
81	Hongrie	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	✓
82	Îles Salomon	Ch. unique	Parlement national	2019	
83	Inde	Ch. basse	Chambre du peuple	2019	✓
–	Inde	Ch. haute	Conseil des États	2022	✓
85	Indonésie	Ch. unique	Chambre des représentants	2019	✓
86	Iran (République islamique d')	Ch. unique	Parlement islamique d'Iran	2020	
87	Irlande	Ch. basse	Chambre des représentants	2020	
–	Irlande	Ch. haute	Sénat	2020	
89	Islande	Ch. unique	Parlement	2021	✓
90	Israël	Ch. unique	Parlement	2022	✓
91	Italie	Ch. basse	Chambre des députés	2022	✓
–	Italie	Ch. haute	Sénat	2022	✓
93	Jamaïque	Ch. basse	Chambre des représentants	2020	
94	Japon	Ch. basse	Chambre des représentants	2021	✓
–	Japon	Ch. haute	Chambre des conseillers	2022	✓
96	Jordanie	Ch. basse	Chambre des représentants	2020	✓
–	Jordanie	Ch. haute	Sénat	2022	
98	Kazakhstan*	Ch. basse	Chambre des représentants	2023	✓
–	Kazakhstan*	Ch. haute	Sénat	2023	
100	Kenya	Ch. haute	Sénat	2022	✓
101	Kirghizstan*	Ch. unique	Conseil suprême	2021	
102	Kiribati	Ch. unique	Assemblée	2020	
103	Koweït	Ch. unique	Assemblée nationale	2023	✓
104	Lettonie	Ch. unique	Parlement	2022	✓
105	Liban	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	✓
106	Liechtenstein	Ch. unique	Diète	2021	✓
107	Lituanie	Ch. unique	Parlement	2020	✓
108	Luxembourg	Ch. unique	Chambre des députés	2018	✓
109	Macédoine du Nord	Ch. unique	Assemblée de la République	2020	✓
110	Madagascar	Ch. basse	Assemblée nationale	2019	✓
111	Malaisie	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	✓
–	Malaisie	Ch. haute	Sénat	Organe permanent	
113	Malawi	Ch. unique	Assemblée nationale	2019	
114	Maldives	Ch. unique	Majlis du peuple	2019	✓
115	Mali	Ch. unique	Conseil national de transition	2020	✓
116	Malte*	Ch. unique	Chambre des représentants	2022	✓
117	Maroc	Ch. basse	Chambre des représentants	2021	
118	Maurice	Ch. unique	Assemblée nationale	2019	
119	Mexique	Ch. basse	Chambre des députés	2021	✓
–	Mexique	Ch. haute	Sénat	2018	✓
121	Micronésie (États fédérés de)	Ch. unique	Congrès	2023	
122	Monaco	Ch. unique	Conseil national	2023	

Nb	Pays	Type de Chambre	Nom de la chambre	Élections prises en compte	Données sur l'âge et questionnaire supplémentaire
123	Monténégro	Ch. unique	Parlement	2023	✓
124	Mozambique	Ch. unique	Assemblée de la République	2019	✓
125	Namibie*	Ch. basse	Assemblée nationale	2019	
–	Namibie	Ch. haute	Conseil national	2020	✓
127	Nauru	Ch. unique	Parlement	2022	
128	Népal	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	✓
–	Népal	Ch. haute	Assemblée nationale	2022	✓
130	Nicaragua	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	✓
131	Nigéria	Ch. basse	Chambre des représentants	2019	✓
–	Nigéria	Ch. haute	Sénat	2019	✓
133	Norvège	Ch. unique	Parlement	2021	✓
134	Nouvelle-Zélande	Ch. unique	Chambre des représentants	2020	✓
135	Oman	Ch. basse	Conseil consultatif	2019	✓
–	Oman	Ch. haute	Conseil de l'État	2019	✓
137	Ouganda	Ch. unique	Parlement	2021	
138	Ouzbékistan*	Ch. haute	Sénat	2020	
139	Pakistan	Ch. basse	Assemblée nationale	2018	✓
–	Pakistan	Ch. haute	Sénat	2021	
141	Palaos	Ch. haute	Sénat	2020	
142	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ch. unique	Parlement national	2022	✓
143	Paraguay	Ch. basse	Chambre des députés	2018	✓
–	Paraguay*	Ch. haute	Sénat	2018	
145	Pays-Bas	Ch. basse	Chambre des représentants	2021	✓
–	Pays-Bas	Ch. haute	Sénat	2019	✓
147	Pérou	Ch. unique	Congrès de la République	2021	
148	Philippines	Ch. basse	Chambre des représentants	2022	
–	Philippines*	Ch. haute	Sénat	2022	
150	Pologne	Ch. basse	Sejm	2019	✓
–	Pologne	Ch. haute	Sénat	2019	✓
152	Portugal	Ch. unique	Assemblée de la République	2022	✓
153	Qatar	Ch. unique	Conseil consultatif	2021	✓
154	République arabe syrienne*	Ch. unique	Assemblée du peuple	2020	
155	République de Corée	Ch. unique	Assemblée nationale	2020	✓
156	République démocratique du Congo	Ch. haute	Sénat	2019	
157	République démocratique populaire lao	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	
158	République de Moldova	Ch. unique	Parlement	2021	✓
159	République dominicaine*	Ch. haute	Sénat	2020	
160	République tchèque	Ch. basse	Chambre des députés	2021	✓
–	République tchèque	Ch. haute	Sénat	2022	
162	République-Unie de Tanzanie	Ch. unique	Assemblée nationale	2020	
163	Roumanie	Ch. basse	Chambre des députés	2020	✓
–	Roumanie	Ch. haute	Sénat	2020	✓

Nb	Pays	Type de Chambre	Nom de la chambre	Élections prises en compte	Données sur l'âge et questionnaire supplémentaire
165	Royaume-Uni	Ch. basse	Chambre des communes	2019	✓
–	Royaume-Uni	Ch. haute	Chambre des Lords	Organe permanent	
167	Rwanda	Ch. basse	Chambre des députés	2018	✓
–	Rwanda	Ch. haute	Sénat	2019	
169	Saint-Kitts-et-Nevis*	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	
170	Saint-Marin	Ch. unique	Conseil Grand et Général	2019	✓
171	Sao Tomé-et-Principe	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	✓
172	Sénégal	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	✓
173	Serbie	Ch. unique	Assemblée nationale	2022	✓
174	Seychelles	Ch. unique	Assemblée nationale	2020	✓
175	Sierra Leone*	Ch. unique	Parlement	2018	
176	Singapour	Ch. unique	Parlement	2020	
177	Slovaquie	Ch. unique	Conseil national	2020	✓
178	Slovénie	Ch. basse	Assemblée nationale	2022	✓
–	Slovénie*	Ch. haute	Conseil national	2022	
180	Somalie	Ch. haute	Chambre haute	2021	✓
181	Sri Lanka	Ch. unique	Parlement	2020	✓
182	Suriname	Ch. unique	Assemblée nationale	2020	✓
183	Suède	Ch. unique	Parlement	2022	✓
184	Suisse	Ch. basse	Conseil national	2019	✓
–	Suisse	Ch. haute	Conseil des États	2019	✓
186	Tadjikistan	Ch. basse	Chambre des représentants	2020	
–	Tadjikistan	Ch. haute	Assemblée nationale	2020	
188	Tchad	Ch. unique	Conseil national de transition	2021	✓
189	Thaïlande	Ch. basse	Chambre des représentants	2019	✓
–	Thaïlande	Ch. haute	Sénat	2019	
191	Timor-Leste	Ch. unique	Parlement national	2018	✓
192	Togo	Ch. unique	Assemblée nationale	2018	
193	Tonga	Ch. unique	Assemblée législative	2021	✓
194	Trinité-et-Tobago	Ch. basse	Chambre des représentants	2020	✓
–	Trinité-et-Tobago	Ch. haute	Sénat	2020	✓
196	Tunisie	Ch. unique	Assemblée des représentants du peuple	2022	✓
197	Türkiye	Ch. unique	Grande assemblée nationale de Türkiye	2018	✓
198	Turkménistan	Ch. unique	Assemblée	2018	✓
199	Tuvalu	Ch. unique	Parlement de Tuvalu	2019	
200	Ukraine	Ch. unique	Parlement	2019	✓
201	Uruguay	Ch. basse	Chambre des représentants	2019	✓
–	Uruguay	Ch. haute	Sénat	2019	✓
203	Viet Nam*	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	✓
204	Zambie	Ch. unique	Assemblée nationale	2021	✓

* Données recueillies à l'UIP dans le cadre d'une étude de documents. La plupart des données proviennent des sites web des parlements, éventuellement complétées par les listes de parlementaires fournies par les institutions.

Intervenants dans le cadre de l'Appel aux acteurs du changement

Mohamed Anouar Bouchouit, parlementaire (Algérie)

Jean Chisenga, parlementaire (Zambie)

Lord Fakafanua, Président de l'Assemblée législative (Tonga)

Helga Fogstad, Directrice exécutive du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'adolescent

Samson Itodo, Directeur exécutif de YIAGA

Patrick Kemper, parlementaire (Paraguay)

Cynthia López Castro, parlementaire (Mexique)

Corinne Momal-Vanian, Directrice exécutive de la Fondation Kofi Annan

Dyah Roro Esti Widya Putri, parlementaire (Indonésie)

Jayathma Wickramanayake, Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse

Personnes interviewées

Kamal Ait Mik, parlementaire (Maroc)

Melvin Bouva, parlementaire (Suriname)

Dan Carden, parlementaire (Royaume-Uni)

Walter Cervini, parlementaire (Uruguay)

Thai Quynh Mai Dung, parlementaire (Viet Nam)

Sara Falaknaz, parlementaire (Émirats arabes unis)

Hasmik Hakobyan, parlementaire (Arménie)

Ulrich Lechte, parlementaire (Allemagne)

Dyah Roro Esti Widya Putri, parlementaire (Indonésie)

Vincent Tsvangirai, parlementaire (Zimbabwe)

Eche Wanji, parlementaire (Soudan du Sud)



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50
F +41 22 919 41 60
E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org/fr